



## Fonds National REDD+ de la RDC

Vers une mobilisation de la finance climat pour le développement durable de la RDC

### Modèle de Document de Projet REDD+

<b>Organisation(s) de mise en œuvre :</b> ONU-HABITAT	<b>Numéro du projet :</b> 
<b>Titre du projet REDD+ et date de soumission officielle de la présente version:</b>  <b>PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME FONCIÈRE POUR LA SÉCURISATION DES INVESTISSEMENTS VERTS, LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET LA PAIX SOCIALE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (PARF 2) - décembre 2023</b>	
<b>Responsable de l'Agence :</b>  <b>Nom :</b> Oumar SYLLA <b>Fonction :</b> Directeur Afrique, ONU-Habitat <b>Téléphone :</b> +2547 732777455 <b>Courriel :</b> oumar.sylla@un.org;	<b>Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :</b>  <b>Nom :</b> Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI <b>Fonction :</b> Ministre Ministère des Finances <b>Téléphone :</b> <b>Courriel :</b>
<b>Coûts du projet :</b>  <b>Cout total du projet</b> (y compris le budget estimatif non-finance): USD 15.215.000  <b>Total financé par CAFE :</b> 15,000,000 USD <b>Total tranche 1 :</b> 3,115,000 USD <b>Autres sources de financement :</b> USD 215,000 Contribution du gouvernement (en nature) : JSD 120000 (bureau du projet à Kinshasa) sur 5 ans Autres donateurs : ONU-Habitat (en nature, véhicules, ordinateurs SIG, drone : USD 83000) ; SIDA (en ressource humaine partielle : USD 60000)	<b>Lieux du projet :</b>  <b>Provinces d'intervention :</b> Kinshasa; Kwilu; Tshopo; Kongo Central ; Kasai Oriental ; Sud Ubangu <b>District(s):</b> à sélectionner lors de l'étude de référence. <b>Chefferie(s):</b> à sélectionner lors de l'étude de référence <b>Les provinces où les actions existantes du SIF seront suivies :</b> Ituri/Nord-Kivu/Sud-Kivu et Mai Ndombe
<b>Organisations Participantes :</b>  <b>Entités nationales :</b> Au niveau national : CONAREF, CAGDFT, UCBC  <b>Entités internationales :</b> Réseau international des instruments fonciers (GLTN)	<b>Durée du projet :</b>  Durée totale (en mois) : 60 mois (après réception du premier virement)  Date de début prévue <sup>1</sup> : 2024 Date de clôture prévue : 2028

<sup>1</sup>Dates indicatives : La date de commencement officielle de tout projet financé par CAFE correspond à la date de transfert de fonds par le Bureau MPTF.



## Effets CAFI

EFFETS CAFI auquel le projet contribue	Montant en USD <sup>2</sup>
1. Les <b>pratiques agricoles durables</b> entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ;	1,103,800
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de <b>bois-énergie</b> sont adoptées ;	
3. Les institutions et les parties prenantes du <b>secteur forestier et des aires protégées</b> ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts ;	
4. Les futurs <b>projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures</b> minimisent leur empreinte globale ;	
5. Les décisions en matière d' <b>aménagement du territoire</b> assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure <b>sécurité foncière</b> n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés ;	10,232,392
6. <b>La croissance démographique et la migration</b> vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
7. Une meilleure <b>coordination et gouvernance</b> interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un <b>climat des affaires</b> favorable aux investissements respectueux des forêts.	2,682,499.6

Le reliquat constitue les 7 pour cent des coûts indirects.

<sup>2</sup>Les instructions relatives aux affectations du budget par effet CAFI sont données dans le format du budget des projets CAFI. Dans le cas de projets cofinancés, la ventilation doit être réalisée également pour le budget CAFI seul.



**Description du projet (max. 200 mots, dans la mesure où elle sera publiée sur GATEWAY) :  
Indiquer tous les résultats qui contribuent au plan d'investissement REDD, à la Lettre d'Intention 2 et au cadre de résultats CAFI**

Ce programme contribuera à améliorer la sécurisation foncière des communautés locales et des peuples autochtones pygmées. Il s'agira plus particulièrement des femmes rurales, des personnes vulnérables, des acteurs privés investissant dans l'agriculture et la foresterie. Il se déroulera dans un contexte de soutien à l'atténuation du changement climatique basée sur les évidences. Pour y parvenir durablement, le programme vulgarisera la politique foncière et la future loi foncière ; il facilitera la formalisation du Système d'Informations Foncières décentralisé en intégrant des spécificités géoculturelles et les coutumes locales afin de mieux garantir le principe de consentement libre éclairé et préalable. A cet effet, le programme entend renforcer le dispositif de coordination et de dialogue multi-scalaire dans les zones à PIREDD entre les acteurs du secteur foncier, forestier, de l'agriculture voire du minier. Cette démarche permettra de standardiser les instruments et procédures de sécurisation foncière, les mécanismes de cartographie participative des terres et des affectations optimales des usages du sol selon les orientations de l'aménagement du territoire. Dans cette dynamique, un accent sera mis sur la revue légale des concessions foncières qui permettra de moderniser les approches de leur gestion pour soutenir le climat des affaires relatifs aux investissements verts. En somme, ceci débouchera sur l'amélioration de la gouvernance des terres rurales et péri-urbaines par des administrations foncières devenues plus performantes et professionnelles.

Dates d'examen & d'approbation	
Soumission au Secrétariat Exécutif	Date : 4 avril 2023
Examen du Comité Technique	Date : 13 juin 2023 (CT54, CT56 et CT58)
Approbation du Comité de Pilotage	Date : 08 décembre 2023

**Signature du Gouvernement Provincial dans le cas d'un Projet REDD+ intégré (PIREDD)**

I.	Nom du représentant	N/A
	Signature	

**Signatures des Organisations Participantes et du Président du Comité de Pilotage**

II.	Nom du représentant	Oumar SYLLA
	Signature	[Redacted]
	Nom de l'Organisation Participante	ONU-Habitat
	Date	23-01-2024

III.	Nom du représentant	Aimé SAKOMBI MOLENDO
	Signature	[Redacted]
	Nom du Ministère sectoriel	Ministère des Affaires Foncières
	Date	25/1/2024

IV.	Nom du Président du Comité de Pilotage	Nicolas KAZADI KADIMA NZUJI
	Signature	[Redacted]
	Nom du Ministère	Ministère des Finances
	Date	

## Résumé exécutif

Pour consolider ces acquis et soutenir la mise en œuvre de la réforme foncière afin d'accélérer les initiatives de sécurisation des terres et de prévention des conflits liés à la gestion peu coordonnée des ressources naturelles dans les provinces à PIREDD, ce programme placé sous l'exécution de l'ONU-Habitat et porté par le ministère des Affaires foncières sous la coordination de la CONAREF a été initié. De ce point de vue, il découle d'une large consultation/concertation entre ces trois parties et les organisations nationales et internationales. Il s'inscrit dans le pilier foncier et prend en compte les autres axes thématiques et territoriales du nouveau cadre programmatique RDC-CAFI 2021-2031. Sous ce prisme, il contribuera à la réduction des causes sous-jacentes de la déforestation pour accroître les co-bénéfices du développement et soutenir l'atténuation du changement climatique.

La **finalité de ce programme** au terme des 5 années d'exécution est que la loi et la politique foncières soient adoptées et mises en œuvre par des administrations plus performantes en s'appuyant sur le déploiement d'un système d'informations décentralisé dans les provinces à PIREDD ou proches de Kinshasa afin de faciliter son suivi par les parties prenantes. Des réunions périodiques permettront d'identifier les axes de soutien, planifier les interventions concertées, et mesurer les progrès apportés au PIREDD selon les initiatives des acteurs sectoriels. Pour y parvenir, l'objectif développemental de ce programme est d'améliorer les systèmes administratifs et coutumiers de la gouvernance foncière et immobilière propices à une gestion inclusive des écosystèmes forestiers, des investissements verts et de la paix durable. Ceci sera possible par une augmentation du niveau de professionnalisme et de la performance du personnel et des administrations foncières ainsi que des responsables coutumiers. Le programme est structuré autour de 2 effets principaux CAFI et de 4 effets intermédiaires issus de la LOI2, du cadre programmatique CAFI, et de la vision du gouvernement en matière de maîtrise de la sécurisation et la digitalisation foncières :

**EFFET 1 (CAFI 5):** Les décisions en matière d'**aménagement du territoire** assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure **sécurité foncière** n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés

- **Effet intermédiaire 1.1 :** Les services de l'administration foncière et les entités coutumières au niveau des groupements et des villages comprennent mieux le SIF utilisant le SIF sont plus professionnels et performants ;
- **Effet intermédiaire 1.2 :** Les vulnérabilités des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, et des migrants forcés à l'accès au foncier sécurisé sont réduites.

**EFFET 2 (CAFI 7) :** Une meilleure **coordination et gouvernance** interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un **climat des affaires** favorable aux investissements respectueux des forêts

- **Effet intermédiaire 2.1 :** Les systèmes administratifs et coutumiers de la gouvernance et la sécurisation foncière sont mieux intégrés ;

- **Effet intermédiaire 2.3** : La participation des femmes, des jeunes, des chefs coutumiers et des peuples autochtones pygmées à la réforme foncière est améliorée.

Dans l'ensemble **10 produits** seront menés pour parvenir à ces résultats. Ils seront exécutés par des institutions internationales et nationales sous la coordination technique de l'ONU-Habitat, la facilitation de la CONAREF, et la supervision du ministère des Affaires Foncières. Lesdits produits sont les suivants :

- Produit 1** : La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités ;
- Produit 2** : La gestion des risques des conflits fonciers améliorée dans cinq provinces ;
- Produit 3** : L'administration foncière renforcée au niveau national et dans cinq provinces
- Produit 4** : Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés ;
- Produit 5** : Les plans fonciers et la stratégie de transition écologique sont élaborés et mis en œuvre au niveau national et dans cinq provinces ;
- Produit 6** : Le SIF expérimenté dans cinq provinces et ses outils validés, édités et diffusés ;
- Produit 7** : Les revues légales des concessions foncières réalisées dans trois provinces ;
- Produit 8** : Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces ;
- Produit 9** : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces ;
- Produit 10** : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances.

Au terme du programme, les **changements seront principalement évalués** grâce à l'appréciation (i) de la coordination et du dialogue politique entre le foncier-aménagement du territoire-foncier-agriculture-forêt, (ii) de la participation des femmes, jeunes, et peuples autochtones à la sécurisation foncière, et (iii) l'apport du projet à l'amélioration du climat des affaires.

Pour ce faire, il est important et indispensable, avant de lancer les activités, de conduire une **étude de référence** et une seconde sur les **risques de conflits fonciers**. Ceci devrait se tenir avant le lancement des activités. L'évaluation de la situation de référence permettra d'affiner les informations et les indicateurs sur les problématiques foncières dont le PARF vise à apporter des changements. Des jalons et des cibles réalistes seront établis pour mesurer le progrès vers le changement induit par les interventions prévues. Une analyse PESTEL (Politique, Economique, Socio-culturelle, Technologique, Ecologique, Légale) permettra de déterminer les facteurs juridiques et politiques extérieurs qui peuvent impacter sur le programme afin de mieux les gérer. Elle sera complétée par l'analyse des risques des conflits liées aux évolutions socio-culturelles qui permettra de promouvoir un système d'alerte précoce dans la démarche de la gouvernance et la sécurisation foncières.

La **stratégie d'intervention** s'organisera autour de six aspects : (i) la mobilisation et l'engagement des partenaires de mise en œuvre et des administrations foncières préalablement formés autour de la vision et des valeurs à promouvoir , (ii) l'identification et la contractualisation des organisations communautaires et des peuples autochtones outillés aux techniques de cartographie participative et la gestion des réclamations lors de la planification et l'exécution des activités de déploiement du Système d'Information Foncière (SIF) dans les terres coutumières, (iii) la promotion auprès des parties prenantes des plans d'intégration de l'approche genre et de communication à différentes échelles territoriales, (iv) la facilitation de la participation du secteur privé et de l'identification des nouvelles bases (para)fiscales pour assurer la durabilité, (v) la formation des parties

prenantes aux principes d'engagement de CAFI, de la gestion axée sur les résultats et le suivi des indicateurs de performances, de Ne Pas Nuire, et de la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus dans le cycle du programme, et (vi) l'élaboration et l'exécution conjointe des plans de travail et budgétaire annuel en tenant compte de la gestion des risques. Ce dernier aspect sera la base de l'élaboration des cadres méthodologiques spécifiques qui encadreront la mise en œuvre et le suivi des différentes dimensions des interventions : réformes légale, réglementaires, institutionnelles et organisationnelles ; déploiement des instruments de la sécurisation foncière ; la revue légale des anciens contrats de concession foncière ; et la participation des parties prenantes notamment les femmes et les jeunes dans les communautés locales et les peuples autochtones ; et l'amélioration de la synergie entre les secteurs (foncier, Aménagement du Territoire, agriculture et forêt). Le dernier aspect pour la réussite de cette stratégie est l'anticipation de la mise en place d'une équipe de gestion du programme et des contractualisations des partenaires de mise en œuvre afin de maîtriser les délais de réalisation des travaux.

Le programme concentrera en cinq ans les **principales phases** d'opérationnalisation de la politique foncière que sont : l'harmonisation, la standardisation et la formalisation du SIF et ses instruments additionnels principalement dans les provinces à PIREDD. Ceci permettra de Co-construire une crédibilité locale, provinciale et nationale du déploiement du SIF afin de consolider le processus de poursuite de la réforme foncière à travers les plans fonciers, les textes d'application de la loi, et la gestion des risques de conflits fonciers. Les activités opérationnelles seront concentrées dans six provinces à PIREDD ayant des réalités socio-culturelles spécifiques. Le but est de tirer profit des us et coutumes en matière d'accès et de sécurisation foncière pour informer les démarches formelles à codifier dans le SIF et les outils complémentaires que sont : le registre foncier communautaire, la charte foncière locale, le cadastre foncier communautaire, et le titre foncier collectif. De plus, ces connaissances coutumières y compris celles relatifs à la gestion durable des forêts seront recensées pour soutenir la finalisation des manuels et guides relatifs à la cartographie participative, la gestion des comités fonciers locaux, aux procédures de sécurisation foncière, au renforcement des capacités des administrations foncières, à la certification locale des droits fonciers, à la résolution alternative des conflits fonciers, et l'élaboration des édits et décrets.

**L'approche** retenue pour asseoir les bases du SIF et de la numérisation des archives dans le processus de sécurisation foncière dans le cadre du programme reposera sur la revue, la systématisation et l'amélioration du fonctionnement de cinq sous-systèmes complémentaires et intégrés que sont : (i) le sous-système opérationnel des procédures transactionnelles (agents et cadres opérationnels), (ii) le sous-système de gestion des connaissances au sein de l'administration (cadres en charge des archives, études et statistiques), (iii) le sous-système d'appui à la décision (groupe de travail ou réunion interne), (iv) le sous-système de gestion des informations (cadre supérieur), et (v) le sous-système stratégique d'appui aux décideurs (haut responsable). A ces sous-systèmes, s'ajouterait (vi) le sous-système des experts. Ces derniers sont clés dans le processus de formalisation, de suivi externe des procédés, et de contrôle de la qualité des services en fonction des innovations et meilleurs pratiques au profil des bénéficiaires.

Les **cibles** du programme au niveau national sont l'ensemble des populations de la RDC qui bénéficieront les biens-faits de la réforme foncière. Les bénéficiaires des opérations de sécurisation foncière dans six territoires abritant les projets REDD+ sont estimés à 500 000 personnes dont 60% constituées des femmes, jeunes et personnes vivant avec un

handicap ou vulnérable dans les communautés locales et au sein des peuples autochtones.

Les **moyens de mise en œuvre** consisteront et porteront essentiellement mais non exclusivement sur (i) le renforcement des capacités et la mise à niveau des partenaires de mise en œuvre et des administrations foncières, (ii) le déploiement du plan de communication et de visibilité avec des réseaux des femmes communicatrices, (iii) le maintien du dialogue avec les parties prenantes et suivre les plaintes ou suggestions des bénéficiaires, (iv) la compréhension et l'intégration de la diversité des us et coutumes y compris des pratiques coutumières dans les démarches formelles avec un personnel formé à la valorisation de la diversité, (v) la communication permanent sur la volonté d'amélioration continue des livrables et des résultats, (vi) la mise en œuvre d'une veille technologique portée par les jeunes pour améliorer les processus organisationnelles, et (vii) la capitalisation du processus, de la gestion des équipes, du suivi des indicateurs de performance, et des résultats par des institutions spécialisées afin de jeter les bases du canevas de la mise à l'échelle des innovations de la politique et la loi foncière y compris le SIF et les outils connexes dans toutes les circonscriptions foncières.

Les **arrangements institutionnels et opérationnels** s'inscriront sur le modèle préconisé par CAFI à savoir donner des connaissances et des outils aux partenaires nationaux et locaux pour soutenir leur participation à l'exécution des volets institutionnels et investissements du pilier foncier. Sous ce prisme, outre le Comité de pilotage de la CONAREF qui assurera la gouvernance du programme au niveau national, cet exercice sera porté par les Gouverneurs dans les provinces et les responsables des territoires au niveau local. L'ONU-Habitat assurera la gestion fiduciaire et la qualité des livrables. Le Secrétariat Général des Affaires Foncières se chargera de collaboration entre les institutions publiques et privées en charge du foncier tout en appuyant la structuration des plans de renforcement de la performance et de la professionnalisation des agents et cadres de l'administration foncière. La CONAREF se chargera de la production des principaux livrables, de la coordination de l'engagement des agences locales d'exécution et des instances de coordinations politiques et techniques. L'évaluation indépendante sera portée par les experts externes. La communication et la visibilité seront assurées par des experts internes et des organisations féminines et de jeunes au niveau des provinces.

Le **succès du programme** reposera sur le niveau et la qualité de l'engagement et la coordination ou la mise en cohérence entre les parties prenantes. Il s'agira principalement des administrations foncières en y incluant des institutions spécialisées, de recherche et d'enseignement (cadastre, urbanisme, aménagement du territoire et développement rural) à l'instar de l'Institut Géographique du Congo (IGC), l'Institut National d'Archivage du Congo (INACO), l'Ecole Nationale du Cadastre (ENC), l'Institut Nationale des Bâtiments et des Travaux Publics (INBTP), l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU), de l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT), et des Instituts Supérieurs du Développement Rural (ISDR).

La **mise en œuvre du programme** se fera en trois phases : (i) recensement et précision des concepts des outils du SIF et des concessions foncières par des administrateurs fonciers et des autorités coutumières formés en vue de faciliter leur harmonisation et standardisation en fonction des orientations de la politique foncière nationale (**conceptualisation et standardisation sur la base des expériences dans les zones à PIREDD**), (ii) les pilotages et la capitalisation des acquis du SIF et des instruments associés dans les territoires à PIREDD avec des chefs coutumiers en vue de planifier leurs mises à l'échelle au niveau national (**pilotage et formalisation**), (iii) l'élaboration des textes



nationaux et des édits provinciaux d'appui à la mise en œuvre de la loi foncière avec l'appui des instances locales de coordination multi-sectorielle avec le secteur privé (**coordination et communication**).

## Sommaire

<b>Effets CAFI .....</b>	<b>3</b>
<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>4</b>
<b>Acronymes .....</b>	<b>11</b>
<b>Tableaux, Encadré et Figures .....</b>	<b>12</b>
<b>1) Introduction.....</b>	<b>13</b>
a) Description du contexte général de la zone d'intervention .....	14
b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet .....	17
c) Objectifs .....	20
<b>2) Stratégie du projet.....</b>	<b>21</b>
a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales).....	21
b) Stratégie d'intervention .....	22
c) Description des capacités des bénéficiaires .....	24
d) Structuration du projet (produits, activités) .....	27
e) Schéma de la Théorie du changement.....	45
f) Appropriation nationale et durabilité du projet .....	49
<b>3) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention .....</b>	<b>50</b>
a) Cadre de résultats.....	50
b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention .....	81
<b>4) Cohérence et synergies avec les projets existants .....</b>	<b>82</b>
<b>5) Gouvernance du projet .....</b>	<b>83</b>
a) Organes de gouvernance .....	83
b) Gestion et exécution du projet.....	85
c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires .....	87
<b>6) Stratégie d'engagement des parties prenantes.....</b>	<b>89</b>
a) Gouvernement .....	89
b) Donateurs et partenaires de développement.....	90
c) Société civile .....	90
d) Secteur privé.....	90
e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche.....	90
<b>7) Gestion des risques et des sauvegardes.....</b>	<b>90</b>
a) Risques et mesures d'atténuation.....	90
b) Sauvegardes .....	94
<b>8) Suivi-évaluation .....</b>	<b>96</b>
<b>9) Communication et visibilité .....</b>	<b>100</b>
<b>10) Transparence fiduciaire.....</b>	<b>102</b>
<b>11) Budget, plan de travail et chronogramme .....</b>	<b>103</b>

a) Plan de travail et budget par produits/activités .....	103
b) Budget ventilé par catégories UNDG .....	109
c) Plan d'opérationnalisation du projet.....	109
<b>12) ANNEXES .....</b>	<b>112</b>
ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet.....	112
❖ Consultations clairement explicitées et liste des acteurs inclus .....	114
a. Engagement des parties prenantes .....	116
ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre.....	118
a. Situation générale des femmes en RDC.....	119
b. Considérations relatives aux droits des femmes et à l'autonomisation des femmes dans le contexte de la terre et de l'agriculture .....	120
c. Solutions apportées par ce projet .....	121
d. L'approche d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du projet.....	121
ANNEXE 3 : Stratégie de communication.....	124
ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché .....	130
ANNEXE 5: Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives) .....	133
TDR des postes clés de l'unité de gestion de projet .....	133
1.1. CV des personnels clés inclus dans la coordination et le suivi du projet.....	133
ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100000 USD (versions provisoires ou définitives).....	135
6.1. TDR des études de référence (Provisoire) .....	135
ANNEXE 7 : Plan de renforcement de capacités.....	140
ANNEXE 8 : Consultations clairement explicitées et listes des acteurs (Procès-verbal de la réunion tenue avec les parties prenantes nationales avec la liste complète des participants qui ont examiné la version soumise du PRODOC avant sa soumission officielle au FONAREDD.....	140
ANNEXE 9 : Note méthodologique appui aux PIREDD et sécurisation des terres.....	141
Annexe 10 : Plan d'action genre ; peuple autochtone, et personnes vulnérables - PARF 2.....	143

## Acronymes

Agence congolaise de transition écologique et développement durable (ACTEDD), 2	Initiative Régionale de Documentation et d'Accompagnement au Développement (IRDAC), 101
Association du Notariat Francophone (ANF), 2	Institut Géographique du Congo (IGC), 101
Cadre des Nations Unies pour le Développement Durable (CNUDD), 24	Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU), 101
Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durables (CFLEED), 77	Instituts Supérieurs du Développement Rural (ISDR), 8
Coalition internationale pour l'accès à la terre/comité foncier national (ILC/CFN), 2	l'Ecole Nationale du Cadastre (ENC), 8
Comité de Pilotage (COFIL), 73	l'Institut Géographique du Congo (IGC), 8
Comité Technique (CT), 75	l'Institut National d'Archivage du Congo (INACO), 8
Comités Fonciers Locaux (CFL), 74	l'Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU), 8
Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), 2	l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT), 8, 20
Conseil National des Autorités Traditionnelles et coutumières (CNATC), 77	l'Institut Nationale des Bâtiments et des Travaux Publics (INBTP), 8
Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers (ENCTI), 101	Organisations Communautaires de Base (OCB), 77
Emancipation de la Femme Autochtones (UEFA), 77	Partenaires techniques et financiers (PTF), 77
Entités Territoriales Décentralisées (ETD), 77	Plan National Stratégique de Développement (PNSD), 20, 24
Foncier et la Prévention des Conflits (Plateforme FOPREC), 75	Plan foncier national (PFN), 71
Fonds Internationale du Développement Rural (FIDA), 17	Prévention de l'Exploitation Sexuelle et les Abus (PESA), 85
Forum des Autorités Traditionnelles d'Afrique – Foncier (FATA), 101	République Démocratique du Congo (RDC), 19
Forum des Autorités Traditionnelles d'Afrique pour le Foncier (FATA), 77	Réseau international des instruments fonciers (GLTN), 2
Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR), 77	Stratégie Nationale d'Engagement (SNE), 101
Groupe thématique de travail (GTT), 74	Système d'Informations Foncières (SIF), 6
	Système National de Surveillance des Forêts (SNSF), 19
	Université du Maryland (UMD), 20

## Tableaux, Encadré et Figures

Encadré 1 : Mise à disposition des outils et rapports de suivi-évaluation au FONAREDD et CAFI.....	100
Figure 1 : Vers systèmes intégrés de sécurisation foncière reposant sur la gouvernance multi-scalaire et les affectations concertées des sols	19
Figure 2 : Illustration schématisée de la Théorie du changement .....	47
Figure 3 : Dispositif de la gouvernance du programme .....	84
Figure 4 : Organigramme de l'unité de coordination de la gestion du programme .....	86
Figure 5 : canaux indicatifs de communication et de visibilité .....	101
Tableau 1: Superficie et populations estimées des provinces à PIREDD pilotes .....	16
Tableau 2: Apports des produits aux effets CAFI .....	49
Tableau 3 : Cadre des résultats .....	51
Tableau 4 : Lien entre les jalons de la LOI2 et le programme/projet .....	81
Tableau 5 : Cartographie de quelques initiatives complémentaires et des lacunes basées sur le cadre de programmation.....	82
Tableau 6 : Matrice de gestion des risques liés aux projets .....	91
Tableau 7 : Actions de mise en œuvre de la sauvegarde de Cancun .....	95
Tableau 8 : Calendrier d'exécution de l'étude de référence .....	97
Tableau 9 : Principaux documents à produire.....	98
Tableau 10 : Budget par produits et activités.....	103
Tableau 11 : Budget par catégories UNDG .....	109
Tableau 12 : Plan de déploiement opérationnel (après réceptions du premier virement) .....	109
Tableau 13 : Marchés de biens, travaux, services et ressources humaines .....	130
Tableau 14: Acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)..	130
Tableau 15 : Acquisition des services de consultance .....	131

## 1) Introduction

La problématique foncière en RDC est caractérisée par une forte prévalence des conflits fonciers qui découlent d'une défaillance du système de sécurisation foncière mené par une administration faiblement outillée et peu professionnelle. Dans le processus de créer un environnement idoine à une meilleure gestion des forêts, le second appel de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (en abrégée CAFI en anglais) entend atténuer cette situation. Il repose sur des engagements, les principes généraux et les modalités du cadre de partenariat contenus dans la lettre d'intention (LOI en anglais) signée entre la République démocratique du Congo (RDC) et le représentant de CAFI. Sous la rubrique foncière de la LOI, la vision se décline comme suit : *un pays pacifié, socialement stable, économiquement dynamique et écologiquement viable, grâce à une gouvernance foncière considérablement améliorée et à une administration foncière performante et professionnelle, en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes et autres.* Pour y parvenir, la LOI recommande de déployer une approche participative dans l'utilisation des terres en tenant compte du respect du principe de Consentement Libre Informé et Préalable dans le cadre éventuel d'expansion du réseau d'aires protégées ainsi que dans les efforts de restauration des terres et forêts dégradées.

Vu sous ce prisme, les trois jalons politiques à atteindre au terme de ce programme seront :

- Le renforcement de la sécurité foncière, entendu comme une cocréation, une reconnaissance et un encadrement dans l'accès et l'usage des terres comme source de vie et de survie dans les milieux ruraux ;
- L'amélioration de la participation des femmes et des jeunes dans les différentes échelles et compartiments au déploiement du (Système d'Informations Foncières) y inclut des opérations de cartographies des terres coutumières pour produire des registres fonciers communautaires ;
- La contribution à l'amélioration du climat des affaires à travers une bonne gouvernance et transparence dans les procédures et transaction foncières.

De ce qui précède, il est attendu que le volet foncier participera à la promotion d'un développement vert et la mise en œuvre des objectifs de la Contribution Déterminée au Niveau National et de la Stratégie-cadre Nationale REDD+. Ceci tiendra compte des avancées réalisées sur les jalons de la première lettre d'intention CAFI-RDC : (1) La politique foncière, (2) la loi foncière, (3) les outils du SIF, et (4) les orientations du plan foncier national et du plan de renforcement des capacités de l'administration foncière. Il est entendu qu'en assurant l'exécution de ces instruments en lien avec les autres thématiques de CAFI 2 (aménagement du territoire, agriculture, énergie, démographie, mine et hydrocarbure, gouvernance et fiscalité), la gouvernance foncière contribuera à réduire les causes sous-jacentes pour accroître les co-bénéfices du développement et soutenir l'atténuation du changement climatique.

Au demeurant, le programme s'attachera à renforcer le dispositif de communication au sein et entre les différentes instances du cadre institutionnel et opérationnel. Ce sera au triple niveau des structures administratives qui encadrent la gestion des informations foncières et du système d'aide à la prise de décision sur le foncier entre les cadres supérieurs dans les administrations centrales et le cabinet des ministres. Tout ce processus devrait permettre d'améliorer les systèmes administratifs et coutumiers de gouvernance foncière et immobilière propices à une gestion inclusive des écosystèmes forestiers et de la paix sociale durable.

## **a) Description du contexte général de la zone d'intervention**

### **i. Contexte général**

La réforme a été identifiée comme une priorité nationale dans la Stratégie-Cadre Nationale REDD+, adoptée par le Gouvernement en Conseil des Ministres en novembre 2012. Ses principaux livrables, tels qu'ils ont été identifiés dans son Document de Programmation élaboré en 2013 et revu en 2018, sont les suivants : (i) un document de politique foncière nationale ; (ii) une loi foncière nationale, adaptée aux orientations et lignes directrices de la politique foncière nationale et (iii) un plan foncier national, comme instrument de mise en œuvre des priorités de cette politique. A ce jour, à la suite d'un processus de larges consultations qui a duré 2 ans et demi et qui a impliqué l'ensemble de 26 provinces du pays, une nouvelle politique foncière nationale, validée par toutes les parties prenantes en novembre 2021, et considérée comme l'étape initiale de cette réforme, a finalement été approuvée en Conseil des Ministres le 08 avril 2022.

De même, un projet de loi modificative de la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980, a été ensuite élaborée, puis validée par toutes les parties prenantes, avant d'être aussi adoptée en Conseil des Ministres le 16 septembre dernier. Actuellement, ce projet est en discussion à l'Assemblée Nationale, sous examen par la Commission Politique, Administrative et Judiciaire, après avoir été déclaré recevable, à la suite du débat général en plénière.

Cette réforme retient un certain nombre de priorités et d'innovations, essentielles pour améliorer la gouvernance foncière et immobilière à tous les niveaux et à même de pacifier les rapports sociaux autour du foncier. Elle a notamment levé l'option de la certification des terres occupées coutumièrement par les communautés locales et/ou les peuples autochtones pygmées, qui pourront, à la demande de celles-ci, être : i) délimitées et certifiées en tant que terres de communautés locales, à la suite d'une procédure contradictoire d'enquête publique préalable ; ii) cartographiées, de préférence en ayant recours aux moyens technologiques disponibles et accessibles, notamment numériques ; iii) constatées par un titre foncier collectif, destiné à servir de preuve écrite attestant l'occupation foncière coutumière de la communauté concernée. Il s'agit ici de renforcer la preuve de cette occupation au moyen de l'écrit<sup>3</sup>. A travers la même politique, l'État congolais s'est engagé à donner un fondement légal à des systèmes d'informations foncières locales, plus adaptés aux contextes socio-culturels locaux et constitués de : i) charte foncière locale ; ii) des cadastres communautaires et iii) des registres fonciers communautaires.

Enfin, pour lutter contre la spéculation foncière, qui renforce la précarité dans l'accès à la terre pour des populations pauvres marginalisées et l'improductivité des terres, la nouvelle politique foncière a levé l'option de soumettre tous les titres d'occupation des terres de plus de 5ha à une revue de leur conformité, en vue de retirer toutes les terres détenues par des particuliers, sans aucune forme de mise en valeur, ni acquittement des droits, taxes, redevances et impôts dus. Les terres qui seront recouvrées à l'issue de cette

---

<sup>3</sup>Le titre collectif a été désigné dans la politique foncière nationale sous le vocable de « attestation d'occupation coutumière collective », tandis que les titres individuels constatant les droits d'usufruit individuels des membres de la communauté le sont sous celui de l'« attestation d'occupation foncière individuelle ».

revue seront réaffectées à l'occasion de la conduite des processus d'aménagement du territoire. Toutes ces orientations pertinentes de la politique foncière et qui sont réaffirmées dans le projet de loi en cours de discussions au Parlement ont été inscrites comme des priorités à court et moyen terme dans la Lettre d'Intention 2 signée entre le Gouvernement de la RDC et CAFI, et relayées par le Nouveau Cadre Programmatique RDC-CAFI, pour la période allant de 2021 à 2031. Ils concourront à la réduction des conflits qui est un résultat du Plan National Stratégique de Développement (PNDU), du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSCDF), et des ODD.

Dans la lettre d'intention 2, et conformément aux orientations de la politique foncière nationale sus évoquées, le Gouvernement Congolais s'est engagé d'ici à 2026 à : a) adopter un plan foncier national, comme un instrument de mise en œuvre des priorités de la nouvelle politique foncière nationale, b) assurer la publication, la diffusion et la vulgarisation de la politique foncière nationale, c) élaborer et mettre en application les textes réglementaires prévus par la loi ; d) assurer la mise en œuvre du système d'informations foncières en milieu rural et urbain, en capitalisant sur les PIREDD, notamment par la production d'outils spécifiques, le renforcement des capacités et l'accompagnement des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles dans l'utilisation du système d'informations foncières et ; e) mettre en œuvre le processus de la revue légale des titres d'occupation foncière de plus de 5 ha, en vue de mettre fin au phénomène de thésaurisation des terres iii) renforcer le régime de l'enquête préalable à la concession avec le principe du consentement libre, préalable et informé, celui de la compensation des pertes et restrictions des droits fonciers locaux ainsi que celui d'organisation des voies de recours simplifiées au profit des populations locales éventuellement lésés. De ce qui précède et pour donner suite à la seconde génération de la réforme foncière, des rencontres ont été organisées, entre ONU-Habitat, et le Cabinet et le Secrétariat Général du ministère des Affaires Foncières, la CONAREF, les partenaires de mise en œuvre d'PARF, les représentants des administrations foncières, les autorités provinciales, l'association des autorités traditionnelles, les instituts nationaux de formation ou de recherche, et les experts indépendants. Entre juillet et décembre 2022, ces concertations ont permis de dégager les réussites et surtout les limites techniques, administratives, financières, communicationnelles, et managériales de la gestion du PARF du niveau national à l'échelle des circonscriptions foncières.

Outre ces dialogues, des rapprochements ont été entrepris avec les institutions nationales ayant des interventions ou des mandats sur le foncier : les ministères en charge de l'urbanisme, du développement rural, du plan, de l'aménagement du territoire, et des infrastructures. De plus, une réflexion est en cours avec la Banque Mondiale (BM) sur le Code de l'Urbanisme et la Construction qui aura une incidence sur l'occupation du sol. Les échanges avec le Fonds Internationale du Développement Rural (FIDA) s'organisent autour de la sécurisation du sol pour la production agricole, le PNUD sur la stabilisation ou les investissements verts, et les ONG internationales sur les problématiques d'arrimage du foncier aux investissements ou à la redevabilité des conservateurs fonciers. Enfin, les réunions avec des membres du Comité Technique du CAFI ont débouché sur la mise en relief de l'importance de rendre plus intelligibles et de formaliser les procédures de sécurisation foncière et du SIF y compris de revue légale des concessions foncières.

## ii. Zones d'intervention

Si les conflits fonciers sont très fréquents en RDC, il faut noter que la prévalence et la typologique varient selon le type de paysage, la densité de la population, les facteurs d'attractions des ressources naturelles, les dispositifs traditionnels de gestion du sol, la pression des groupes des investisseurs ou d'intérêts, et l'historicité des formes d'usage (entre peuples autochtones et les autres communautés locales). Dans le cadre de ce programme, les milieux ruraux dotés des forêts de grande valeur, des mines et du potentiel de promotion agricoles, les conflits d'accès, d'usage et de délimitation sont nombreux. En savane, les pressions sont plus axées sur les terres agricoles à l'instar des conflits entre les communautés dans le plateau Batéké. Dans les sites péri-urbains, les compétitions pour la terre à des fins agro-industrielles, habitats, infrastructures structurantes, et la préservation du patrimoine des communautés locales sont à l'origine des conflits souvent violents, le blocage des investissements, ou l'occupation des zones naturelles instables qui affectent négativement la biodiversité. Des mesures de réduction des conflits en général et inter/intracommunautaires en agissant sur les causes est indispensable d'où ce programme en s'appuyant sur les acquis. De ce qui précède, ce programme entend consolider les acquis dans le Mai-Ndombe (Inongo) et assurer le suivi des interventions dans celles ayant bénéficiées des installations du SIF : Ituri (Mambasa, Djugu), Nord-Kivu (Rutshuru), et Sud-Kivu (Kalehe). Les nouvelles zones d'intervention seront les provinces du Kongo Central, du Kwilu, la Tshopo, du Kongo Central et de Kinshasa (zone péri-urbaine). Divers **critères de sélection** ont été utilisés pour choisir ces derniers : (i) la densité, (ii) la présence des forêts et des savanes, (iii) le type de gestion coutumière de la terre (patrilinéaire/matrilinéaire), (iv) le mode de gouvernance traditionnel de la terre (chefs traditionnels : Kiamvu/Mwami, ou chefs de secteur nommé), (v) les aires linguistiques (Swahili, Kikongo, Tshiluba, Lingala), (vi) l'accessibilité, enfin la présence (vii) des bassins agricoles et (viii) des PIREDD. Ils concernent principalement les bassins d'approvisionnement de Kinshasa, de Gemena, et de Mbuji-Mayi. Ils possèdent des points-chauds (hots pots) de déforestation et de biodiversité. En outre, le projet va toucher également le Maniema dans le cadre d'une synergie avec l'accord signé entre le PNUD<sup>4</sup> et la CONAREF autour de la vulgarisation du document de politique foncière nationale et de la loi foncière modificative auprès des communautés locales ainsi qu'amorcer le travail sur les outils de la revue légale.

Tableau 1: Superficie et populations estimées des provinces à PIREDD pilotes

Provinces	Populations (estimation)	Superficies en Km2 (est.)	Villes/districts	Territoires/communes	Sites indicatifs d'intervention	Bassin agricole / PIREDD	Situation écologique	Contexte socio-culturel
Kinshasa	16316000	9 965	4(Dist.)	24 (Com)	(Maluku) Mbankana	Non	Savane	Matrilinéaire
Kwilu	7567000	78441	2	5	Bandundu ville	Oui	Savane	Patrilinéaire
Kongo central	5575000	53920	2	10	Kasangulu	Oui	Savane	Matrilinéaire
Tshopo	3102447	199 567	1	7	Bafwasende	Oui	Forêt	Patrilinéaire
Kasai Oriental	3450000	9545	1	5	Miabi (BM)	Non	Savane	Patrilinéaire
Sud Ubangui	2744345	51633	2	4	Gemena	Oui	Forêt/savane	Patrilinéaire

Source : ANAPI (siteweb), Wikipedia ; (\*) Ces chiffres seront confirmés après des échanges avec l'institution nationale en charge des statistiques, et du fichier électoral.

<sup>4</sup> PNUD -Pilier 4 stabilisation

Les territoires et circonscriptions foncières d'intervention par province seront identifiés ou confirmés selon trois critères principaux : (i) l'existence d'une initiative PIREDD ou d'un bassin agricole en zone de savane, (ii) l'engagement des autorités publiques puis coutumières à soutenir le processus, (iii) le niveau de sécurité sur les axes routiers des capitales provinciales aux sites d'intervention, (iv) la prévalence des conflits foncier, et (v) les types des us et coutumes de la gestion et la gouvernance foncière. Les décisions seront connues au terme de l'étude de référence et de l'analyse des risques fonciers.

Le programme explorera et développera **l'alignement et le lien** avec des investissements d'autres **partenaires techniques ou financiers** : la Banque Mondiale au travers de son programme de développement agricole national, Enabel et la Coopération Allemande dans l'axe des bassins d'approvisionnement de Kinshasa, du bassin minier du Kasaï et des Kivu. Il en sera de même avec des initiatives soutenues dans le cadre de la **plateforme secteur privé** en particulier pour l'agriculture.

### **b) Evolution du couvert forestier et description des moteurs de déforestation et de dégradation directs et indirects dans la zone du projet**

Avec une population estimée à 13,5 millions d'habitants en 1930<sup>5</sup>, la République Démocratique du Congo (RDC) a connu une croissance démographique accélérée qui positionne sa population actuelle autour de 95,3 millions de personnes<sup>6</sup>, soit une multiplication par 7 en 92 ans. Selon le cadre programmatique de CAFI2, la population de la RDC passera de 140 millions à 260 d'habitants entre 2030 à 2050. Ce chiffre atteindra 1,2 milliard en 2100<sup>7</sup>. La densité nationale actuelle est estimée à 40 habitants au Kilomètre carrée (Km<sup>2</sup>) pour une superficie de 2.344.860 Km<sup>2</sup>. Elle passera respectivement de 59 (2030) à 110 (2050) puis 511 hbts/Km<sup>2</sup> (2100).

Vu sous ce prisme, le besoin en foncier pour divers usages ira grandissant. Afin de mieux valoriser les forêts et soutenir le développement vert en savane, il convient de consolider les mesures de sécurité et de réduction de la corruption dans les transactions foncières, et d'affectation optimale des terres en tenant compte de la croissance démographique y compris les migrations forcées. D'après la lettre d'intention RDC-CAFI 2021-2031 et son cadre programmatique, 0.5 million d'ha de forêt ont été détruites par an entre 2014 à 2018. Si cette tendance est maintenue et si rien n'est fait de manière intégrée pour un meilleur suivi de la dynamique des forêts (protection, déforestation, pépinière et reboisement), il est vraisemblable qu'à l'horizon 2100, la RDC perdrait entre 39 et 157 millions d'ha de son couvert forestier voire 486 millions d'ha<sup>8</sup>.

La République Démocratique du Congo (RDC) concentre plus des 2/3 de l'ensemble du massif forestier du Bassin du Congo, soit 45% des forêts d'Afriques et près de 10% des forêts tropicales humides de la planète. Riches en flores et faunes, ces forêts ont de fortes

<sup>5</sup> Dans [https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie\\_de\\_la\\_R%C3%A9publique\\_d%C3%A9mocratique\\_du\\_Congo](https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_R%C3%A9publique_d%C3%A9mocratique_du_Congo)

<sup>6</sup> Population de la RDC : Selon [https://countrymeters.info/fr/Democratic\\_Republic\\_of\\_the\\_Congo](https://countrymeters.info/fr/Democratic_Republic_of_the_Congo) la population est de 95 418 057 en 2022; D'après la Banque Mondiale (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=CD>) la RDC possédait 15,2 millions et 92,3 millions d'habitants respectivement en 1960 et 2020.

<sup>7</sup> Selon les Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2015). World Population Prospects : 2015 Révision et une projection de <http://lapopulation.population.city/republique-democratique-du-congo> cette population sera de 388,4 millions en 2100.

<sup>8</sup> Les formules suivantes ont été utilisées : (a) 78 ans x 0.5 ha/an = 39 millions d'ha ; En estimant les pertes par tête sur la base initiale de 0.5 million d'ha de perte annuelle, on a 0.0052 ha/hbts/an soit (b) 157 millions d'ha pour une population de 388,4 millions d'habitants contre (c) 486 millions d'ha pour 1,2 milliard de personnes.

potentialités pour le maintien de l'équilibre climatique à l'échelle globale et pour le développement durable de la RDC. L'importance de ces forêts à forte valeur y compris les tourbières couvre des bénéfices écosystémiques, des services environnementaux, et des avantages socio-économiques qui participent au revenu national comme au quotidien des populations en offrant des terres fertiles, les produits forestiers non ligneux, le bois énergie. Mais ces forêts font aussi partie intégrante de l'identité et du mode de vie des peuples autochtones pygmées et des communautés locales.

Autrefois denses, impénétrables et continues, les forêts de la RDC sont aujourd'hui de plus en plus fragmentées. Elles sont exposées à des menaces permanentes de diverses natures. Le Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) de la RDC renseigne sur une déforestation et dégradation cumulées de l'ordre de 11-12 millions d'hectares sur la période allant de 2000-2010, avec un pic de perte annuelle d'environ 1 million d'hectares par an sur la période 2010-2014. De nouvelles données satellitaires de l'Université du Maryland (UMD) indiquent que le pays a perdu plus de 5 % de ses forêts primaires. En 2021, la partie Nord du pays a montré des niveaux de déforestation particulièrement élevés dans les provinces du Bas-Uélé, de la Mongala, de la Tshopo, du Haut-Uélé et de l'Ituri. Les réserves et les parcs de la RDC sont eux aussi touchés ; les imageries et les données satellitaires révèlent de récentes incursions dans des forêts supposées être sous protection officielle. Face à cette situation, les actions menées par l'Agence Congolaise de transition écologique et de développement durable (ACTEDD) et l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT) mériteraient d'être mieux intégrées et soutenues pour assurer la transition économique dans les investissements fonciers. Ceci passerait par le renforcement de la cohérence institutionnelle impliquant la CONAREF et ses déclinaisons provinciales y compris les communautés bénéficiaires.

Il faut aussi souligner en outre que l'expansion des villes phagocyte considérablement les massifs forestiers ou les reliques de forêt sans plan de reboisement ou de verdissement des villes. Avec un taux d'urbanisation de 4.1% par an, la population urbaine croît de 1 million annuellement ; soit une consommation d'au moins 300 km<sup>2</sup> de terres par an selon le type de planification urbaine adoptée. Pour maîtriser l'objectif fixé par la Stratégie nationale REDD+ de maintenir le couvert forestier à 63,5 % du territoire à l'horizon 2035, l'opérationnalisation du plan foncier national, des schémas d'aménagement du territoire, et des documents d'urbanisme devraient fixer des jalons et des options programmatiques par provinces, territoires (en majorité rurale) et villes en lien avec la stratégie de transition écologique.

La population est disproportionnellement répartie dans 26 provinces ayant diverses subdivisions administratives, des terroirs claniques et des terres coutumières répartis sur les 146 concessions foncières. Plusieurs sont rurales et d'autres urbaines. Selon la dominance, l'occupation du sol et les enjeux d'accès à la terre et les ressources qui sont liées, entraînent un phagocytage des espaces ruraux et les forêts qui s'y trouvent. En 2021, l'aire métropolitaine de Kinshasa possédait une densité estimée à 1 730 hab./km<sup>2</sup> tandis que son espace urbain abritait 26 047 hab./km<sup>2</sup>. La situation était de 6 356 hab./km<sup>2</sup> à Bunia, 1 829 hab./km<sup>2</sup> à Lubumbashi, et 710 hab./km<sup>2</sup> à Kisangani. La croissance démographique affecte non seulement les formes et types d'occupation des sols ruraux et urbains en détruisant totalement ou une partie du couvert végétal. En second lieu, l'augmentation de la population engendre des besoins en essences forestières pour la consommation nationale ou l'exportation.

Pour faire face à cette prospective, il convient d'examiner l'opérationnalisation des outils de la réforme foncière produite dans CAFI 1 suivant une logique intersectorielle. Les études de base permettront de mieux cerner les contextes, approches à déployer et les moyens à mobiliser afin d'infléchir les moteurs directs et indirects du déboisement et la dégradation des forêts. De plus, il conviendra de soutenir les orientations de planification spatiale intégrée prônées dans la LOI et le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2023-2027. Telle est la perspective de ce programme qui entend concourir à déployer des solutions intégrées et multi-acteurs pour soutenir le déploiement des visions holistiques des objectifs thématiques de l'appel CAFI2.

Les plans d'actions issues des réformes ou des politiques d'aménagement du territoire, d'agriculture, du foncier, de la population et de la planification ou la gestion des milieux urbains et ruraux serviront de base pour la réflexion. Y seront considérer les consultations et la promotion de la participation effective des représentants des institutions publiques, privées et communautaires hommes, femmes/filles, des jeunes y compris les peuples autochtones pygmées. Le but serait de déterminer les besoins prioritaires pour réussir la sécurisation foncière en fonction des affectations des sols, en se basant sur les leçons des pratiques et procédures de la première phase et des orientations du CAFI2 pour l'avenir. Les apports permettront de soutenir les initiatives nationales de renforcement de l'occupation et la mise en œuvre planifiées des sols et des habitats durables. A cet effet, les principes d'aménagement du territoire pourraient inclure la croissance verte et l'habitat en matériaux locaux, la vulgarisation des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, l'optimisation des espaces de savane pour l'industrialisation, la restauration des forêts, et la construction des infrastructures et d'un système de logistique intégré et fiable pour désenclaver les bassins de production agro-industrielles.

Figure 1 : Vers systèmes intégrés de sécurisation foncière reposant sur la gouvernance multi-scalaire et les affectations concertées des sols



A ce titre, ce programme positionne le **nexus Foncier-Aménagement-Gouvernance** au cœur de sa démarche. Pour faciliter la localisation de ses actions et celles des autres acteurs, ce projet-cible promouvra l'usage des points géodésiques géolocalisés pour soutenir la cartographie des terres coutumières et promouvoir un système national et local d'adressage national visant à mieux structurer la collecte et la gestion des revenus de la fiscalité et parafiscalité.

Conçu sous le prisme de la quête de plus de synergie entre les Organisations Internationales, les départements ministériels (cabinets et Secrétariats Généraux) et les établissements publics ou commissions, le secteur privé national ou local, les Organisations de la Société Civile y compris communautaires ou autochtones, et les donateurs du fonds CAFI, ce Programme envisage de soutenir la mise en œuvre des réformes postulées dans le cadre de la LOI2. Ce programme entend structurer les approches d'engagement des parties prenantes pour renforcer les cadres de dialogue multi-institutionnels<sup>9</sup> afin d'accélérer et assurer une excellente coordination multi-scalaire de l'opérationnalisation des activités prioritaires mais complémentaires des politiques d'aménagement du territoire et du foncier. A cet effet, le renforcement et l'autonomisation des capacités du capital humain et des institutions est indispensable. Il en est de même de la mise en place d'un dispositif de communication pour le développement/changement du comportement incorporant sur une dimension mieux intégrée de la communication institutionnelle au bénéfice du personnel des administrations centrales, déconcentrés et décentralisées.

### **c) Objectifs**

**Objectif de développement :** contribuer à l'assurance des co-bénéfices du développement du processus de réduction des pertes forestières (Impact de la LOI2).

#### **Objectifs principaux du programme :**

- i. Augmenter la sécurité foncière adossée au système d'information foncière décentralisé (Effet CAFI 5) ;
- ii. Accroître l'effectivité de la coordination et la gouvernance interministérielle du foncier pour des activités légales et un climat des affaires favorable aux investissements verts et à la paix (Effet CAFI 7).

#### **Objectifs spécifiques du programme**

- i. Améliorer le professionnalisme et la performance des services de l'administration foncière ;
- ii. Réduire les vulnérabilités des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, et des migrants forcés à l'accès au foncier sécurisé ;
- iii. Renforcer l'intégration des systèmes administratifs et coutumiers de la gouvernance et la sécurisation foncière ;
- iv. Améliorer la participation des femmes, des jeunes, des chefs coutumiers et des peuples autochtones pygmées à la réformes foncières.

---

<sup>9</sup> Telles sont les orientations issues des consultations initiales avec 5 Secrétaires Généraux des Ministères (Affaires Foncières, Décentralisation, Aménagement du Territoire, Développement Rural, et de l'Urbanisme) parfois en présence de la Direction de l'Habitat, des équipes des Coordinations Nationales (CONAREF, ONAT, SENAREC), du bureau d'études (IRDAC), du Conseil national des autorités traditionnelles, et des organisations de la Société civile.

## 2) Stratégie du projet

### a) Initiatives passées et leçons apprises (nationales et internationales)

Quatre évaluations finales indépendantes mettent en relief les aspects positifs et négatifs à considérer dans le processus de ce projet-cible. Le résultat du **Programme d'Appui à la Gouvernance Foncière pour la Paix, la Stabilité et la Reconstruction dans l'Est de la RDC Post Conflit** (2014-2019) a indiqué que le programme a eu des résultats importants et des déficits dans les procédures ayant affecté sa mise en œuvre. Les recommandations encouragent la participation des parties prenantes lors de la conception des projets/programmes et un dispositif d'archivage de la documentation. Désormais, les projets sont initiés avec les partenaires institutionnels afin de définir conjointement les besoins et les approches pour les résoudre. S'agissant de l'évaluation des coûts unitaires des produits, les estimations sont de plus en plus menées sur les bases des mercuriales officielles et les taux des Nations Unies. Enfin, une des exigences a été de réaliser les études de faisabilité avant la formulation des programmes de grande envergure. Telle est notre vision dans le cadre de cet appel.

Du reste, depuis 2017, l'ONU-Habitat met en œuvre le **Programme D'appui à la mise en œuvre de la Réforme foncière et au Renforcement des capacités de l'administration foncière** dans le cadre de l'initiative CAFI. A ce jour, le programme a atteint des résultats probants liés notamment à l'élaboration et à l'adoption d'une politique Nationale foncière, l'élaboration et la validation populaire d'un projet de loi modifiant et complétant la loi foncière de 1973 aujourd'hui en cours d'adoption auprès du Parlement. L'élaboration d'outils de sécurisation et de médiation foncière dans deux provinces pilotes du projet y compris l'expérimentation en cours d'un système d'informations foncières. D'important efforts d'appui à la sécurisation foncière et au renforcement de l'administration foncière ont été déployés aboutissant à la sécurisation foncière des communautés locales dans les zones d'intervention du programme.

Toujours dans le **secteur foncier**, l'ONU-Habitat met également en œuvre un projet sur la fiscalité foncière et immobilières dans les villes de l'Est de la RDC (GOMA et Beni) avec pour objectif de documenter les contraintes liées à la mobilisation des recettes foncières et de proposer des pistes novatrices aux autorités provinciales afin de renforcer leurs capacités dans la mobilisation de la fiscalité foncière pour financer les services sociaux de base. L'Onu-Habitat est également partenaire de la République Démocratique du Congo à travers le Ministère du Plan dans le cadre d'un projet national d'amélioration des statistiques pour informer les politiques publiques. C'est ainsi, les données foncières dans une approche genre occupent une grande place dans ce programme. Enfin, l'Onu-Habitat accompagne également le gouvernement congolais en partenariat avec la Banque mondiale dans le cadre du programme KIN ELINDA sur le volet aménagement, Code l'Urbanisme et de la Construction, consultations multi-acteurs. Tout ceci permet à l'agence de capitaliser une bonne expérience de travail et de partenariat au combien important pour la réussite du présent projet.

Par ailleurs, l'ONU-Habitat jouit d'une large expérience dans le domaine du foncier et de l'appui aux collectivités territoriales décentralisées. En effet, ces dix dernières années, le Bureau Afrique de l'ONU-Habitat a monté et exécuté une série de projets dans le secteur dans des pays fragiles tels que l'Afghanistan, la Somalie, le Soudan, la Palestine etc. pour des montants avoisinant les centaines de millions de dollars. Ces différentes expériences

dans des contextes socio-culturels variés nous ont permis de tirer de nombreux enseignements susceptibles d'être utiles pour le présent projet. Au rang des enseignements, notons :

- Les difficultés liées processus fonciers notamment en termes de lenteur, de sensibilité, de lourdeurs, de coûts
- La nécessité d'un engagement et d'une volonté politique poussée pour aboutir à des réformes foncières au regard des enjeux qui gravitent autour surtout pour le contexte congolais
- La pertinence dans le cadre des politiques et programme fonciers de partir du bas vers le haut pour faciliter leur appropriation
- La diversité et la pertinence d'associer les politiques foncières à des outils modernes mais largement inspiré des contextes locaux
- Les réformes foncières, ne sont pas des processus isolés et qu'il faut toujours mettre en avant l'intersectorialité pour réussir les réformes
- Les dynamiques multi acteurs sont des approches capitales pour adresser les questions foncières de manière holistique et durables

Au demeurant, dans le cadre du présent programme, la réalisation des activités se fera par la CONAREF, avec l'appui de l'ONU-Habitat et de divers partenaires de mise en œuvre. De manière chronologique, il s'agira de :(i) consolider les acquis de la réforme foncière nationale notamment dans sa première phase, (ii) Structurer la coordination et le dialogue politique entre les institutions œuvrant dans le foncier, l'aménagement du territoire, la forêt, et l'agriculture à différentes échelles spatiales : gouvernance foncière pour la gestion durable des forêts, la restauration de l'autorité de l'Etat, et l'amélioration de la paix entre communauté pour une prospérité partagée, (iii) Harmoniser les outils relatifs au foncier, l'AT, la forêt, et l'agriculture: recensement, classement, réunion des experts pour la fusion/harmonisation, nomenclature des outils y compris des terminologies, faisabilité de leurs déploiements, formalisation des outils, (iv) Renforcer les capacités pour le déploiement participatif des instruments du SIF, RFC, et des observations des conflits afin de réaliser des enregistrements plus pacifiques des titres fonciers et des revues légales concertées des concessions.

## **b) Stratégie d'intervention**

Le programme s'inscrit en droite ligne des réformes institutionnelles en cours en RDC qui visent à concourir à la prospérité annoncée dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et le Cadre des Nations Unies pour le Développement Durable (CNUDD). Pour y parvenir, l'un des piliers est l'amélioration du climat des affaires notamment dans le domaine du foncier. Ceci impose que le programme adopte une stratégie globale d'intervention présentée ci-dessous :

- Une démarche de travail mixte : elle sera du *top-down*(descendante) pour les activités relatives à la réforme légale et institutionnelle, et *bottom-up* (ascendante) pour les initiatives portant sur la sécurisation foncière participative reposant sur les outils du SIF.
- Le principe de subsidiarité sera respecté dans le cadre de la délégation des missions aux partenaires de mise en œuvre en s'assurant que l'approche

participative soient promues à toutes les échelles de réalisation des études, constructions des bâtiments, amélioration des capacités, communication, et octroi des documents de sécurisation des terres.

- La collaboration entre ce projet et ceux du PIREDD et des projets sectoriels sera structurée dès le début du projet. Il consistera à ressortir le lien et l'interaction entre les enregistrements des terres (du PARF) et les affectations du sol (AT) pour réussir l'apport du secteur foncier à la transition écologique et la gestion durable des forêts. Ceci se fera à travers les instances de concertation avec les parties prenantes. La mise en œuvre reposera sur une fréquence périodique des réunions, le nombre des projets à soutenir, et les consultants à déployer.
- Le programme aura six cibles qui concourront également, au déploiement du processus d'appropriation et de pérennisation : l'Etat ou les gouvernements national et provincial qui bénéficiera d'un nouveau cadre de législatif et organisationnelle de gouvernance de la terre, les Entités Territoriales Décentralisées et les autorités coutumières dont les terres seront cartographiées et les formalisation réalisées en incluant les exigences coutumières, le personnel des administrations foncières et les membres des comités fonciers locaux devant bénéficier des formations et d'accompagnement, les ménages dont ceux ayant les femmes et les jeunes à leurs têtes qui participeront aux processus de cartographie et de sécurisation de leurs terres, les entreprises du secteur privé dont les aptitudes en médiation et gestion foncière seront promues, et les agences nationales de mise en œuvre et les prestataires.
- Les appuis directs du programme consisteront principalement à l'offre de l'assistance technique aux institutions gouvernementales et agences locales de mise en œuvre, la mise à disposition des subventions aux partenaires de mise en œuvre et des organisations féminines et des jeunes à impliquer dans la réalisation des activités, et la rémunération de services des experts et groupes des experts.
- L'appropriation reposera sur la promotion de la visibilité du programme, l'engagement périodique des parties prenantes, et de l'institutionnalisation progressive des acquis. Ce volet s'appesantira sur
  - o L'alignement aux orientations stratégiques des provinces ;
  - o La mise en place d'un dispositif d'information pour les nouvelles autorités en cas de changement des responsables des administrations ;
  - o L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'action de sortie et de pérennisation des futurs acquis.

Sur le plan opérationnel, la stratégie d'intervention reposera sur six aspects : (i) la mobilisation et l'engagement des partenaires de mise en œuvre et des administrations foncières préalablement formés autour de la vision et des valeurs à promouvoir , (ii) l'identification et la contractualisation des organisations communautaires et des peuples autochtones outillés aux techniques de cartographie participative et la gestion des réclamations lors de la planification et l'exécution des activités de déploiement du Système d'Information Foncière (SIF) dans les terres coutumières, (iii) la promotion auprès des parties prenantes des plans d'intégration de l'approche genre et de communication à différentes échelles territoriales, (iv) la facilitation de la participation du secteur privé et de

l'identification des nouvelles bases (para)fiscales pour assurer la durabilité, (v) la formation des parties prenantes aux principes d'engagement de CAFI, de la gestion axée sur les résultats et le suivi des indicateurs de performances, de Ne Pas Nuire, et de la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus dans le cycle du programme, et (vi) l'élaboration et l'exécution conjointe des plans de travail et budgétaire annuel en tenant compte de la gestion des risques.

Ce dernier aspect sera la base de l'élaboration des cadres méthodologiques spécifiques qui encadreront la mise en œuvre et le suivi des différentes dimensions des interventions : réformes légale, règlementaires, institutionnelles et organisationnelles ; déploiement des instruments de la sécurisation foncière ; la revue légale des anciens contrats de concession foncière ; et la participation des parties prenantes notamment les femmes et les jeunes dans les communautés locales et les peuples autochtones ; et l'amélioration de la synergie entre les secteurs (foncier, AT, agriculture et forêt). Le dernier aspect pour la réussite de cette stratégie est l'anticipation de la mise en place d'une équipe de gestion du programme et des contractualisations des partenaires de mise en œuvre afin maîtriser les délais de réalisation des travaux. Celle-ci sera soutenu par des mécanismes d'intervention impliquant les agences locales d'exécution (ALE). A ce titre, ONU-Habitat prendra les dispositions, avec les consultants et les ALE précédemment sensibilisées et formées, pour assurer le respect des clauses de mise en œuvre des activités et de paiements à temps selon les arrangements fiduciaires. Dans cette perspective, les dialogues préalables porteront sur les instruments de contractualisation, les modalités de paiement et conditions, les approches d'anticipation des autorisations, et les aspects légaux et d'intégrité à respecter, notamment les principes de Ne Pas Nuire.

### **c) Description des capacités des bénéficiaires**

- i. **L'Etat ou les gouvernements national et provincial** : ne dispose pas d'un cadre de législatif et organisationnel de gouvernance de la terre incitatif ; ne possède pas un plan efficace de gestion des connaissances et des compétences en transparence foncière ; capacités techniques et technologiques pour multiplier les initiatives de sensibilisation et d'information des ETD et du public sur les réformes réduites ; personnel de l'administration foncière vieillissant et peu apte en usage des Nouvelles Technologiques de l'information et la communication ; bâtiments et équipements des administrations foncières généralement désuets ; inexistence d'une dimension genre dans les procédures de transaction foncière ; inexistence des stratégies provinciales et des édits favorisant le lien entre la sécurisation foncière et l'aménagement du territoire pour la gestion durable des forêts, la productivité agricoles et des chaînes de valeur pour une prospérité rurale et urbaine intégré au sein des communautés et peuples autochtones ; ratio géomètre pour 100,000 habitants faible ; offre des services fonciers provinciaux peu efficace ; inexistence d'un plan sectoriel sur la prévention et la gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus lors des transactions foncière.
- ii. **Les Entités Territoriales Décentralisées et les administrations foncières locales** (circonscriptions foncières): bâtiments de l'administration foncière peu fonctionnel du fait de leurs vétustés et du manque des équipements y compris de l'eau et l'électricité, archivage manuel et non sécurisé, relation entre le personnel et la clientèle notamment les femmes et les jeunes peu professionnelle, manque des moyens financiers ou motorisés pour effectuer des descentes sur le terrain,

inexistence d'un cadastre foncier communautaire ; inexistantes des approches et méthodologies à déployer pour tenir des campagnes d'information et de formalisation des terres coutumières et agricoles pour améliorer la prospérité des communautés locales et des peuples autochtones.

- iii. **Les autorités coutumières** : faible connaissance en technique de cartographie et de levée topographique moderne ; approches de délimitation des terres et de gestion des tensions peu documentées ; faible capitalisation de la démarche coutumière et des peuples autochtones en reconnaissance et sécurisation des terres entre les propriétaires ou usagers ; inexistence d'un registre foncier communautaire, pas d'outils de levée topographique ; incapacité de la majorité à utiliser et d'appliquer les nouvelles technologies de l'information et de la communication à la réforme et aux transactions foncières ; ignorance des techniques de prévention ou de gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus lors des transactions foncière.
- iv. **Le personnel des administrations foncières** : transparence limitée dans l'information et le respect des procédures de sécurisation foncière ; manque de la logistique pour être plus performant et respecter les délais d'attribution et de formalisation des terres ; peu de synergie fonctionnelle et opérationnelle entre ces derniers et ceux en charge de la forêt, l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire, le développement rural, l'urbanisme et les mines et hydrocarbures ; ignorance des liens entre la croissance démographique, besoins en terre pour diverses fonctions, et démarche d'affectation optimale des sols ; faible participation ou exposition aux séances de mise à niveau des nouvelles approches des transactions foncière, de numérisation des archives et d'augmentation des revenus de la fiscalité ou parafiscalité ; méconnaissance partielle des statuts des concessions foncières de 5ha et plus ; incapacité de la majorité à utiliser et d'appliquer les nouvelles technologies de l'information et de la communication à la réforme et aux transactions foncières.
- v. **Les membres des comités fonciers locaux** : méconnaissance des principes, règles et approches de planification territoriale ou du développement rural ; ignorance des liens entre la croissance démographique, besoins en terre pour diverses fonctions, et démarche d'affectation optimale des sols ; méconnaissance des innovations promues par la politique foncière nationale ; ignorance des techniques de prévention ou de gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus lors des transactions foncière.
- vi. **Les entrepreneurs du secteur foncier** impliqués dans l'identification, le marketing et la vente des parcelles et des concessions : méconnaissance des innovations promues dans la politique foncière nationale ; ignorance des techniques de prévention ou de gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus lors des transactions foncière.
- vii. **Les propriétaires ou les exploitants publics ou privés des concessions foncières de 5 ha et plus** : méconnaissance des dispositions de la politique foncière nationale ; faible connaissance de l'importance du lien entre la mise en valeur des concessions et la conservation des aires protégés ou agricoles pour les communautés hôtes ; défaut de paiement des redevances et d'actualisation des

certificats d'exploitation ; faible aptitudes en construction d'une approche participative effective avec les communautés locales et les peuples autochtones y compris les femmes et les jeunes ; pas de cartes de l'exploitation de la concession ; méconnaissance des techniques de prévention ou de gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus parmi les travailleurs de la concessions ; faible connaissance technique pour assurer le respect des sauvegardes sociales et environnementales REDD+ développées en RDC et des lignes directrices de Cancun.

- viii. **Les ménages** dont ceux ayant les femmes et les jeunes à leurs têtes qui participeront aux processus de cartographie et de sécurisation de leurs terres : grandes distances entre les terres et les bureaux des administrations foncières ; faible connaissance des démarches de sécurisation foncière ; manque de moyen financier adéquat pour payer les frais des procédures et d'obtention des titres ; ne disposent pas des documents de reconnaissance de leurs terres et/ou des connaissances pour mieux négocier les conditions de cession partielle ou définitive de leurs propriétés ; incapacité de lire et comprendre les documents légaux et des procédures d'acquisition ; de reconnaissance coutumière et de formalisation légale des terres en fonction de leur superficie ; faible connaissance technique pour assurer le respect des sauvegardes sociales et environnementales REDD+ développées en RDC et des lignes directrices de Cancun.
- ix. **Les femmes, les jeunes, les personnes vulnérables** y compris ceux vivant avec des handicaps notamment ceux exerçant dans l'agriculture, la forêt, les aires protégées, et la planification du développement des villages et chefferies : incapacité de lire et comprendre les documents légaux et des procédures d'acquisition ; de reconnaissance coutumière et de formalisation légale des terres en fonction de leur superficie ; ignorance des techniques de prévention ou de gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus lors des transactions foncière.

**Les agences nationales et locales de mise en œuvre et les prestataires nationaux** : aptitudes en gestion des projets axée sur les résultats peu efficace ; faible connaissance des normes du FONAREDD et des Nations Unies en gestion fiduciaire et rapportage financier ; gestion des ressources humaines et suivi de la performance limitée ; logistiques et capacités humaines limités pour assurer l'exécution efficace des activités ou produits à mettre en œuvre ; faible connaissance technique pour assurer le respect des sauvegardes sociales et environnementales REDD+ développées en RDC et des lignes directrices de Cancun ; inexistence des politiques internes en reconnaissance et en respect des droits et aspirations de toutes les parties prenantes, y compris des communautés locales, des populations autochtones et des femmes ; pas de plan de promotion de l'inclusion du secteur privé dans les approches de mise en œuvre de la réforme foncière dans l'optique d'assurer la durabilité des interventions et de leurs résultats ; absence d'un document de cadrage pour soutenir la coordination accrue et la recherche de synergies entre les instances du Gouvernement central ou provincial et les partenaires entre les différents politiques, initiatives et programmes portant sur l'utilisation des terres, la gestion des ressources naturelles et les engagements climat du pays, et un alignement des interventions des partenaires financiers du pays à l'atteinte des objectifs de la présente Lettre

d'Intention ; inexistence d'une directive interne sur la prévention et la gestion des cas de l'exploitation sexuelle et des abus lors des transactions foncières.

#### **d) Structuration du projet (produits, activités)**

##### **Produit 1 : La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités**

**Description :** La CONAREF assure la réalisation et la validation des documents, des projets, des instruments et des textes d'applications à travers une équipe des experts nationaux et trente mécanismes de pilotage aux échelles nationales et provinciales).

**Cibles (en cohérence avec le cadre des résultats) :** Membres du Comité de Pilotage de la CONAREF, CONAREF, Secrétariat Général des Affaires Foncières, experts nationaux indépendants en gestion et suivi-évaluation des projets, comités fonciers locaux, Gouvernorats, administrations foncières dans les services centraux et les territoires à PIREDD.

**Modalités de mise en œuvre (recrutement, agence d'exécution) :** Accord de partenariat avec la CONAREF, recrutement et mise à disposition d'un personnel qualifié, appui et accompagnement technique de l'Onu-Habitat.

**Renforcement des capacités :** Le renforcement de capacités va porter sur la fourniture d'un matériel technique de travail adéquat, la révision et le renforcement du manuel de procédures, la mise à jour et l'opérationnalisation du plan de communication, l'installation et l'animation de plateforme multi-acteurs.

**Activité 1.1 :** Renforcer les capacités de la CONAREF en mise en œuvre participative des actions de la réforme légale, institutionnelle, et organisationnelles du foncier en lien avec les sectoriels de l'aménagement du territoire, l'agriculture, forêt, l'urbanisme et le développement rural.

Sous-activité 1.1.1 : Appui au fonctionnement régulier des organes statutaires de la CONAREF

Sous-activité 1.1.2 : Soutenir le processus de décentralisation de la CONAREF au niveau des provinces

Sous-activité 1.1.3 : Faciliter la participation du Cabinet et du Secrétariat Général aux suivis des activités de la réforme foncière

**Activité 1.2 :** Accompagner la CONAREF à la promotion des cadres de coordination nationale et des dialogues politiques sur les dynamiques de l'administration et la gouvernance foncières

Sous-activité 1.2.1 : Soutenir la mise en place de cadres de concertation et de dialogue intersectoriel et/ou multi-acteurs

Sous-activité 1.2.2 : Capitaliser le fonctionnement des cadres de concertation afin d'informer le processus de la réforme foncière.

Sous-activité 1.2.3 : Sensibiliser les Partenaires de Mise en œuvre (PMO) au déploiement du plan de communication et de visibilité

**Activité 1.3 :** Soutenir l'examen de la performance de la CONAREF et la préparation d'un texte pour sa possible mutation en Observatoire National du Foncier

Sous-activité 1.3.1 : Réaliser une étude sur les conditions et la durabilité de la possible transformation de la CONAREF en observatoire

Sous-activité 1.3.2 : Soutenir un dialogue stratégique avec les décideurs sur les enjeux de la mutation de la CONAREF

Sous-activité 1.3.3 : Soutenir l'élaboration d'un nouveau cahier de charge sur le renouvellement du mandat de la CONAREF ou sa mutation en observatoire nationale

## **Produit 2 : La gestion des risques des conflits fonciers améliorée**

**Description :** Deux études portant sur la situation de référence, la sensibilité aux conflits et les risques des conflits sont finalisées et exploitées : Le succès des interventions dépendra en grande partie de la compréhension du contexte dans les différentes provinces cibles. C'est pourquoi, il est important de conduire des analyses poussées sur les réalités locales des provinces notamment de configuration des différentes tenures foncières, leur évolution et les tendances lourdes en relation avec les conflits fonciers existant et à venir. Tel est l'intérêt de la nécessaire réalisation d'études de référence pour informer sur la pertinence des actions envisagées dans le cadre du présent programme.

**Cibles** (en cohérence avec le cadre des résultats) : Communautés locales (comités fonciers locaux), chefs coutumiers, autorités territoriales, provinciales et nationales, les coordinations provinciales, les acteurs des PIREDD, la Commission Nationale de la Réforme Foncière.

**Modalités de mise en œuvre** (recrutement, agence d'exécution) : Recrutement d'un pôle d'experts, contractualisation, déplacement sur les zones cibles, mise en relation avec les acteurs pertinents.

**Renforcement des capacités :** Le renforcement de capacités portera sur la collecte et l'analyse des données, la compréhension de la diversité des contextes locaux sur les enjeux fonciers, l'identification des causes profondes des conflits fonciers, les mécanismes de prévention, de gestion et de rapportages des conflits et l'engagement citoyens en faveur de la paix sous le prisme de la sécurisation foncière.

### **Activité 2.1 :** Conduire une étude de référence du programme

Sous-activité 2.1.1 : Procéder à la mise en place d'un groupe de travail mixte autour sur le suivi-évaluation du programme

Sous-activité 2.1.2 : Procéder à une analyse contextuelle approfondie sur le cadre, les critères et condition de succès dans le suivi à la mise en œuvre de la réforme foncière

Sous-activité 2.1.3 : Mettre à jour et valider de manière participative le cadre de résultats et les indicateurs du programme

### **Activité 2.2 :** Réaliser une étude des risques foncières et des systèmes d'alerte

Sous-activité 2.2.1 : Mettre en place un pôle de consultants pluridisciplinaires

Sous-activité 2.2.2 : Faire un état des lieux approfondi au niveau des provinces cibles sur les systèmes fonciers coutumiers, leur évolution et les conflits générés autour

Sous-activité 2.2.3 : Proposer une stratégie nationale d'alerte sur les risques fonciers en utilisant les outils de la médiation foncière

**Activité 2.3** : Soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif participatif d'alerte précoce

Sous-activité 2.3.1 : Identifier les causes profondes et structurelles des conflits fonciers au niveau communautaire

Sous-activité 2.3.2 : Co-construire des plans locaux participatifs spécifiés d'alerte précoce sur les conflits fonciers

Sous-activité 2.3.3 : Tester et valider les plans d'alerte à l'échelle des provinces d'intervention

**Produit 3** : L'administration foncière renforcée au niveau national et dans cinq provinces (SG, Circonscriptions, suivies, société civile, ETD)

**Description** : Les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles de l'Administration foncière sont améliorées et renforcées, à tous les niveaux, et celles-ci devient apte à répondre avec efficacité et efficacie aux nombreuses demandes de sécurisation foncière qui s'adressent à elle, plus spécialement en milieu rural.

En effet, du diagnostic mené aux fins de la formulation de la politique foncière nationale, il est ressorti que l'état actuel de l'administration foncière est principalement caractérisé par un certain nombre de facteurs, qui génèrent des dysfonctionnements administratifs et finissent par affecter la qualité de service et générer de la contre-performance. Ont notamment été mentionnés les facteurs suivants :

- a. Des déficits en infrastructures de base (matériels et équipements), à même de permettre à l'administration d'exercer valablement sa mission, de remplir efficacement ses fonctions et ainsi de répondre aux demandes des administrés, en matière de sécurisation foncière ;
- b. L'instabilité des agents et leurs mutations au gré des intérêts des ministres qui se succèdent à la tête du Ministère national des Affaires Foncières ;
- c. Répartition spatiale des fonctions et des responsabilités du foncier et de de l'immobilier non proportionnelle aux besoins du monde rural ;
- d. La persistance de la centralisation de la structure et du personnel des services fonciers en défaveur du monde rural ; et ce, en dépit des évolutions législatives intervenues en matière de gestion des services publics ;
- e. La collaboration difficile entre, d'une part, le Ministre Provincial ayant les Affaires Foncières dans ses attributions et, d'autre part, les conservateurs des titres immobiliers et les chefs de division des cadastres ; une contrainte qui influe négativement sur la gouvernance foncière provinciale ;
- f. L'absence de rapports de collaboration institutionnelle entre les autorités des ETD et les circonscriptions foncières, qui complexifient davantage la gouvernance foncière locale ;
- g. L'anachronisme du système actuellement appliqué de délivrance et de conservation des titres fonciers et immobiliers au regard des évolutions pertinentes issues de la nouvelle Constitution (article 204, point 8) et des textes législatifs sur la libre administration et l'autonomie des provinces et des ETD ;
- h. L'asphyxie des circonscriptions foncières par le phénomène de nouvelles unités, etc.

La politique foncière nationale préconise, dès lors, que les pouvoirs publics puissent garantir la création et/ou le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et

opérationnelles des services fonciers, à tous les échelons, afin qu'ils soient en mesure de développer et de rendre des services fonciers de proximité performants.

Elle préconise aussi la réorganisation, des missions, des fonctions et des compétences en matière foncière et immobilière, afin de doter le pays d'un dispositif d'organisation foncière, mieux assorti aux évolutions enregistrées en matière d'organisation administrative et territoriale ainsi que d'organisation et de fonctionnement des services publics.

Elle préconise aussi que des parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles soient renforcées en connaissances et capacités en gestion transparente des opérations de sécurisation foncière numérisée.

Les capacités des professionnels de l'administration foncière, des opérateurs privés et de la société civile et du marché foncier en gestion transparente des opérations de sécurisation foncière numérisée soient renforcées.

**Cibles** (en cohérence avec le cadre des résultats) : Les cibles sont ici les agents de l'administration centrale, des administrations provinciales et locales en charge des Affaires Foncières, et plus spécialement ceux qui opèrent dans la chaîne de formalisation des droits fonciers et des transactions y afférentes. A ceux-là, s'ajoutent des opérateurs privés, les organisations de la société civile et les opérateurs du marché foncier. Tout au moins 200 d'entre ces cibles doivent avoir été formés durant le temps du programme.

**Modalités de mise en œuvre** (recrutement, agence d'exécution) : Cette activité pourrait faire l'objet d'un contrat de subside en faveur d'experts individuels et/ou d'entités nationales spécialisées.

**Renforcement des capacités** : Informatique de base, redevabilité, code de conduite, gestion axée sur les résultats, décentralisation technique, SIF, revue légale, transparence des opérations foncières, fiscalité foncière, etc.

**Activité 3.1.** Faciliter l'adoption et la mise en œuvre du plan de restructuration de la CONAREF et de l'administration foncière conforme aux orientations stratégiques et lignes directrices de la politique foncière nationale est adopté et mis en œuvre.

Ce plan est destiné à encadrer les activités de restructuration de la CONAREF et de l'administration foncière. Il énoncera le contexte et la problématique de cette double restructuration, en affirmera les objectifs poursuivis et les résultats associés ainsi que déterminera les actions correspondantes à entreprendre, assorties à la fois d'une méthodologie, d'un chronogramme et d'estimations des coûts nécessaires.

Sous-Activité 3.1.1. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de restructuration de la Commission Nationale de la Réforme Foncière et de sa mutation en Observatoire National du Foncier (ONF), afin de lui permettre de parachever sa mission initiale et de soutenir sa mutation institutionnelle et sa nouvelle mission de suivi et évaluation de la mise en œuvre de la réforme foncière.

Sous-Activité 3.1.2. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de restructuration de l'administration foncière à tous les niveaux, conformément aux orientations stratégiques

et lignes directrices de la politique foncière et des dispositions de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973, et en tenant compte des dispositions législatives adoptées par le pays en matière d'organisation territoriale et administrative ainsi que d'organisation et de fonctionnement des services publics centraux, provinciaux et locaux et des conclusions de l'étude sur la revue institutionnelle du Ministère des Affaires Foncières.

**Activité 3.2.** Soutenir la validation et la mise en œuvre du plan de renforcement des connaissances et des capacités de l'administration foncière sur les innovations et priorités issues de la réforme foncière est adopté et mis en œuvre.

Cette activité complète celle du 3.1 et permet de disposer d'un cadre pour maintenir la CONAREF dans ses capacités de continuer à porter le programme d'appui à la réforme foncière jusqu'à l'adoption du Plan Foncier National et pour lui permettra d'être dans les conditions des capacités nécessaires pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des priorités de la politique foncière nationale. Cette activité permet aussi, à travers le plan précité, à l'administration foncière, aux différents niveaux de gouvernance, de disposer d'un instrument qui encadre le processus de renforcement des connaissances et des capacités pour la mise en œuvre des priorités de la politique foncière nationale et l'application du nouveau cadre juridique relatif au foncier et à l'immobilier.

Comme dans le cas de l'activité 3.1., ce plan énoncera le contexte et la problématique de cette double restructuration, en affirmera les objectifs poursuivis et les résultats associés ainsi que déterminera les actions correspondantes à entreprendre, assorties à la fois d'une méthodologie, d'un chronogramme et d'estimations des coûts nécessaires.

Sous-Activité 3.2.1. Assurer le renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles et techniques des agents et cadres de l'administration foncière nationales, provinciales et locales sur les innovations marquantes et autres produits issus de la réforme foncière (décentralisation technique, SIF, revue légale, transparence des opérations foncières, fiscalité foncière, etc.)

Sous-Activité 3.2.2. Soutenir l'équipement de l'administration foncière, aux différents niveaux, avec l'infrastructure, matériels, logistique et conditions de travail nécessaires pour lui permettre d'atteindre la performance dans la sécurisation foncière et immobilière ;

Sous-Activité 3.2.3. Elaborer et amorcer la mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation des performances de l'action administrative en matière foncière, de manière à en apprécier régulièrement les résultats, l'efficacité et l'efficience ainsi que les capacités et la performance administrative et technique de l'administration et de ses agents.

Sous-Activité 3.2.4. Appuyer la mise en place progressive d'un système d'administration foncière numérisé à tous les niveaux de gouvernance, qui permette à l'administration foncière de disposer des bases de données spatiales géoréférencées fiables, retraçant les droits fonciers formels ainsi que les occupations foncières non formalisées ou en cours de l'être.

**Activité 3.3 :** Accompagner les professionnels publics et privés du foncier à se doter d'un engagement corporatif pour réduire les tracasseries foncières et améliorer les relations avec les usagers particulièrement les femmes, les jeunes et les peuples autochtones

Cette activité vise à réduire la distance, entre d'une part, les opérateurs publics (agents de l'administration foncière, conservateurs des titres immobiliers, chefs de division des cadastres) et autres auxiliaires du foncier et de l'immobilier (géomètres topographes, experts immobiliers, notaires, avocats et magistrats) et, d'autre part, les usagers des services fonciers, pour harmoniser sur leurs interventions dans le chaîne de formalisation des droits fonciers et des mutations auxquels ils donnent lieu.

Sous-Activité 3.3.1. Mettre en place des cadres des discussions techniques entre l'administration foncière et les services auxiliaires du foncier et de l'immobilier, en vue d'améliorer entre eux la collaboration nécessaire, assurer la conformité de l'exercice de ces différents métiers à leurs textes de référence et ainsi réduire l'impact négatif de leurs dysfonctionnements sur les usagers des services fonciers et immobiliers.

Sous-Activité 3.3.2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation des espaces de dialogue entre toutes les catégories susvisées et les usagers des services fonciers, dont les opérateurs économiques intéressés par le secteur du foncier et l'immobiliers, les organisations d'usagers des services fonciers et immobiliers et les délégués des populations, en vue de renforcer la confiance et la prise en compte des intérêts de ces différents groupes d'acteurs.

#### **Produit 4 : Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés**

**Description :** La réforme foncière en cours a permis à la République Démocratique du Congo de se doter d'une nouvelle politique foncière nationale et d'un nouveau de cadre juridique du foncier conforme aux orientations stratégiques et lignes directrices de la nouvelle politique foncière nationale. La mise en œuvre de ces deux instruments exige, d'une part, que le grand public en général et les parties prenantes en particulier, soient pleinement informés du contenu proposé et de principales innovations du nouveau régime foncier et immobilier et, d'autre part, que des textes réglementaires soient adoptés et/ou mis à jour pour faciliter l'application de nouvelles dispositions de la loi.

Si les textes d'application sont nécessaires pour appliquer le nouveau cadre juridique régissant le secteur du foncier et de l'immobilier, un plan foncier national s'avère de même indispensable pour la programmation à court, à moyen et à long termes des priorités de la nouvelle politique foncière nationale. Chacun de ces trois volets de ce quatrième produit fera l'objet d'une activité spécifique, dans les articulations qui suivent.

**Cibles (en cohérence avec le cadre des résultats) :** Le grand public constitue la principale cible des activités de vulgarisation de la politique, de la loi et du plan foncier national. Par grand public, il faut entendre les populations urbaines et rurales, les organisations de la société civile et leurs réseaux qui opèrent dans le secteur du foncier et de l'immobilier, les opérateurs du secteur privé et autres.

**Modalités de mise en œuvre (recrutement, agence d'exécution) :** Pour mettre en œuvre les activités et sous-activité du présent produit, cinq subventions d'appui à la vulgarisation de la politique, de la loi foncière et du plan foncier national seront consenties à des entités nationales qualifiées.

**Renforcement des capacités :** Lois foncières, décrets d'application, élaboration d'arrêtés, d'Edits et de Chartes ; stratégies provinciales d'intervention foncières à l'échelle provinciale etc.

**Activité 4.1 :** Informer le public sur le nouveau régime de sécurisation foncière en milieu, péri-urbain et urbain

Cette activité concerne l'information du public. En effet, pour mettre en œuvre la nouvelle politique foncière et la loi en la matière, un accueil favorable du public, mais plus encore sa compréhension et son adhésion au nouveau cadre de gouvernance sont des éléments essentiels pour une application heureuse de l'ensemble du dispositif nouvellement mis en place.

Dès lors, une action d'envergure de vulgarisation à la fois de la nouvelle politique foncière et du nouveau cadre juridique s'impose ; et ce, à tous les échelons, de manière à permettre au public et à toutes les parties prenantes, de près ou de loin concernées par le régime foncier et immobilier actuel, d'être au courant des choix que le pays s'est donnés pour mieux administrer ce secteur.

Pour plus d'efficacité, cette action de vulgarisation, qui va permettre de concrétiser l'accès du public aux informations contenues dans la nouvelle politique et dans la nouvelle loi, devrait atteindre toutes les couches des populations congolaises, tant du niveau national que du niveau provincial et local, aussi bien celles des villes que celles des milieux ruraux, pour ainsi créer les conditions habilitantes pour leur application sereine.

Sous-Activité 4.1.1. Appuyer l'élaboration et la validation des outils de vulgarisation de la nouvelle politique foncière et de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973, sur la base des besoins en informations collectées auprès des parties prenantes opérant sur le terrain.

Sous-Activité 4.1.2. Soutenir l'impression d'outils de vulgarisation produits et validés par les parties prenantes.

Sous-Activité 4.1.3. Appuyer la constitution et la formation d'une équipe d'experts et de formateurs sur le nouveau cadre de gouvernance du foncier et de l'immobilier

Sous-Activité 4.1.4. Appuyer l'organisation, au niveau national, des ateliers de renforcement des connaissances et des capacités sur la politique foncière nationale et la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973, en ciblant comme bénéficiaires, notamment, les agents du Secrétariat Général, les professions auxiliaires du foncier et de l'immobilier, les services fonciers déconcentrés du pouvoir central.

Sous-Activité 4.1.5. Dans les différentes provinces, au moins cinq au total, et en s'appuyant les PIREDD, organiser au niveau provincial et local des ateliers de renforcement des connaissances et des capacités sur la politique foncière nationale et la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973, en ciblant comme bénéficiaires, les agents des Ministères provinciaux en charge des Affaires, ceux des circonscriptions foncières et des services fonciers locaux, les professions auxiliaires du foncier et de l'immobilier ainsi que toutes les autres parties prenantes du secteur foncier.

**Activité 4.2 :** Soutenir le processus d'élaboration des mesures d'application de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973

Cette activité repose sur l'idée de compléter celles des dispositions de la loi qui requièrent des textes réglementaires, de manière à en assurer l'application nécessaire. Une loi dépourvue de ses textes réglementaires ne pourrait être appliquée dans les aspects

concernés. La loi du 20 juillet 1973 a souffert de ce déficit et est restée durant les 50 ans de son régime une loi peu appliquée. Pour atténuer ce risque, s'agissant de la nouvelle loi, un processus d'élaboration de ses textes d'application sera mis en place. Des dispositions seront prises pour que toutes les parties prenantes à tous les niveaux contribuent à ce travail collectif, en s'appuyant notamment sur les différentes plateformes représentatives des parties prenantes.

Sous-Activité 4.2.1. Appuyer la mise en place et rendre opérationnelle une Commission nationale chargée d'élaborer, dans une approche ouverte et participative, les textes d'application de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973.

Sous-Activité 4.2.2. Établir la cartographie des textes d'application de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973 et produire les premières ébauches des textes d'application les plus urgents du niveau national (au moins 10) à soumettre à la validation de la Commission précitée et appuyer les provinces et les ETD dans l'élaboration des textes juridiques provinciaux, avec une approche pilote au niveau des provinces PIREDD, de manière à garantir leur cohérence et leur alignement sur les principes et standards nationaux.

Sous-Activité 4.2.3. Assurer la vulgarisation des textes d'application élaborés à tous les niveaux, en ayant pour provinces et ETD pilotes, celles couvertes par les PIREDD (5 au maximum). Dans l'interaction avec l'activité 4.1.,

### **Produit 5 : Les plans fonciers sont élaborés et mis en œuvre au niveau national et dans cinq provinces**

**Description :** Ce Plan a l'avantage, d'une part, de reprendre les priorités nationales en matière foncière et immobilière sur lesquelles tous les intervenants doivent désormais s'aligner et, d'autre part, de les projeter, selon le court terme, le moyen terme et le long terme, assortis des budgets et d'un chronogramme. Au niveau provincial, le plan foncier national sera décliné en stratégies foncières provinciales. Si la politique foncière nationale décline la vision nationale de la gouvernance foncière et arrête des orientations stratégiques et des lignes directrices, auxquelles elle fait correspondre des priorités nationales en matière foncière et immobilière, le plan foncier national a l'avantage de fournir le cadre programmatique d'une mise en œuvre méthodique et de poser des bases pour en assurer le suivi et l'évaluation nécessaire. Pour évoluer dans l'adoption du plan foncier national il faudra (i) organiser la retraite d'élaboration du plan version améliorée ;(ii) organiser des consultations provinciales et nationales ;(iii) le valider au niveau des organes de la CONAREF ; (iv) le publier et le diffuser à large échelle.

Sur un autre plan, la Lettre d'Intention (LoI) signée par le Gouvernement de la RDC et les parties prenantes du financement CAFI prévoit une l'élaboration d'une Stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers. Ce dernier traduit une volonté politique de soutenir l'essor des conditions agroécologiques favorables à la production agricole respectueuse des forêts et de l'environnement afin de rendre les ETDs écologiquement viable à travers les investissements fonciers adéquats. L'atteinte de cette action reposerait sur la nature de la collaboration avec l'Agence Congolaise de transition écologique et de développement durable (ACTEDD), et la nature des opérations foncières.

**Cibles** (en cohérence avec le cadre des résultats) : Conaref, les ministères nationaux sectoriels, l'administration foncière, les autorités provinciales, les communautés locales à l'échelle des provinces

**Modalités de mise en œuvre (recrutement, agence d'exécution)** : Accord de coopération avec la CONAREF pour le plan foncier national, accord de coopération avec les agences locales d'exécution à l'échelle provinciale

**Renforcement des capacités** : Politique foncières, Loi foncière, décrets, arrêtés, Edits, Chartes foncières et Stratégies provinciales d'intervention foncière

**Activité 5.1.** Appuyer la mise en place d'un panel d'experts au sein de la CONAREF pour élaborer le Plan Foncier National et les stratégies provinciales, comme l'instrument de programmation de la mise en œuvre des priorités de la politique foncière nationale.

Sous-Activité 5.3.1. Elaborer et valider les termes de référence du panel des experts, la finalisation du plan, et l'élaboration des stratégies provinciales.

Sous-Activité 5.3.2. Organiser la retraite d'élaboration du plan version améliorée du Panel d'experts.

**Activité 5.3.** Soutenir l'élaboration et de mise en œuvre du Plan Foncier National et des stratégies foncières provinciales.

Sous-Activité 5.3.2. Appuyer 5 provinces dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies foncières provinciales

Sous-Activité 5.3.3. Organiser respectivement des consultations provinciales et nationales

Sous-Activité 5.3.4. Appuyer la validation du plan foncier national au niveau des organes de la CONAREF

Sous-Activité 5.3.5. Appuyer la publication et la diffusion à large échelle du Plan Foncier National.

Sous-Activité 5.3.6. Appuyer l'administration foncière dans la mise en œuvre du Plan Foncier National et des stratégies provinciales.

**Activité 5.4 :** Soutenir l'élaboration, l'adoption et la publication de la stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers.

La RDC se positionne comme le pays solution pour la transition écologique et l'atténuation du changement climatique sur la base de son patrimoine forestière et des tourbières. Ceci suppose que les investisseurs en quête des terres pour leurs réalisations maîtrisent ou soient encadrés par des directives et des principes de production qui soient respectueuse des forêts et de l'environnement. La stratégie de transition écologique servira d'instrument additionnelle à la gouvernance foncière en plus des chartes foncières locales, des registres fonciers communautaires, et des cadastres agricoles. Vue sous ce prisme, la stratégie servirait d'alternatif à l'absence d'un plan d'aménagement du territoire ou complémentaire à ce dernier dans le but de renforcer les actions de réduction de la déforestation et de dégradation des forêts par des activités anthropiques sur la terre. Les orientations qui y seront contenues tendront compte des besoins des populations, des investisseurs, des contraintes coutumières en matière de localisation des investissements ou des forêts sacrées voire protégées. Une question pourrait encadrer ce processus : les besoins en terre

pourquoi ? comment rendre les investissements fonciers écologiquement viable à court, moyen et long terme afin de mieux gérer les forêts de grande valeur et tournières ?

Sous-Activité 5.4.1 : Elaborer le document de la stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers.

Sous-Activité 5.4.2 : Faciliter l'organisation des ateliers de restitution, de validation, et les plaidoyers pour l'adoption de la stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers

Sous-Activité 5.4.3 : Publier et disséminer la stratégie pour la transition écologique.

### **Produit 6 : Le SIF expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés**

**Description :** La nouvelle politique foncière a levé des orientations stratégiques et formulé des objectifs clairs et précis pour renforcer la sécurisation foncière, en termes de reconnaissance et de certification des droits fonciers et immobiliers, urbains et ruraux, et de leur transfert. Ces orientations et objectifs sont prévus pour être relayés par les dispositions de la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973, qui organisent un régime de tenure des terres, distinct selon qu'il s'agit des terres urbaines ou des terres rurales, occupées par les communautés locales.

Pour rappel, les terres urbaines sont prévues pour rester sous l'administration des circonscriptions foncières, qui conservent ainsi leur mission de certifier ou enregistrer les droits fonciers et immobiliers reconnus dans les villes et communes, tandis que leur intervention sur les terres rurales n'étant limitées que dans la conduite de l'enquête publique préalable à la concession des terres aux requérants, porteurs des projets dont les destinations sont régies par la loi modificative de la loi du 20 juillet 1973.

Les terres rurales, en revanche, sont prévues pour être administrées par les services fonciers établis au niveau décentralisé, à travers des systèmes d'informations foncières institués au niveau déconcentré, c'est-à-dire au niveau des groupements et/ou villages et comprenant : i) des chartes foncières communautaires ; ii) des cadastres fonciers communautaires et iii) des registres fonciers communautaires.

Ce produit vise à améliorer largement la sécurisation foncière, tant sur les terres urbaines que sur les terres rurales, à travers le SIF, en ayant plutôt un focus sur les terres rurales, et en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones et les femmes. A cet effet, une boîte à outils du SIF prenant en compte des spécificités culturelles, des peuples autochtones, des femmes et des jeunes sera mis au point et testé dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa.

**Cibles (en cohérence avec le cadre des résultats) :** Les populations rurales et périurbains sont les premières cibles du SIF, en tant que bénéficiaires. Les autorités locales des entités territoriales décentralisées ainsi que celles des entités coutumières comptent aussi parmi les bénéficiaires cibles.

**Modalités de mise en œuvre (recrutement, agence d'exécution) :** De même ici, les activités attachées à ce produit pourront faire l'objet de délégation aux entités nationales réunissant le profil requis pour ce type de prestations. Ce produit sera soutenu par l'Institut

Géographique Nationale (IGC), l'Institut National des Archives du Congo (INACO), et l'Observatoire National de l'Aménagement du Territoire (ONAT) de concert avec les experts indépendants et des organisations ou bureaux d'études spécialisés à sélectionner (UCBC, IRDAC, EPSILON).

**Renforcement des capacités :** élaboration des manuels et des outils de formation, formation en technique d'andragogie, mise en place et suivi d'un SIG et SIF, programmation et sécurité informatique, mise en réseau des SIF et des procédures foncières ; approche Ne pas nuire, intégration de la dimension genre, Prévention des exploitations sexuelles et abus, mécanisme alternatif de résolution des conflits, communication pour le développement, gestion des risques.

**Activité 6.1.** Soutenir la mise en place des systèmes d'informations foncières sensible au genre, au peuple autochtone pygmée, et aux personnes vulnérables sont mis en place et rendus opérationnels au niveau décentralisé (chefferies ou secteur) et déconcentré (groupement et villages).

Sous-Activité 6.1.1. Passer en revue les éléments constitutifs du système d'informations foncières existants et les améliorer en tenant compte des orientations de la politique foncière nationale et des dispositions de la loi modificative du 20 juillet 1973 afin de produire un guide méthodologique et technique

Sous-Activité 6.1.2. Organiser des panels d'experts à Kinshasa, pour présenter, discuter et faire valider les différents modèles d'éléments constitutifs du système d'information foncière (*charte foncière locale modèle, cadastre communautaire modèle et les registres fonciers communautaires modèles*) ainsi que le Guide Méthodologique et Technique pour la mise en place des systèmes d'informations foncières.

Sous-Activité 6.1.3. Imprimer les outils et les approches du système d'informations foncières en milieu rural

Sous-Activité 6.1.4. Constituer et former une équipe d'experts et de formateurs pour assurer le renforcement des capacités des parties prenantes au niveau des provinces et des entités territoriales décentralisées

Sous-Activité 6.1.5. Déployer des missions de terrain pour appuyer les PIREDD dans le renforcement des connaissances et des capacités et la mise en place régulière des systèmes d'informations foncières

Sous-Activité 6.1.6. Fournir un accompagnement de proximité aux institutions et administrations provinciales et locales pour renforcer la sécurisation foncière en milieux ruraux, occupés par les communautés locales et/ou les autres groupes sociaux.

Sous-Activité 6.1.7. : Adopter le plan du déploiement, du phasage et du suivi-évaluation du SIF

**Activité 6.2 :** Appuyer le fonctionnement et le suivi des SIF existants dans les territoires abritant les équipements et des outils informatiques

Lors de la première phase du Programme d'Appui à la Réforme Foncière (PARF), les premières expériences des SIF ont été amorcées dans deux provinces et ont permis de livrer les premières expériences. Durant la phase actuelle de ce Programme, ces SIF recevront un appui pour être amplifiés, à la lumière des outils finalisés et approuvés par toutes les parties prenantes.

Sous-Activités 6.2.1. Dresser un état des lieux des sites ayant amorcé les premières expériences des SIF et en dégager des leçons pour la suite du processus de leur fonctionnement, à la lumière des évolutions liées à la finalisation de ces outils au niveau national.

Sous-Activité 6.2.2. Consolider les SIF existants par des appuis directs et indirects de manière les rendre effectivement opérationnels, durables et appropriés par les bénéficiaires.

**Activité 6.3 :** Équiper le Secrétariat Général en charge des affaires foncières et les administrations locales des circonscriptions foncières pour l'expérimentation des nouveaux SIF

La mise en œuvre du SIF requiert la mise en place d'une infrastructure adaptée, faite de matériels, d'équipements techniques et de mobilité. L'activité retenue ici permettra de couvrir ces besoins, non seulement pour les services internes du Secrétariat Général, mais aussi pour les services d'entités territoriales décentralisées et les entités coutumières des provinces pilotes, au moins 5, qui auront été retenues pour l'expérimentation pilote des SIF.

Sous-Activité 6.3.1. Acquérir les équipements et matériels pour l'opérationnalisation du SIF pour les services du Secrétariat Général des affaires foncières, les ETD pilotes, les Groupements et villages concernés.

Sous-Activité 6.3.2. Appuyer le renforcement des capacités techniques des bénéficiaires et des services internes au Secrétariat Général et des ETD, des Groupements et villages concernés.

**Activité 6.4 :** Appuyer l'institutionnalisation du SIF avec les acteurs du PIREDD et des projets d'agriculture en savane

Sous-Activité 6.4.1. Examiner et valider les logiciels à utiliser pour le fonctionnement, la mise en réseau et la sécurisation des données du SIF

Sous-Activité 6.4.2. Mettre au point des instruments du SIF décentralisé à travers une boîte à outils en tenant compte des orientations des instruments d'aménagement du territoire et agricoles

Sous-Activité 6.4.3. : Finaliser et tester les instruments de la boîte à outils du SIF dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa

**Produit 7 : La revue légale des concessions foncières appuyée au moins dans trois provinces à PIREDD**

**Description :** Il est observé quasiment dans toutes les provinces un phénomène dit de *thésaurisation foncière*, qui consiste dans l'accumulation des terres à titre spéculatif, au profit d'une poignée de personnes, physiques ou morales, de nationalité congolaise ou étrangère, au détriment d'un plus grand nombre, généralement des populations rurales avoisinantes pauvres.

Outre le fait que des terres ainsi détenues ne sont pas mises en valeur par leurs bénéficiaires, elles ne sont pas, du reste, fiscalisées ; occasionnant de la sorte un véritable manque à gagner pour l'État, les provinces, les ETD et les communautés locales

dépossédées. Pour faire face à ces situations, la politique foncière nationale engage l'État Congolais à mettre fin, sur l'ensemble du territoire national, au phénomène de thésaurisation foncière qui handicape la rentabilisation conséquente des terres congolaises et leur utilisation responsable et durable, spécialement dans le cadre nouveau d'aménagement du territoire.

Aussi, à travers ce produit, il est envisagé d'appuyer le processus national de revue légale des titres fonciers attribués sur les terres rurales ou péri-urbaines de plus de 5 ha et ainsi d'évaluer la conformité juridique et technique de tous les titres d'occupation foncière de plus de 5 ha sur l'ensemble des provinces du pays et de prendre des décisions conséquentes. Dans une approche progressive, et à titre pilote, trois processus de revue légale des concessions foncières supérieur ou égale à 5ha seront réalisées, avant d'être étendue à toutes les autres provinces.

**Cibles** (en cohérence avec le cadre des résultats) : ministère des Affaires foncières, Gouvernorats, entreprises privées ou propriétaires des CF, INACO, réseaux des femmes juristes, chefs de secteur ou des chefferies abritant les CF

**Modalités de mise en œuvre** (recrutement, agence d'exécution) : Le processus national sera conduit par la CONAREF sous l'autorité du Ministre en charge Affaires Foncières, tandis que l'opérationnalisation du processus au niveau des provinces le sera par le biais des PIREDD, avec implication des gouvernements provinciaux et les bureaux de conservation des titres immobiliers.

**Renforcement des capacités** : Médiation foncière, exploitation rationnelle des ressources, égalité et équité dans le secteur foncier, respect des droits humains, intégration de la dimension genre, Prévention des exploitations sexuelles et abus, mécanisme alternatif de résolution des conflits, communication pour le développement, gestion des risques.

**Activité 7.1.** : Faciliter la mise en place d'un cadre normatif au niveau national pour encadrer techniquement les opérations de la revue de tous les titres d'occupations foncières de plus de 5 ha

Sous-Activité 7.1.1 : Engager les parties prenantes dans le processus des revues légales des Concessions foncières de plus de 5ha

Sous-Activité 7.1.2. : Appuyer l'élaboration et l'adoption d'un texte de portée réglementaire et du niveau national pour organiser les modalités de la revue légale des anciens contrats fonciers de plus de 5 ha,

Sous-Activité 7.1.3. : Appuyer le renforcement des connaissances et des capacités des autorités et administrations provinciales concernées par le processus de la revue légale, spécialement celles des provinces couvertes par un PIREDD

**Activité 7.2.** : Apporter un accompagnement de proximité aux provinces dans la réalisation de la revue légale des titres d'occupation foncière de plus de 5 ha et pour remonter les données générées au niveau national

Sous-Activité 7.2.1. : Appuyer des missions d'experts de la CONAREF en soutien à la réalisation de la revue légale des titres d'occupation foncière de plus de 5 ha et s'assurer de la conformité des processus menés au niveau des provinces aux standards nationaux adoptés en la matière.

Sous-Activité 7.2.2. Soutenir la centralisation et le traitement des données issues de la revue légale recueillies au niveau des provinces et faciliter la notification des décisions issues de la revue légale aux titulaires des titres examinés

### **Activité 7.3 : Valider et diffuser les rapports des revues légales**

Sous-Activité 7.3.1. Compiler et publier les données de la revue légale

Sous-Activité 7.3.2. Traduire les résultats de la revue dans des supports numériques accessibles pour tous.

### **Produit 8 : Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces**

**Description :** Il s'agit à travers ce produit de stimuler et encourager la culture fiscale dans le secteur foncier et immobilier à travers (i) l'identification et l'examen des opportunités/niches fiscale mais également d'en apprécier les défis, (ii) la définitions de stratégies/plans provinciaux de renforcement de la collecte des impôts et taxes foncières et immobilières sous le prisme de la sécurisation foncière et des investissements, (iii) la mise en test et la validation des plan pour leur opérationnalisation.

**Cibles :** administrations nationales, provinciales et des ETD en charge des recettes foncières et immobilières, contribuables dont les femmes et les jeunes mettant en valeur les sols ou se servant des espaces/places publiques pour les activités économiques ; les entreprises privées et propriétaires des CF ; CONAREF-P

**Modalités de mise en œuvre :** Contractualisation des experts nationaux, appui technique d'ONU-Habitat, facilitation par la CONAREF et CONAREF-Provinciale en lien avec les services des Gouvernorats

**Renforcement des capacités :** collecte et gestion des recettes locales (fiscalité et parafiscalité) ; budget participatif ; financement du développement basé sur le foncier ; Ne pas nuire ; communication pour le développement ; intégration de la dimension genre.

**Activité 8.1 :** Examiner les opportunités, défis et perspectives de la collecte, la sécurisation et la gestion transparence des revenus fonciers et immobilier

Sous-activité 8.1.1 : Sensibiliser les responsables provinciaux et des ETD à PIREDD sur les opportunités et les approches d'amélioration du financement du développement basé sur la fiscalité et parafiscalité foncière et immobilière

Sous-activité 8.1.2 : Etudier les opportunités d'amélioration des revenus, taxes et redevances liés au foncier et à l'immobilier dans les territoires et provinces à PIREDD

Sous-activité 8.1.3 : Faire valider le document diagnostic sur les enjeux et les perspectives des recettes fiscales et parafiscales foncière et immobilière

**Activité 8.2 :** Produire et faire valider des plans provinciaux et territoriaux d'augmentation de la collecte de la fiscalité et la parafiscalité pour pérenniser le processus de sécurisation foncière

Sous-activité 8.2.1 :Elaborer des plans d'actions provinciaux d'amélioration des recettes foncières et immobilières

Sous-activité 8.2.2 :Organiser le partage et la validation des plans d'action par les autorités provinciales et territoriales

Sous-activité 8.2.3 : Soutenir le test des plans dans les provinces cibles

## **Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces**

**Description :** Les équipes de gestion des PIREDD, les organisations des chefs coutumiers, de femmes, des jeunes, des personnes vulnérables et des peuples autochtones apprécient mieux les opérations de sécurisation de leurs terres dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa. Ils feront l'objet d'un appui spécifique en termes d'assistance technique par un personnel dédié mais aussi par les agences locales d'exécution du programme. Il s'agit ici de mutualiser les efforts et les ressources pour ce qui concerne les actions/activités à incidence sur le foncier. Le FONAREDD tient à ce que cette synergie soit recherchée et rendu opérationnel tout au long du programme. Ce produit répond à cette ambition.

Au début du projet, des rencontres de cadrage entre le projet, ceux du PIREDD, et les projets d'utilisation des terres seront organisées afin de cerner les approches, outils et mécanismes en matière d'appui à la sécurisation foncière en fonction des contextes géographique et économique, socio-culturelle, et sécuritaire. Il en découlera la cartographie des similitudes et des différences qui encadreront la standardisation de la sécurisation foncière en s'appuyant sur les logiques et instruments des institutions publique en charge du foncier, l'agriculture, les mines, les forêts, et l'extension des villes dans les sites périphériques. Ce prérequis conduira à l'élaboration concertée des modèles types d'arrangement entre les communautés locales, sous l'auspice des chefs, et les exploitants sur l'usage des terres agricoles (des protocoles ou des formulaires). Cet outil viserait à réduire les arrangements peu codifiés entre les parties prenantes en incluant les dispositions de révision. L'effet escompté est la prévention des conflits fonciers liés aux frustrations ou tensions relatifs à ces arrangements. Conscient que les RFC se mettront en place progressivement et seront acceptés également au fur et à mesure de leurs bonnes compréhensions par les parties prenantes, les modèles types de contrat communautaire consigneront les engagements des parties prenantes, la gestion des risques ou des cas de force majeure. L'appellation finale dudit document sera précisée pendant l'exécution et selon les localités en cas de besoin de concert avec les chefs des collectivités et des terres en cas de besoin.

**Cibles** (en cohérence avec le cadre des résultats) : Dans le cadre du présent produit, les cibles sont : les responsables des équipes des PIREDD, les Comités fonciers locaux, les chefs coutumiers dans les provinces PIREDD y compris les Ministères sectoriels, la Commission National de la Réforme Foncière.

**Modalités de mise en œuvre** (recrutement, agence d'exécution) : La mise en œuvre de ce travail nous ferons recours à la fois à des consultants individuels pour appuyer les PIREDD dans les efforts d'accès au foncier, de sécurisation des investissements et de contextualisation des outils du Système d'Information Foncière. Aussi, pour des raisons de durabilité, nous allons nous appuyer sur les accords de coopération avec les agences

locales d'exécution pour tout ce qui concerne le dialogue multi-acteurs, la prévention et la gestion des conflits fonciers au niveau des PIREDD.

**Renforcement des capacités :** Les actions de renforcement de capacité concernent, la procédure d'accès et de sécurisation foncière, la sécurisation et la promotion des investissements verts, la contextualisation et la mise en œuvre des outils de planification foncière et de médiation/prévention des conflits fonciers.

**Activité 9.1 :** Accompagner les procédures d'attribution foncière prenant en compte les droits préexistants, les exigences en matière d'aménagement du territoire en vigueur, et les obligations environnementales

Sous-Activité 9.1.1 : Appuyer des représentants du Secrétariat de l'administration foncière et des ministères sectoriels à déployer des méthodes novatrices de perfectionnement et d'amélioration de la performance du personnel dans les villages, groupements et secteurs pilotes

Sous-Activité 9.1.2 : Soutenir les administrations foncières dans les territoires à PIREDD et péri-urbain à mener des campagnes de vulgarisation de la politique foncière nationale et du SIF en vue de consolider la coexistence avec les démarches coutumières de gestion des terres coutumières

Sous-Activité 9.1.3 : Fournir un appui technique en sécurisation foncière en collaboration avec les PIREDD, projets sectoriels du FONAREDD, et des autres bailleurs

**Activité 9.2 :** Etablir et assurer le fonctionnement d'un dispositif de gestion des risques et des plans de suivi de la sensibilité aux conflits établi avec les équipes du PIREDD, des bailleurs du foncier et de l'agriculture

Sous-activité 9.2.1 : Cartographier les cadres/dispositifs locaux existants de gestion de risques liés aux conflits fonciers au niveau des provinces à PIREDD

Sous-activité 9.2.2 : Renforcer les capacités organisationnelles des dispositifs de gestion et des acteurs qui les composent au niveau des provinces à PIREDD

Sous-activité 9.2.3 : Soutenir techniquement et financièrement le dispositif mis en place et capitaliser

**Activité 9.3 :** Accompagner les communautés locales, les ayants-droits et les entreprises privées à la sécurisation de la terre agricole dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa

Sous-Activité 9.3.1 : Appuyer les administrations des territoires, des chefs coutumiers et des organisations des femmes et des jeunes à co-piloter la mise en place et en réseau des SIF aux niveaux territorial, provincial et national

Sous-Activité 9.3.2 : Soutenir la médiation et les arbitrages lors des délimitations des parcelles, les opérations d'affectation des sols ou d'expropriation respectueuse du principe de compensation juste

Sous-activité 9.3.3 : Encadrer le processus d'élaboration, de validation, d'adoption, et d'usage des modèles types d'arrangement contractuel entres les collectivités locales y compris les peuples pygmées et les exploitants des terres pour des activités génératrices de revenu.

## Produit 10 : La gestion efficiente du Programme et des Connaissances

**Description :** Le programme ainsi que les connaissances produites tout au long de sa mise en œuvre font l'objet d'une gestion efficiente à travers notamment (i) l'organisation de réunions de planification annuelles mettant à contribution les différents partenaires de mise en œuvre, la tenue régulière de réunion de cadrage pour orienter dynamiser et cadrer les interventions ; (ii) la mise en place d'une coordination intersectorielle pour favoriser l'inclusion. En outre, un accent particulier sera mis sur (iii) la visibilité et la redevabilité à travers la mise à jour du plan de communication du programme d'une part, et la mise sur pied d'un groupe mixte de suivi-évaluation du programme y compris les évaluations indépendantes à mi-parcours en fin de programme d'autre part.

Sous ce produit, deux types d'expertise est nécessaire : (i) l'appui stratégique à la mise en œuvre et au réseautage ou backstopping, (ii) et le pilotage quotidien des arrangements contractuels et technique. Dans le premier cas, un gestionnaire sénior à temps partiel sera mobilisé (niveau P5, à 67% de son temps). Son rôle est d'assurer la liaison avec les autorités nationales, les partenaires techniques et financiers, l'encadrement de la mise en œuvre, et l'appui à l'assurance qualité des aspects techniques, managérial et de communication stratégique. Ensuite, il sera soutenu par un expert en administration et finance (niveau P4, à 33% de son temps) qui guidera la conception, les arrangements et le suivi des accords spécifiques avec les ALE et les ONG internationales de mise en œuvre. Ces appuis du niveau stratégique seront secondés par un personnel en permanence, un expert en gestion des programmes fonciers (niveau P3, 100% de son temps). Il assurera la coordination opérationnelle sur la base d'un plan de travail et de budget annuel placé sous sa responsabilité. Il sera responsable du rapportage sur la base d'un dispositif de suivi participative de la mise en œuvre des activités. En plus de cet expert, des cadres nationaux en logistique et assistance financière serviront de relai avec les ALE et les ONG internationale périodiquement. Ces aspects seront accompagnés par du personnel compétents mobilisés à temps partiels au sein des ALE ou ONG voire d'ONU-Habitat selon le type d'activités attendues par produits.

**Cibles :** Membres du Comité de Pilotage de la CONAREF, CONAREF, Secrétariat Général des Affaires Foncières, Agences Locales d'Exécution, experts nationaux indépendants en gestion et suivi-évaluation des projets, comités fonciers locaux, Gouvernorats, administrations foncières dans les services centraux et les territoires à PIREDD

**Modalités de mise en œuvre :** (i) contractualisation de la CONAREF, des ALE et des ONG internationales (ii) passation des marchés aux prestataires pour l'acquisition du matériel ; (iii) personnel d'ONU-Habitat. L'efficience du programme sera suivie par le Secretariat Exécutif (FONAREDD et CAFI), en plus du COPIL. Dans cette disposition, une meilleure efficience reposera sur la célérité dans la production des livrables ou des jalons et des décaissements. A ce propos, dès signature de l'accord entre les parties prenantes, une première tranche de 3,1 millions de dollar US sur un total de 15 millions USD sera déboursée. Le décaissement de la différence, à savoir 11.9 millions USD, se fera en deux autres tranches de 7 millions USD puis de 4,9 millions USD. La seconde tranche sera débloquée après l'engagement de 70% du budget de la première tranche pour les activités. Ceci sera appuyé par les rapports techniques et financiers incluant les documents finaux des études de référence du programme, des risques foncières et des systèmes d'alerte, les TdRs des arrangements avec les ALE/ONG internationale, et du contrat signé avec la CONAREF. Quant au dernier financement, il sera effectué après dépôt du rapport

technique et financière de la seconde tranche. Il comprendra les Guides de mise en œuvre du SIF, les rapports d'appui aux PIREDD et projets de sécurisation foncière puis de vulgarisation de la politique et la loi, et les contrats signés avec les ALE et ONG internationales. Enfin, trois mois avant la fin du programme, les rapports de mise en œuvre de tous les produits et des progrès sur jalon de la LOI, le rapport final de la stratégie de transition écologique dans les investissements fonciers.

**Renforcement des capacités** : les capacités de la CONAREF en ressource humaine et en dotation des outils de gestion axée sur les résultats puis du suivi de la performance seront consolidées. Elle sera aussi dotée en outils de travail et moyen de locomotion pour faciliter les visites de terrain. Sous cette même rubrique, le Cabinet et le Secrétariat Général aux affaires foncières auront des véhicules pour soutenir leurs participations aux actions opérationnelles. Des imprimantes pour produire les dépliants et la documentation pour la diffusion au sein de l'administration foncière seront acquises et mises à la disposition du Secrétariat Général.

**Activité 10.1** : Assurer une meilleure gestion du programme et des réunions de cadrage

Sous-activité 10.1.1 : Organiser annuellement une retraite de planification annuelle et semestrielle des activités du programme y compris avec les agences locales de mise en œuvre du programme

Sous-activité 10.1.2 : Asseoir une coordination intersectorielle du programme de nature à renforcer l'information et la synergie entre la réforme foncière et les initiatives similaires parallèles

**Activité 10.2** : Promouvoir le suivi, le renforcement du rapportage des activités, et la visibilité des acquis du programme

Sous-activité 10.2.1 : Mettre en place un groupe d'experts mixte de suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme et de la qualité des livrables mettant à contribution des acteurs des PIREDD

Sous-activité 10.2.2 : Mettre en jour et opérationnaliser le plan de la communication/visibilité du programme

**Activité 10.3** : Faciliter la réalisation des évaluations indépendantes à mi-parcours et finale de concert avec les parties prenantes

Sous-activité 10.3.1 : Faciliter la conduite d'une évaluation à mi-parcours du programme en mobilisant des experts indépendants assortie de recommandations politiques et pratiques pour améliorer la performance du programme

Sous-activité 10.3.2 : Faciliter la conduite d'une évaluation externe indépendante finale du programme par la mobilisation d'une expertise adéquate et sa mise en relation avec les bénéficiaires du programme

## e) Schéma de la Théorie du changement

- Présentation schématisée de la Théorie du changement

### **Narratif**

De ce qui précède, il est reconnu que des nouvelles approches sont requises pour adresser les causes profondes de l'insécurité foncière et de ses conséquences notamment la gouvernance, les mentalités et les comportements des acteurs clés du système de gestion des terres, ainsi que les mécanismes de préservation des forêts, d'impulsion des investissements et de renforcement de la paix. Sous ce prisme, la contribution de la gestion foncière qualitative, participative et redevable au tiers pourrait effectivement soutenir l'inversion de la déforestation et dégradation de la forêt. Le narratif de la théorie du changement s'énonce comme suit :

### **Si :**

- La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités assure la réalisation et la validation des documents, des instruments et des textes d'applications à travers une équipe des experts nationaux et trente mécanismes de pilotage aux échelles nationales et provinciales ;
- La gestion des risques des conflits fonciers est améliorée avec possibilité de Trois études portant sur la situation de référence, la sensibilité aux conflits et les risques des conflits sont finalisées et exploitées ;
- L'administration foncière renforcée (SG, Circonscriptions, suivies, société civile, ETD) et aboutit au renforcement des capacités de deux cents professionnels de l'administration foncière, des opérateurs privés et de la société civile et du marché foncier en gestion transparente des opérations de sécurisation foncière numérisée sont renforcées ;
- Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés en octroyant au moins -Cinq subventions d'appui à la vulgarisation de la politique, de la finalisation de la loi foncière, et de la mise en œuvre du plan foncier national exécutées par des agences locales ;
- Les plans fonciers sont élaborés (national et provinces) et mise en œuvre ;
- Les revues légales des concessions foncières réalisées avec au moins Trois revues légales des concessions foncières supérieur ou égale à 5ha sont réalisées ;
- Le SIF est expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés en se servant notamment d'Une boîte à outils du SIF prenant en compte des spécificités culturelles, des peuples autochtones, des femmes et des jeunes est mis au point et testé dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa ;
- Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité sont rendus disponibles avec au moins Six plans d'action de renforcement de la collecte de la fiscalité et parafiscalité foncière et immobilière dans les provinces à PIREDD ;
- Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD sont appuyées au travers des organisations des chefs coutumiers, de femmes, des jeunes, des personnes vulnérables et des peuples autochtones qui apprécient mieux les opérations de sécurisation de leurs terres dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa ;
- La gestion efficiente du Programme et des Connaissances est assuré à travers Une unité fonctionnelle du programme ;

**Alors** la RD Congo via le ministère des Affaires foncières agissant à travers la Commission nationale de la réforme foncière, va connaître une nouvelle ère où :

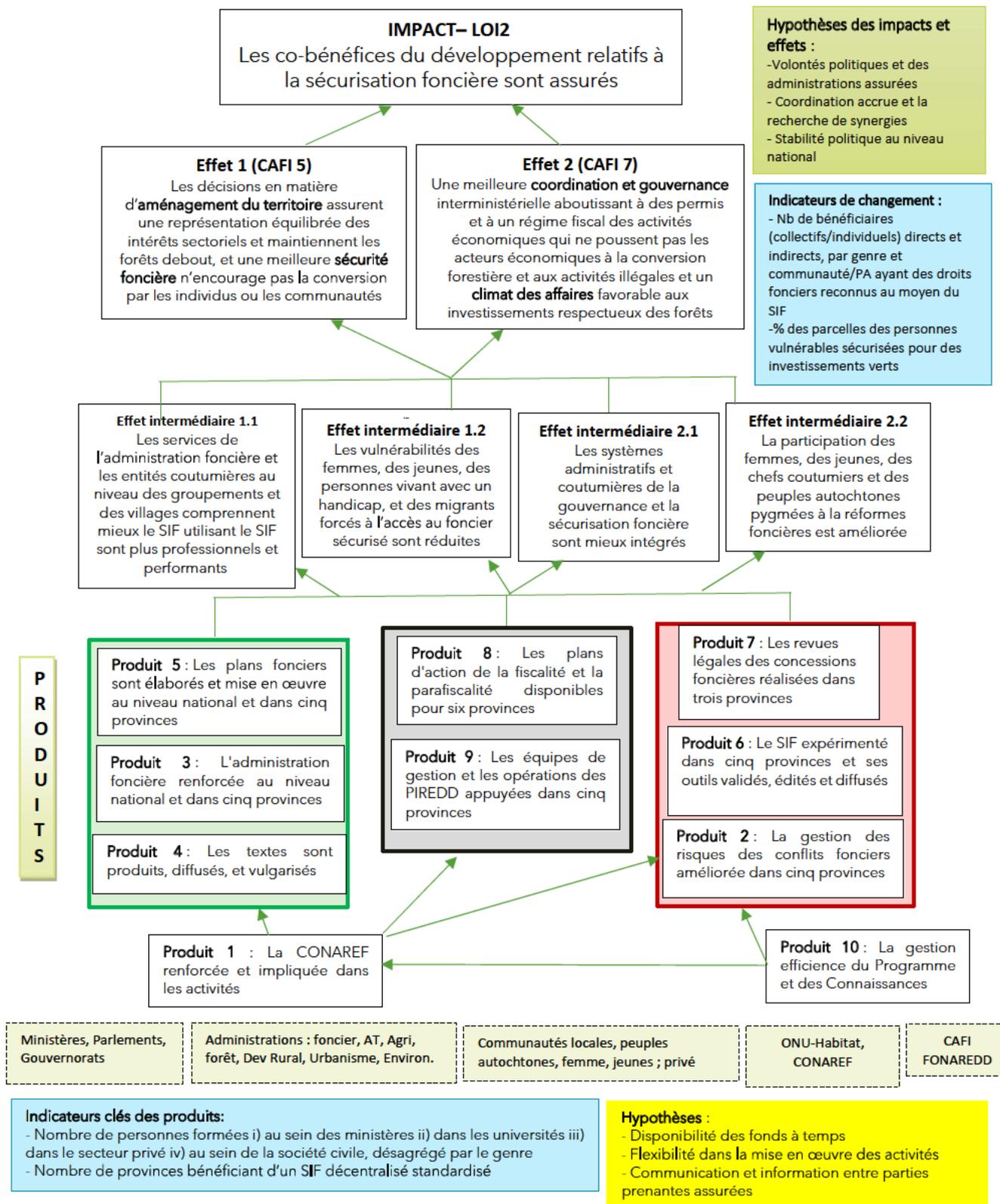
- La participation des femmes, des jeunes, des chefs coutumiers et des peuples autochtones pygmées à la réformes foncières est améliorée ;
- Les services de l'administration foncière et les entités coutumières au niveau des groupements et des villages comprennent mieux le SIF utilisant le SIF sont plus professionnels et performants ;
- Les systèmes administratifs et coutumières de la gouvernance et la sécurisation foncière sont mieux intégrés ;
- Les vulnérabilités des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, et des migrants forcés à l'accès au foncier sécurisé sont réduites.

#### **Et où finalement**

- Une meilleure sécurité foncière adossée au système d'informations foncières décentralisé n'encourage pas la conversion frauduleuse par les individus ou les communautés ;
- Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle du foncier favorise la gestion planifiée des forêts, les activités légales et un climat des affaires favorable aux investissements verts.

**Afin** les co-bénéfices du développement relatifs à la sécurité foncière sont assurés permettant ainsi de réduire les conflits fonciers violents relatifs à l'exploitation abusive des forêts, de promouvoir progressivement la stabilité socio-économique et la reprise économique dans les zones à PIREDD, et de diffuser les principes et la culture de construction de la paix durable.

Figure 2 : Illustration schématisée de la Théorie du changement



Pour aboutir aux changements escomptés, les **barrières** et les mesures d'atténuation suivantes ont été identifiées :

- i. **Obsolescence et/ou faible cohérence entre les législations et textes d'application** : poursuivre le dialogue entre les autorités coutumières, les entreprises privées et les administrations publiques pour adopter des chartes foncières facilitant la sécurisation foncière des personnes vulnérables, peuples autochtones, les femmes et les jeunes.
- ii. **Ingérence de certains décideurs politiques (influence négative)** dans les décisions administratives : renforcer les mécanismes de coordination inter-institutionnelle et le plaidoyer de haut niveau pour réduire les conflits d'intérêts.
- iii. **Procédures administratives peu intégrées et peu connues des contribuables, le secteur privé ou populations vulnérables** (femmes, jeunes et peuples autochtones): promouvoir la revue et l'actualisation/production du manuel des procédures d'affectation des sols, de délimitation des parcelles et concessions, de sécurisation foncière et d'obtention des titres, et d'archivage électronique ; et appui aux campagnes de communication et des scènes culturelles d'éducation et d'information sur les procédures, les frais administratifs et la durée de gestion des dossiers.
- iv. **Diversité des outils, standards et des terminologies des instruments fonciers et d'aménagement du territoire ou d'agriculture**: renforcer le régime foncier en intégrant la planification de l'utilisation des terres, en particulier la planification de l'utilisation des terres sensible au foncier et faire le point sur le guide méthodologique SIF ; facilitation de l'harmonisation des approches et terminologies à travers la promotion de la diffusion des guides d'aménagement du territoire pour l'élaboration des plans simplifiés et la réalisation d'un guide des normes/standards et terminologie en planification foncière et aménagement du territoire.
- v. **Absence des cadres de travail et de concertation permanent entre les administrations publiques** : promouvoir la tenue des réunions de concertations entre les acteurs de l'AT, du foncier et d'autres pour une harmonisation des approches/interventions, et les susciter l'activation ou la création des cadres de dialogue dans les territoires et les villes entre les acteurs publics.

▪ **Contribution des différents produits aux effets de CAFI**

Les produits seront principalement connectés aux effets CAFI 5 et 7. Il est envisagé que le Produit 9 influencera principalement l'Effet CAFI 1 dans le cadre des interventions avec les PIREDD. Ceci sera aussi le fait de la quête de l'alignement avec les Partenaires financiers et les programmes agricoles.

Tableau 2: Apports des produits aux effets CAFI

EFFETS CAFI	PRODUITS
1. Les <b>pratiques agricoles durables</b> entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue ;	Produit 9 principalement Budget : \$1 103 800
2. Des solutions alternatives durables aux pratiques actuelles en matière de <b>bois-énergie</b> sont adoptées ;	
3. Les institutions et les parties prenantes du <b>secteur forestier et des aires protégées</b> ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter la gestion durable des forêts ;	
4. Les futurs <b>projets d'infrastructure et d'exploitation minière et d'hydrocarbures</b> minimisent leur empreinte globale ;	
5. Les décisions en matière d' <b>aménagement du territoire</b> assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure <b>sécurité foncière</b> n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés ;	2, 3, 4, 6 (50%) 1, 5, 7, 8, 10 (50%) Budget : \$ 4 610 660
6. <b>La croissance démographique et la migration</b> vers les forêts et les fronts forestiers sont ralenties ;	
7. Une meilleure <b>coordination et gouvernance</b> interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un <b>climat des affaires</b> favorable aux investissements respectueux des forêts.	2, 3, 4, 6 (50%) 1, 5, 7, 8, 10 (50%) Budget : \$ 4 610 669

**f) Appropriation nationale et durabilité du projet**

Au regard de la complexité du PARF et de la compétition sur les ressources financières réduites, les dispositions de mise en œuvre et de suivi-participatif de la stratégie et des activités du programme encouragent des principes qui faciliteront l'appropriation et la durabilité. Il s'agit :

- Construction du mécanisme de soutien politique ;
- Renforcement des capacités des bénéficiaires et notamment des partenaires de mise en œuvre et les agences locales d'exécution ;

- Formation du personnel aux procédures administratives et stabilité de l'équipe de gestion ;
- Facilitation de l'engagement de la participation locale ;
- Promotion de la planification programmatique rigoureuse et durable ;
- Adaptation des approches préconisées ;
- Diversification des sources de financement des activités notamment en considérant les contreparties des institutions publiques, des communautés et bénéficiaires directs.

Enfin les résultats de l'analyse PESTEL permettra d'engager les institutions nationales et provinciales pour l'élaboration et l'adoption d'un plan de sortie et de durabilité pour assurer la consolidation des acquis.

### **3) Cadre de résultats et contribution aux jalons de la lettre d'intention**

#### **a) Cadre de résultats**



Tableau 3 : Cadre des résultats

Les indicateurs présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif. Les indicateurs définitifs seront fournis à l'étape des études de référence.

									Liens vers			
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNP <sup>15</sup>		
											IMPACTS : Les co-bénéfices du développement relatifs à la sécurisation foncière dans le processus REDD+ sont assurés	
Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe	0	2500	5000	-Rapports d'enquêtes terrain -Données des SIG	Annuelle	Oui	H : bonne présentation des Ressources humaines R : Données biaisées	Permettra de mesurer le progrès d'atteinte de la vision foncière de la LOI2	Jalon 2023 : essor des investissements verts	ODD 5 : 5.a.1.a. - CDN revue 5.2. - priorité à l'adaptation et résilience climatique - environnement sédentarisation en milieu rural		
Nombre d'emplois directs / indirects créés, désagrégés	0	75 <sup>16</sup>	225	-Rapports d'enquêtes	Annuelle	Oui	H : bonne présentation	Permettra de mesurer le progrès	Jalon 2023 : essor des investissements verts	Alignement PMSD indicateurs emploi		

<sup>10</sup> Quand pertinent, les indicateurs doivent être désagrégés par genre et pour les peuples autochtones.

<sup>11</sup> PARF 1 Jalon 2022/2023

<sup>12</sup> Jalon 2026

<sup>13</sup> Jalon 2028

<sup>14</sup> Par exemple : enquêtes/questionnaires, donnés et archives gouvernementales, groupes de réflexion, observations de terrain, rapports d'activités des opérateurs, revue documentaire, données SIG, entretiens, autre.

<sup>15</sup> Plan d'Investissement REDD+ (ou Plan National d'Investissement REDD+) de la RD Congo

<sup>16</sup> 15 emplois dont 5 femmes (33%) par SIF mise en œuvre pendant 24 mois en moyenne /SIF (15\*5=75 au démarrage/total 75\*3=225)



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
par le genre, par la sécurisation et la numérisation foncière par le SIF				•Rapports de terrain -Données des SIG			des Ressources humaines R : Données biaisées	d'atteinte de la vision foncière de la LOI2	investissements verts	1.1.6-CDN aux ODD -critères OCDE d'évaluation de l'efficacité
Nombre de bénéficiaires directs et indirects des initiatives de sécurisation foncière et par le genre au sein des Communautés Locales et Peuples Autochtones	- 2.500,00 <sup>17</sup> - 25.000,00 <sup>18</sup>	-50.000 <sup>19</sup> -500 000 <sup>20</sup>	-Direct : 100,000 <sup>21</sup> dont 55% de femmes et 55M de jeunes (pour les SIF) Indirect : Population de la RDC (pour la loi foncière)	-Rapports d'enquêtes -Rapports de terrain -Données des SIG	Trimestriel	Oui	H : Bonne tenue des PV des réunions et des descentes R : Inaccessibilité des sites pour à cause des pluies ou insécurité	Permettra de mesurer le progrès des jalons et de l'impact	Jalon 2023 CAFI 2/LOI2 jalon 2031 : essor des investissements verts	Alignement PNSD - CDN aux ODD -critères OCDE d'évaluation de l'efficacité PNSD : Mécanisme de suivi-évaluation : Sous-système d'évaluation d'impacts politiques et programmes -Mission : Identifier et mesurer les changements induits par la mise en œuvre des politiques,

<sup>17</sup> PARF 1 environns bénéficiaires directement touchés par les consultations 26 provinces et validations nationales

<sup>18</sup> Indirect à travers média restitution grand publique à Kinshasa et provinces=20 fois plus

<sup>19</sup>Moyenne 10 000 membres par PIREDD \*5=50 000.

<sup>20</sup> 10 fois plus

<sup>21</sup> Total 20 SIF-PIREDD fin projet

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
l'accès de tous assurés, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, avec des espaces verts et des espaces publics sûrs	250 <sup>22</sup>	2500	5000	-rapports des missions d'évaluations externes -rapports annuels de la CONAREF- SG/MAF	Annuelle	oui	H : Bonne tenue des PV des réunions et des descentes R : Inaccessibilité des sites pour à cause des pluies ou insécurités	Permettra de mesurer le progrès des jalons et de l'impact	Jalon 2023 CAFI 2/LOI2 jalon 2031 : essor des investissements verts	programmes et projets -Produits : les rapports d'enquêtes de perception/satisfaction des bénéficiaires, rapport d'études sélectives d'impacts, etc. -Coordonné par l'OCDD
									ODD11:7-ODD 5 : 5.a.1.a. CDN revue 5.2.- priorité à l'adaptation et résilience climatique - environnement sédentarisation en milieu rural	

<sup>22</sup> Début du SIF2022-test Mambasa en Ituri



Liens vers										
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
<b>EFFET CAFI 5 (EFFET 1) :</b> Les décisions en matière d' <b>aménagement du territoire</b> assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et maintiennent les forêts debout, et une meilleure <b>sécurité foncière</b> n'encourage pas la conversion par les individus ou les communautés										
Satisfactions prises pour renforcer la sécurisation et de numérisation foncières décentralisées	-75% <sup>23</sup>	80%	90%	-rapports des missions d'évaluations externes -rapports des enquêtes indépendantes de satisfaction des parties prenantes	annuelle	oui	H : Qualité excellente des opinions récoltées lors des enquêtes internes et indépendantes R : manque de sincérité		Critères d'évaluation de l'efficacité OCDE	Alignement PNSD - CDN aux ODD -PNSD : Mécanisme de suivi-évaluation : Sous-système d'évaluation d'impacts politiques et programmes -Mission : Identifier et mesurer les changements induits par la mise en œuvre des politiques, programmes et projets -Produits : les rapports d'enquêtes de perception/satisfaction bénéficiaires, rapport d'études

<sup>23</sup> Niveau de satisfaction exprimée dans le rapport d'évaluation externe de mi-parcours et pour le SG et cabinet MAF dans le rapport d'évaluation conjoint en juin 2023



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre de cartes foncières numérisées et converties dans le SIF	100 <sup>24</sup>	1000	6000	-rapports des missions d'évaluations externes -rapports annuels de la CONAREF-SG/MAF	Annuelle	oui	H : Bonne tenue des PV des réunions et des descentes R : Inaccessibilité des sites pour à cause des pluies ou insécurités	Permettra de mesurer le progrès des jalons et de l'impact	Jalon 2023 CAFI 2/LOI2 jalon 2031 : essor des investissements verts	sélectives d'impacts, etc. --arrêté du MAF sur la numérisation -PNSD 4.1.5. PNSD Pilier D.5 sur la numérisation et Arrêté du ministre sur la numérisation
<b>Effet intermédiaire 1.1 (LOI2) : les services de l'administration foncière utilisant les SIF sont plus professionnels et performants</b>										
Durée moyenne du traitement des dossiers de sécurisation foncière par les AF	150 <sup>25</sup>	30	15	-rapports de mission des experts SG et Cabinet du ministre -rapports annuels du SG /MAF -rapports des sondages d'opinions indépendant	semestrielle	non	H : Qualité des rapports et des archives consultés R : double déclaration mensongère	Permettra de mesurer le progrès des jalons et de l'impact	Jalon 2023 CAFI 2/LOI2 jalon 2031 : essor des investissements verts	ANAPI, feuille de route du 2 juillet 2021 vol 2 et 3 sur le foncier

<sup>24</sup> Début du SIF2022-test Mambasa en Ituri

<sup>25</sup> 15 jours-recommandation du rapport d'amélioration du climat des affaires ANAPI ; la réalité est encore en 2023 à 4-5 mois d'attente

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre de systèmes d'informations foncières décentralisées standardisé	0	0	1	es auprès des bénéficiaires des services AF -rapports annuels du SG /MAF et du cabinet du MAF --rapports des sondages d'opinions indépendant es auprès des bénéficiaires des services AF	annuelle	oui	H : Qualité des rapports et archives consultés R :double déclaration mensongère	Permettra de mesurer le progrès des jalons et de l'impact	Jalon 2023 CAFI 2/LOI2 jalon 2031 : essor des investissements verts	ANAPI, feuille de route du 2 juillet 2021 vol 2 et 3 sur le foncier
Coût de fonctionnement/nombre de dossiers (intervention/nombre de descente sur le terrain)	1200 <sup>26</sup>	400	100	mission des experts SG et Cabinet du ministre -rapports annuels du SG /MAF -rapports des sondages	annuelle	oui	H : Qualité des rapports et archives consultés R :double déclaration mensongère	Engagement politique 2031 de la LOI2 -objectifs 2026 LOI2	Jalon 2023 CAFI 2/LOI2 jalon 2031 : essor des investissements verts	-Arrêté du MAF - ANAPI, feuille de route du 2 juillet 2021 vol 2 et 3 sur le foncier

<sup>26</sup> PARFEn2019- 2022 : enquête diagnostic consultations DPFN, coût moyen de 1200 USD et il faut 3 à 6 mois pour avoir le certificat. Enquête CDC prend en lui sel 100USD minimum.il faut une campagne du MAF pour faciliter l'accès des plus démunis et vulnérables.



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
				d'opinions indépendantes auprès des bénéficiaires des services AF						
<b>Effet intermédiaire 1.2 (PNSD et Lettre mission affaires foncières)</b> : Les vulnérabilités des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, et des migrants forcés à l'accès au foncier sécurisé sont réduites										
Nombre de dossiers/procédures de sécurisation foncière personnes vulnérables traités par les administrations foncières de concert avec les responsables coutumiers par an	5% <sup>27</sup>	15%	30%	-Rapports annuels d'activités des provinces et des ministères et des partenaires -Rapports d'enquêtes indépendantes	Annuelle le	Oui	H : Qualité des rapports et archives consultés R : double déclaration	Jalons politiques fin 2023/ Effet 2 – LOI2 Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels	Permettra de mesurer le progrès des effets	PNSD pilier 3, ODD 1
<b>EFFET CAFI 7 (EFFET 2)</b> : Une meilleure <b>coordination et gouvernance</b> interministérielle aboutissant à des permis et à un régime fiscal des activités économiques qui ne poussent pas les acteurs économiques à la conversion forestière et aux activités illégales et un <b>climat des affaires</b> favorable aux investissements respectueux des forêts										

<sup>27</sup> PARF 1 : rapports des consultations du DPFN de la CONAREF en 2021/2022 ont montré qu'il n'a aucune priorité accordée aux dossiers de ces catégories cibles et à peine 5% des dossiers sont estimés être traités sous cette diligence.

		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Qualité des mécanismes de coordination et de gouvernance interministérielles et celles soutenant la mise en œuvre de la stratégie-cadre REDD+	Peu satisfaisante <sup>28</sup>	Satisfaisante	très satisfaisante	-rapports des missions d'évaluations externes -rapports des enquêtes indépendantes de satisfaction des parties prenantes	annuelle	oui	H : Qualité des opinions et perceptions lors des enquêtes internes et indépendantes R : manque de sincérité	Engagement politique 2031 de la LOI2 -objectifs 2026 LOI2	-stratégie-cadre et plan investissement REDD+ -décret CONAREF créant le sur COPIL	<b>PNSD</b> -Facteurs explicatifs des résultats mitigés dans la mise en œuvre des politiques de développement- Faible coordination des interventions de Partenaires et faible alignement aux priorités nationales	
<b>Effet intermédiaire 2.1 (LOI2 et CAFI) : Les systèmes administratifs et coutumiers de la gouvernance et la sécurisation foncière sont mieux intégrés</b>											
Pourcentage des dossiers fonciers digitalisés et archivés par les Autorités publiques et coutumières	3% <sup>29</sup>	30%	50%	-Rapports annuelles d'activités des provinces et des ministères et des partenaires	Annuelle	Oui	H : Qualité des rapports et archives consultés R : double déclaration et tricherie administrative	Jalons politiques fin 2023/ Effet 2 - LOI2 Les décisions en matière d'aménagement du	Permettra de mesurer le progrès des effets	- ANAPI, feuille de route du 2 juillet 2021 vol 2 et 3 sur le foncier -arrêté du MAF sur la numérisation -PNSD 4.1.5.	

<sup>28</sup> PARF 1 : CONAREF rapports de diagnostic de l'administration foncière et des consultations nationales sur le DPFN : 2019-2022 justifiant l'axe stratégique 2 de la Politique foncière nationale

<sup>29</sup> PARF 1 : rapports du cabinet du ministre justifiant l'arrêté sur la digitalisation et numérisation foncières, rapports des consultations du DPFN de la CONAREF en 2021/2022 ont montré qu'il n'a aucune priorité accordée aux dossiers de ces catégories cibles et à peine 5% des dossiers sont estimés être traités sous cette diligence.



		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Nombre de procédures d'attribution foncières validées par les personnes vulnérables incluant les droits préexistants les obligations en AT et environnementales	0 <sup>30</sup>	1	1	-Rapports d'enquêtes indépendantes  -rapports annuels du SG et MAF -Rapports annuelles d'activités des provinces et des ministères sectoriels et des partenaires -Rapports d'enquêtes indépendantes	Annuelle	non	H : Qualité des rapports et archives consultés R : double déclaration	territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels  Jalons politiques fin 2023/ Effet 2 - LOI2 Les décisions en matière d'aménagement du territoire assurent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels	Permettra de mesurer le progrès des effets	Cadre de mise en œuvre du PNSD: Principes, acteurs et outils Principes et conditions : -Respect des priorités du Gouvernement -Alignement des PTF sur ces priorités -Redevabilité et partage de l'information entre parties prenantes -Culture statistique, outil indispensable pour la bonne gouvernance.	

<sup>30</sup> Aucune procédure officielle n'est mise en place à la fin de PARF 1



		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
<b>Effet intermédiaire 2.2 (LOI2, évaluation PARF 1, Politique foncière)</b> : La participation des femmes, des jeunes, des chefs coutumiers et des peuples autochtones pygmées à la réformes foncières est améliorée											
Proportion de la population adulte totale, par sexe et par type d'occupation, qui dispose de la sécurité des droits fonciers au niveau communautaire et administratifs	1% <sup>31</sup>	10	25	- Témoignages, base des données de l'AF/-rapports d'enquêtes indépendantes -Rapports d'activités de l'AF	Annuelle	Oui	H. Amélioration des conditions socioéconomiques des communautés R.	LOI2, évaluation PARF 1, Politique foncière <b>Effet 4-CAFI</b> L'inclusivité et la performance des arrangements institutionnels pour une gestion de la réforme foncière axée sur les résultats sont assurées	Permettre de mesurer le progrès des effets	-ODD 1, cible 1.4.2	
Nombre d'initiatives locales et bonnes pratiques foncières /selon genre	1 <sup>32</sup>	5	15	-rapports annuels de la CONAREF et	Annuelle	oui	H : recrutement en plaçant un quota genre	Permettra de déterminer le rapport coût-efficacité des	Soutenir la Coordination/Dialo- gue politique AT-	PNSD indicateurs 5.1.1/5.1.3	

<sup>31</sup> PARF 1 : CONAREF rapports de diagnostic de l'administration foncière et des consultations nationales sur le DPFN : 2019-2022 justifiant les axes stratégiques 3-4-5 de la Politique foncière nationale. Partant des PIREDD-test SIF, il serait possible d'évaluer vers une bonne progression.

<sup>32</sup> PARF 1, à surtout noter l'octroi de certificat coutumier au paysan sur les terres culturelles au Nord et Sud Kivu permettant d'avoir des cultures pérennes à moyens termes.

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
				des CP CONAREF -rapports des enquêteurs indépendants au niveau de CP CONAREF et de la CONAREF	Annuelle	non	R. complaisance dans le recrutement	mesures envisagées	Foncier- Agriculture-forêt -loi sur la parité	
<b>PRODUITS</b>										
<b>Produit 1 : La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités</b>										
Nombre d'experts, selon le genre, déployés à la CONAREF	4 <sup>33</sup>	6	12	-rapports annuels de la CONAREF et des CP CONAREF -rapports des enquêteurs indépendants au niveau de CP CONAREF et de la CONAREF	Annuelle	non	H. recrutement en plaçant un quota genre R. complaisance dans le recrutement	Permettra de déterminer le rapport coût-efficacité des mesures envisagées	Soutenir la Coordination/Diologue politique AT-Foncier- Agriculture-forêt -loi sur la parité	Alignement PNSD indicateurs emploi 1.1.6-CDN aux ODD -critères OCDE d'évaluation de l'efficacité PNSD indicateur genre 1.17-2.1.5/2.1.6.

<sup>33</sup> PARF 1.4 Experts 0 femme. Il sera indiqué d'élargir la statistique aux CP CONAREF ayant des arrêtés des gouverneurs, la quotité femme pourra aller vers 35% en fin projet

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre d'accord de gestion des activités exécutés par la CONAREF	<sup>34</sup>	6	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapport de suivi des PMO et ALE</li> <li>-Rapport d'évaluation</li> <li>-Rapport d'audit externe des accords signés et exécutés</li> </ul>	Semestriel	NON	H : PMO et ALE bien formés -appui régulier en audit de gestion et renforcement des capacités en gestion R : capacité faible financière	Permettra de mesurer le progrès vers la mutation en de la CONAREF gérée de manière autonome	Appuyer le déploiement des instruments la politique foncière	Alignement PNSD indicateurs emploi 1.1.6-CDN aux ODD -critères OCDE d'évaluation de l'efficacité PNSD indicateur genre 1.17.-2.1.5/2.1.6.
Nombre d'ALE suivies et évaluées par la CONAREF	<sup>35</sup>	6	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>-rapports annuels de la CONAREF</li> <li>-rapports annuels des ALE</li> </ul>	Annuelle	non	H : ALE bien formés -appui régulier en audit de gestion et renforcement des capacités en gestion R : capacité faible financière	Permettra de mesurer le progrès vers la mutation en de la CONAREF gérée de manière autonome	Permettre la synergie dans les PIREDD	Alignement PNSD indicateurs emploi 1.1.6-CDN aux ODD -critères OCDE d'évaluation de l'efficacité PNSD indicateur genre 1.17.-2.1.5/2.1.6.
Nombre des instruments/plans de communications et	<sup>36</sup>	2	2	-Rapport de visibilité et de	Semestrielle	Non	H : Equipes cernent leurs	-LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre	Permettre la synergie dans les PIREDD	PNSD indicateurs emploi 1.1.6-CDN aux ODD

<sup>34</sup> Période PARF 1 : Signature d'accord de gestion autonome des activités par la CONAREF de la part des partenaires techniques et financiers et des ONG-NI

<sup>35</sup> PARF 1, le processus prévoit que par CP CONAREF qu'il y est une ALE qui a le lead et appuie le secrétaire technique de la CONAREF en province

<sup>36</sup> Avec PARF 1 la CONAREF a un plan et une stratégie de communication. PARF 2 devra le revoir et affiner des stratégies pratiques de vulgarisation du PDFN et de la loi ainsi que des outils de sécurisation consignés dans un nouveau plan et stratégie de communication. Il y a lieu d'éclater dans le nouveau plan des stratégies sectorielles de communication.



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
de visibilité produits et diffusés				communication des rôles en communication R. faible concertation			des résultats sur la communication et vulgarisation			PNSD indicateur genre 2.1.5./2.1.6. 1.17.-
<b>Produit 2 : La gestion des risques des conflits fonciers améliorée</b>										
Nombre d'études sur la situation de référence des systèmes foncières par province		5	5	-Rapport de l'étude de référence	Annuel /Cycle projet	Oui	H. institutions et autorités informées des études R. retard de décaissement	-LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la base des données	Permettre la synergie dans les PIREDD	PNSD indicateurs emploi 1.1.6-CDN aux ODD PNSD indicateur genre 1.17.- 2.1.5./2.1.6.
Existence des systèmes d'alerte précoce et de gestion		1	5	-rapports des provinces, du SG des	Annuelle	Oui	H. professionnels dans la	-LOI2 jalons 2026-	Décision des conseils ministres e trouver	

<sup>37</sup> PARF 1 aucune étude faite, mais le diagnostic global a relevé ce constat d'absence. Avec les 5 provinces tests il sera possible de le faire à mi-parcours déjà.

<sup>38</sup> PARF 1 pas encore de système d'alerte. Il faudra monter le système d'alerte flexible à mi-parcours et le tester dans les 5 provinces retenus -PIREDD.



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
des conflits basés sur l'analyse des risques				affaires foncières -rapports d'activités de la CONAREF et ALE -rapports d'enquêtes indépendantes			mise en œuvre des programmes R. faible appropriation des programmes initiés par la base		des réponses préventives aux conflits fonciers 15 avril 2022 DPFN	
Nombre des instruments de communications et de visibilité produits et diffusés	<sup>439</sup>	7	15	-charte de communication de la CONAREF -Rapport de visibilité et de communication -rapports annuels de la CONAREF et SG/MAF	Semestrielle	Non	H. Equipes rodés des communicateurs et leurs rôles en communication R. faible concertation	LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre sur la communication et vulgarisation	Permettre la synergie dans les PIREDD	Loi sur NTIC
<b>Produit 3 : L'administration foncière renforcée</b>										

<sup>39</sup> PARF a laissé 4 instruments (voir charte de communication), PARF va les consolider et les consolider.

		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Nombre d'agents de l'administration foncière formés aux approches novatrices de bonne gouvernance foncière et déploiement des instruments de sécurisation foncière	-0 <sup>40</sup>	250	1250	-rapports annuels de la CONAREF sur la mise œuvre du plan de renforcement de l'administrati on foncière -rapports d'activités de la CONAREF -rapports de SG -rapports d'enquêtes indépendant es auprès des bénéficiaires de formations de MAF	Annuelle	Oui	H. respect des programmes établis des formations théoriques et pratiques R. faible appropriation des formations reçues	--LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur le renforcement de l'administrati on foncière -DPFN axe 2	Soutenir la création de meilleures conditions de sécurisation des terres locales et autochtones	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI :feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3	
Proportion des femmes et des jeunes formés ou recyclés par les écoles de formation	0			-rapports annuels du SG -rapports annuels de INPP	Annuelle	Oui	H. respect des programmes établis des formations théoriques et pratiques	--LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur le renforcement de	Soutenir la création de meilleures conditions de sécurisation des terres des communautés	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI : feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3	

<sup>40</sup> PARF n'a pas de chiffre en 2023. Mais PARF va jouer tant au niveau national qu'en provinces. Il faudra alors désagréger les statistiques au niveau de chaque Circonscription foncière et des 26 provinces



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre des services motivés pour soutenir les opérations de réforme foncière en milieu rural et péri-urbain	0 <sup>41</sup>	5	15	--rapports d'enquêtes indépendantes auprès des bénéficiaires de formations --rapports des ministères sectoriels impliqués dans des opérations de la réforme foncière en milieu rural et péri-urbain --rapports annuels de la CONAREF	Semestrielle	oui	R. faible appropriation des formations reçues H. respect des programmes établis des formations théoriques et pratiques R. faible appropriation des formations reçues	--LOI2 --PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur le renforcement de l'administrati on foncière - DPFN axe 2	locales et autochtones Soutenir la création de meilleures conditions de sécurisation des terres des communautés locales autochtones	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3
Nombre des instruments de communications et de visibilité produits et diffusés	6 <sup>42</sup>	10	15	-charte de communication de la CONAREF -Rapport de visibilité et de communication	Semestrielle	Non	H. Equipes rodés des communicateurs et leurs rôles en communication R. faible concertation	LOI2 --PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la communication et vulgarisation	-PNSD pilier D.5 -Loi sur NTIC	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3

<sup>41</sup> PARF 1 donne le chiffre de 0.

<sup>42</sup> Voir aussi produit 2 : PARF 1 a laissé 4 instruments (voir charte de communication). PARF va les consolider et les consolider.

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
<b>Produit 4 : Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés</b>										
Nombre de documents et textes d'application produits	0 <sup>43</sup>	3	5	-Rapports annuels des provinces et des ministères et des partenaires -Rapports d'enquêtes indépendantes	Annuelle	Oui	H : qualité des documents/textes R : adoption tardive des textes d'application	LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la communication et vulgarisation	-PNSD pilier D.5 -Loi sur NTIC	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3
Nombre de subventions à la diffusion et des documents & textes d'application	0	3	5	-Rapports annuels des provinces et des ministères et des partenaires -Rapports d'enquêtes	Annuelle	Oui	H : qualité des documents/textes R : Mauvaise qualité des documents et textes	LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la communication et vulgarisation	-PNSD pilier D.5 -Loi sur NTIC	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3

<sup>43</sup> PAF 1 a seulement des chantiers en cours. C'est le long de PAF 2 une fois la loi produite que le nombre va être fixé et suivi jusque jalon 2031.

		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Nombre de mécanismes /réunions de COPIL tenues	144	15	30	indépendantes d'évaluation -Rapports annuels d'activités des provinces et des ministères et des partenaires	Annuelle	Oui	H : qualité des documents/textes soumis au COPIL R : Mauvaise qualité des documents et textes	LOI2 -PRODOC CAFI 2 des résultats sur la communication et vulgarisation	-PNSD pilier D.5	PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3 - Plan et stratégie de communication de la CONAREF	
Taux de présence des membres de la Task force	60% <sup>45</sup>	80%	90%	-rapports annuels de la CONAREF -Rapports d'activités de la Task force sur les textes -Liste de présence aux activités de la Task force sur les textes	Semestriel	Non	H : qualité des documents/textes soumis au COPIL R : Mauvaise qualité des documents et textes	LOI2	-PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la communication et vulgarisation	-PNSD pilier D.5 - PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3 - Plan et stratégie de communication de la CONAREF	
<b>Produit 5 : Les plans fonciers sont élaborés (national et provinces) et mise en oeuvre</b>											

<sup>44</sup> PARF 1 : une (1) réunion annuelle de COPIL de la CONAREF. Mais il faudra envisager les COPIL des PIREDD en provinces selon rythme des règlements ad hoc.

<sup>45</sup> PARF1 : forte reponse positive des experts et consultants invités .

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre des Organisations de la Société Civile (OSC), des Associations des chefs coutumiers et des radios communautaires présents aux processus des Plans Fonciers	0 <sup>46</sup>	3	3	•Rapports annuels de la CONAREF et de l'agence de mise en œuvre -rapports annuels des provinces couvertes	Semestriel	Oui	H. bonne préparation des activités et de la communication sur le processus R. faible mobilisation des ressources pour le processus	LOI2 -PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la communication et la vulgarisation	-PRODOC CAFI 2 cadre des résultats sur la communication et la vulgarisation	-PNSD 2.1.5./2.1.6. -PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3
Nombre de plans fonciers (national et provinces à PIREDD) et de stratégie de transition écologique élaborés et adoptés	0 <sup>47</sup>	2	5	-Rapports annuels de la CONAREF et de l'agence de mise en œuvre -rapports annuels des provinces couvertes	Annuelle I	Oui	H. bonne préparation des activités et de la communication sur le processus R. faible mobilisation des ressources pour le processus	Permettra de mesurer le progrès des jalons	-PRODOC CAFI 2 cadre des résultats	-PNSD 1.1.7/2.1.5./2.1.6. -PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3

<sup>46</sup> PARF 1 : pas encore d'activités de ce genre

<sup>47</sup> PARF =0. La version zéro en en construction. Il est prévu d'avoir une (1) version nationale et des SPIF dans au moins 3 à 5 les provinces à PIREDD.

		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Nombre de personnes selon le genre sensibilisé	2.500 <sup>48</sup>	-50,000 <sup>49</sup>	-Direct : 100,000 <sup>50</sup> dont 55% de femmes et 55M de jeunes (pour les SIF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports d'enquêtes</li> <li>-Rapports de terrain</li> <li>-Données des SIG</li> </ul>	Trimestriel	Oui	<p>H : Bonne tenue des PV des réunions et des descentes</p> <p>R : Inaccessibilité des sites pour à cause des pluies ou insécurité</p>	Permettra de mesurer le progrès des jalons	Jalon 2023 CAFI 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PNSD 1.1.7/2.1.5./2.1.6.</li> <li>-PNSD pilier 3, ODD 1</li> <li>-ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3</li> </ul>	
<b>Produit 6 : Le SIF expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés</b>											
Nombre d'experts réparti selon le genre, la spécialité et les institutions présents aux réunions d'harmonisation et de validation des outils du SIF	60 <sup>51</sup>	100	125	<ul style="list-style-type: none"> <li>-rapports annuels de la CONAREF</li> <li>-rapports annuels des ministères sectoriels engagés dans les réformes</li> </ul>	Annuelle	Non	<p>H. bonne préparation des activités et de la communication sur le processus</p> <p>R. faible mobilisation des ressources pour le processus</p>	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs			

<sup>48</sup> PARF 1 environ bénéficiaires directement touchés par les consultations 26 provinces et validations nationales

<sup>49</sup> PARF 1=2500 lors des consultations ciblées DPFN avec message particulier sur le genre et avant-projet de loi / Moyenne sensibilisation de 10 000 membres globalement par PIREDD \*5=50 000. (Statistiques FONAREDD).

<sup>50</sup> Total 20 SIF--PIREDD fin projet avec mention masculinité positive foncière

<sup>51</sup> PARF 1 en rapport avec les réunions des cellules techniques réunissant les divers experts des services stratégiques touchant aux questions de la terre.

		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Nombre de boîte à outils ou guide méthodologique des instruments du SIF approuvé par les autorités publiques	0	1	1	-Rapports annuels de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise en œuvre -rapports annuelles des provinces couvertes	Annuelle le	Oui	H. bonne préparation des outils et communication R. récupération politique du processus par les élites	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	- PNSD 1.1.7/2.1.5./2.1.6. -PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3	
Existence d'un protocole officiel de l'utilisation des logiciels du SIF	0	1	1	-Rapports annuels de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise en œuvre -rapports annuelles des provinces couvertes	Annuelle le	Oui	H. bonne préparation des outils et communication R. récupération politique du processus par les élites	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	- PNSD 1.1.7/2.1.5./2.1.6. -PNSD pilier 3, ODD 1 -ANAPI ; feuille de route juillet 2021 vol 2-n°3	
Existence des rapports instruments du SIF tests validés par diverses institutions	0 <sup>52</sup>	5	10	-Rapports annuels de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de	Annuelle le	Oui	H. bonne préparation des outils et communication R. récupération politique du	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	- PNSD 1.1.7/2.1.5./2.1.6. -PNSD pilier 3, ODD 1	

<sup>52</sup> PAFR =0 : en PAFR 2 en fonctions des provinces tests il y aura des différents rapports validés progressivement.

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre de réseau interconnecté du fonctionnement du SIF	0	1	1	mise en œuvre -rapports annuelles des provinces couvertes -Rapport de fonctionnement de la base des données -Rapports annuels des circonscriptions foncières	Semestrielle	Oui	H. réel renforcement institutionnel des CF R. résistance au changement des mentalités du personnel de l'administration foncière	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	Loi sur le numérique
Nombre d'ha de terre cartographiée et insérée dans un RFC et le SIF (de manière individuelle/collective - désagrégé par le genre - ou collective y compris pour les peuples autochtones)	0 <sup>53</sup>	25000	75000	-Rapport de fonctionnement de la base des données -Rapports annuels des circonscriptions foncières --rapports des enquêtes indépendant	Semestrielle	Oui	H. réel renforcement institutionnel des CF R. résistance au changement des mentalités du personnel de l'administration foncière	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	-Loi sur les peuples autochtones - Loi sur la décentralisation et gestion libre des ETD - Loi sur le numérique

<sup>53</sup> PARF) 0. Pour PARF 2, il y a lieu de tabler sur SIF soit 25000ha pour SIF -5 PIREDD avec 1SIF sur 2 ans



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Taux de satisfaction de l'opérationnalisation du SIF	0% <sup>54</sup>	65%	80%	es sur la mise en œuvre du SIF en provinces -Rapports annuels de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise œuvre -rapports annuels des provinces couvertes -rapports d'enquêtes indépendantes de satisfaction des bénéficiaires et parties prenantes au SIF	Annuelle	Oui	H. bonne préparation des outils de communication sur le SIF R. récupération politique du processus par les élites	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	-PNSD D.5/2.1.5./2.1.6. Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées

<sup>54</sup> Niveau de satisfaction exprimée dans le rapport d'évaluation externe de mi-parcours et pour le SG et cabinet MAF dans le rapport d'évaluation conjoint en juin 2023

		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre de bâtiment de construits/réhabilités et équipés	3 <sup>55</sup>	1	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Rapports annuelles de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise œuvre</li> <li>-rapports annuelles des provinces couvertes</li> <li>-rapports d'enquêtes indépendantes de satisfaction des bénéficiaires et parties prenantes au SIF</li> </ul>	Annuelle	Oui	<p>H: bonne préparation des outils et communication le SIF</p> <p>R: récupération politique du processus par les élites</p>	<p><b>Effet 3-CAFI</b></p> <p>Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs</p>	Jalon 2023 CAFI 2	<p>-PNSD D.5/2.1.5./2.1.6. Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées</p>
Nombre des instruments de communications et de campagnes médiatiques	0	5	8	-rapports des missions d'évaluations externes	annuelle	oui	<p>H: Qualité excellente des opinions et perceptions récoltées lors des enquêtes internes et</p>	<p><b>Effet 3-CAFI</b></p> <p>Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs</p>	Jalon 2023 CAFI 2	critères OCDE d'évaluation de l'efficacité

<sup>55</sup> PARF1 et Planification Communautaire Foncière Participative. Dans PARF 2, à chaque SIF doit correspondre un bâtiment administratif équipé, avec paquet de formation y relatif.

Indicateurs <sup>10</sup>		Liens vers							
Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
			-rapports des enquêtes indépendantes de satisfaction des parties prenantes			indépendantes sur les campagnes de communication R : manque de sincérité			
<b>Produit 7 : Les revues légales des concessions foncières réalisées</b>									
Nombre des revues légales des contrats/concessions foncières finalisées	0	2	3	Annuelle	Oui	H. bonne préparation des activités et de la communication sur le processus R. faible mobilisation des ressources pour le processus	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées
<b>Produit 8 : Six plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles</b>									
Nombre de province/ETD disposant d'un plan d'action de renforcement de la collecte de la fiscalité et parafiscalité	0	0	6	Annuelle	Oui	H. bonne préparation des outils et communication R. récupération politique du processus par les élites	<b>Effet 3-CAFI</b> Une meilleure coordination et gouvernance multi-acteurs	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre d'agents et de cadre, et des leaders associatifs selon le genre sensibilisés et éduqués	2.500 <sup>56</sup>	10,000 <sup>57</sup>	-Direct : 20,000 dont 55% de femmes	-Rapport de visibilité et de communication -Rapports annuels de la CONAREF et de l'agence de mise en œuvre -rapports annuels des provinces couvertes	Trimestriel	Oui	H : Bonne tenue des PV des réunions et des descentes R : Inaccessibilité des sites pour à cause des pluies ou insécurité	Permettra de mesurer le progrès des jalons et de l'impact	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées
<b>Produit 9 : Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées</b>										
Nombre d'équipe de gestion des PIREDD concernant les innovations de la réforme foncière	0	5	15	Rapports annuels de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise en œuvre	Annuelle le	Oui	H. qualité des indicateurs R. travail superficiel	Effet CAFI 1	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées

<sup>56</sup> PARF 1 environs bénéficiaires directement touchés par les consultations 26 provinces et validations nationales

<sup>57</sup> PARF 1=2500 lors des consultations ciblées DPFN avec message particulier sur le genre et avant-projet de loi / Moyenne sensibilisation de 10 000 membres globalement par PIREDD \*5=50 000. (Statistiques FONAREDD).



		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique et additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
				-rapports annuels des provinces couvertes	Annuelle	Oui		Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue			
Pourcentage des opérations des PIREDD intégrant les principes de la gouvernance foncière, déploiement du SIF et les techniques de cartographie/délimitation participative	0	3	10	Rapports annuels de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise en œuvre -rapports annuels des provinces couvertes	Annuelle	Oui	H. qualité des indicateurs R. travail superficiel	Effet CAFI1 Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion des terres et une sécurité alimentaire accrue	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées	
Nombre d'ha de terre sécurisée (de manière individuelle/collective - désagréé par le genre - ou collective	0 <sup>58</sup>	25000ha	75000 ha	-Rapport de fonctionnement de la base des données -Rapports annuels des	Semestrielle	Oui	H. réel renforcement institutionnel des CF R. résistance au changement des mentalités	Effet CAFI1 Les pratiques agricoles durables entraînent une moindre conversion	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées Loi sur les peuples autochtones	

<sup>58</sup> PAREF1 0. Pour PAREF 2, il y a lieu de tabler sur SIF soit 25000ha pour SIF -5 PIREDD avec 1SIF sur 2 ans

		Liens vers									
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>	
Y compris pour les peuples autochtones)				circonscriptions foncières --rapports des enquêtes indépendantes sur la mise en œuvre du SIF en provinces			du personnel de l'administration foncière	des terres et une sécurité alimentaire accrue		0DD 16, Cible 16.7, Indicateur 16.7.2.	
Nombre d'instruments et de campagnes médiatiques produits et diffusés	0	5	8	--Rapport de visibilité et de communication --rapports des missions d'évaluations externes --rapports des enquêtes indépendantes de satisfaction des parties prenantes	Semestrielle	Non	H. Équipes cernent leurs rôles en communication R. faible concertation	Effet CAFI 7 Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées	
<b>Produit 10 : La gestion efficace du Programme et des Connaissances</b>											
Nombre d'experts mobilisés (à	3 <sup>59</sup>		12	--rapports annuels de la CONAREF et	Annuelle	Oui	H. qualité des indicateurs	Effet CAFI 7 Une meilleure coordination	-Jalon 2023 CAFI 2	-Alignement PNSD indicateurs emploi	

<sup>59</sup> 3 dont 1 femme PARF 1



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Kinshasa et en province)				des CP CONAREF -rapports des enquêteurs indépendants au niveau de CP CONAREF et de la CONAREF -Rapports annuels des PIREDD et de l'agence de mise œuvre -rapports annuels des provinces couvertes			R. retard de décaissement	et gouvernance interministérielle	-Permettra de mesurer le progrès des effets	1.1.6-CDN aux ODD -critères OCDE d'évaluation de l'efficacité PNSD indicateur genre 1.17 - 2.1.5/2.1.6.
Taux de réalisation des produits du programme	75 % <sup>60</sup>	85%	95%	-Rapports annuelle de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise œuvre -rapports annuels	Annuelle	Oui	H. qualité des indicateurs R. retard de décaissement	Effet CAFI 7 Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle	Jalon 2023 CAFI 2	Cadre de mise en œuvre du PNSD: Principes, acteurs et outils

<sup>60</sup> PARFI



		Liens vers								
Indicateurs <sup>10</sup>	Situation de référence <sup>11</sup> , en précisant l'année et la source des données	Cible à mi-parcours <sup>12</sup> (ou fin de phase dans le cas d'un projet financé par tranches)	Cible en fin de projet <sup>13</sup>	Moyens de vérification <sup>14</sup>	Fréquence de renseignement de l'indicateur	Le suivi nécessite un budget spécifique additionnel (O/N)	Hypothèses et risques	Lettre d'intention	Cadre de résultats CAFI	Cadre de résultats du CNI <sup>15</sup>
Nombre de sous-régionale sur le foncier et les forêts	0	2	4	des provinces couvertes -Rapports annuelle de la CONAREF, PIREDD et de l'agence de mise œuvre en œuvre -rapports annuels des provinces couvertes	Annuelle	Oui	H. qualité des indicateurs R. retard de décaissement	Effet CAFI 7 Une meilleure coordination et gouvernance interministérielle	Jalon 2023 CAFI 2	Promotion des investissements verts sur des terres sécurisées

## b) Matrice de contribution à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Tableau 4 : Lien entre les jalons de la LOI2 et le programme/projet

No. Jalon	Intitulé du jalon	Décrire comment le projet entend contribuer à l'atteinte du jalon	Délais estimés pour l'atteinte (et/ou contributions) du jalon
1.	Une politique foncière nationale est adoptée d'ici [fin 2022] et assortie d'un plan foncier national de mise en œuvre, adopté et publié d'ici [fin 2023].	-Le Plan foncier national (PFN) est finalisé et inséré dans le document de politique foncière nationale puis publié - Le PFN est mise en œuvre	Décembre 2023  2024 - 2028
2.	Une loi foncière est adoptée d'ici fin 2023 et ses textes réglementaires prioritaires sont identifiés, élaborés et adoptés d'ici [fin 2024].	-Les plaidoyers et accompagnements pour l'adoption de la loi sont tenus - Les textes prioritaires au niveau national et provincial identifiés, élaborés et promulgués/mise en application	2023  2024 - 2026
3.	Le Système d'informations foncières (SIF) et ses outils pour application en milieu rural et urbain sont élaborés et adoptés d'ici [fin 2023], en tenant compte des personnes vulnérables, y compris les peuples autochtones, les femmes et autres.	-Guides et manuels recensés, classifiés et examinés - Guides prioritaires harmonisés, testés et formalisés -Manuel de mise en place et du suivi du SIF adapté aux procédures transactionnelles des services fonciers et adopté par les institutions publiques - Logiciels sélectionnés, accrédités et sécurités structurées -Outils SIF institutionnalisés et vulgarisés	2023 - Juin 24  Juillet 24 - Juin 25  Janvier - Octobre 2024  Juin 2024 - Juin 2025 Juillet 26 - Sept 28
4.	Les procédures d'attribution foncière prennent en compte les droits préexistants et les exigences du pays en matière d'aménagement du territoire en vigueur, ainsi que les obligations environnementales telles que définies dans la loi.	-Un atlas des circonscriptions foncières produite -Procédures administratives, financiers et fiscales (parafiscales) de sécurisation et de respect de la réglementation transcrites dans un guide ou protocole destiné au public et programmeurs informatiques/SIG -Renforcement des capacités des administrations foncières, et facilitation de leur implication dans les procédures d'attribution avec les autorités coutumières -Réalisation des cartographies participatifs, et des SIF et RFC de concert avec l'AT, la forêt et l'agriculture	Mars - Novembre 24  Juin 24 - Juin 25  Février 25 - Juin 26  Février 25 - Juin 27
5.	Une revue légale des concessions foncières (CF) de plus de cinq hectares est réalisée dans au moins quatre provinces prioritaires REDD+ pilotes d'ici [fin 2024], en tenant compte des données nationales et celles issues des PIREDD et des circonscriptions foncières	Un atlas des CF supérieures ou égale à 5ha dans les territoires à PIREDD est réalisé  Un document des revues légales des CF sont mis à la disposition des autorités nationales et provinciales	Mai 2024  Juin 2025
6	Un acte juridique est adopté et publié d'ici [fin 2024] muant la CONAREF en Observatoire National du Foncier (ONAF), chargé de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la politique nationale foncière	-Un rapport sur les FFOM de la mutation de la CONAREF en ONAF est produit pour faciliter la prise de la décision par les autorités compétentes -Décision sur la mutation prise par le COPIL	Septembre 2024  Août 2025

#### 4) Cohérence et synergies avec les projets existants

Tableau 5 : Cartographie de quelques initiatives complémentaires et des lacunes basées sur le cadre de programmation.

Source de financement (gouvernement/ partenaire de développement)	Projets clés	Durée des projets	Budget en dollars	Description des principales lacunes programmatiques ou financières
UN Development Account (ONU-Habitat)	Projet Indicateurs désagrégés sur la sécurité des droits foncières pour des politiques et des actions qui ne laissent personne de coté en Afrique	2ans	USD300,000	Etude et initiative à l'échelle nationale ; manque de ressources pour une dissémination de l'approche dans les provinces et mettre en place une base des données foncières devant servir de support au SIF
NORAD -NICFI-	Programme pour l'Aménagement du Territoire de l'Equateur et pour l'appui aux initiatives des CFCL	5 ans (2021 – 2025)	3 350 000 USD	Projet pilote sur 1 territoire pour la mise en œuvre du PSAT au niveau communautaire, et accompagnement des PAP pour la sécurisation de leur droits & terres à travers des initiatives CFCL : Il est nécessaire de trouver les fonds pour mettre à l'échelle la connexion des activités des PAP à l'AT
Fonds Bezos	IPLC Forest Facility pour l'accès des PAP aux financements des initiatives de préservation des forêts intactes	3 ans (2022 – 2024)	6 600 000 USD	Projet planifié à être mis en œuvre en partie pour appuyer les initiatives de gestion communautaires des peuples autochtones pour la préservation des forêts de leurs terroirs (APAC) dans 4 provinces les fonds ne sont toutefois pas suffisants pour couvrir la mise en œuvre des AGR
DFID	Idem	5 ans	idem	Opérationnalisation des options des chartes, dissémination déficitaire, appropriation déficitaire
DFID	Idem	5 ans	Idem	Durabilité des compromis trouvés entre les parties

## 5) Gouvernance du projet

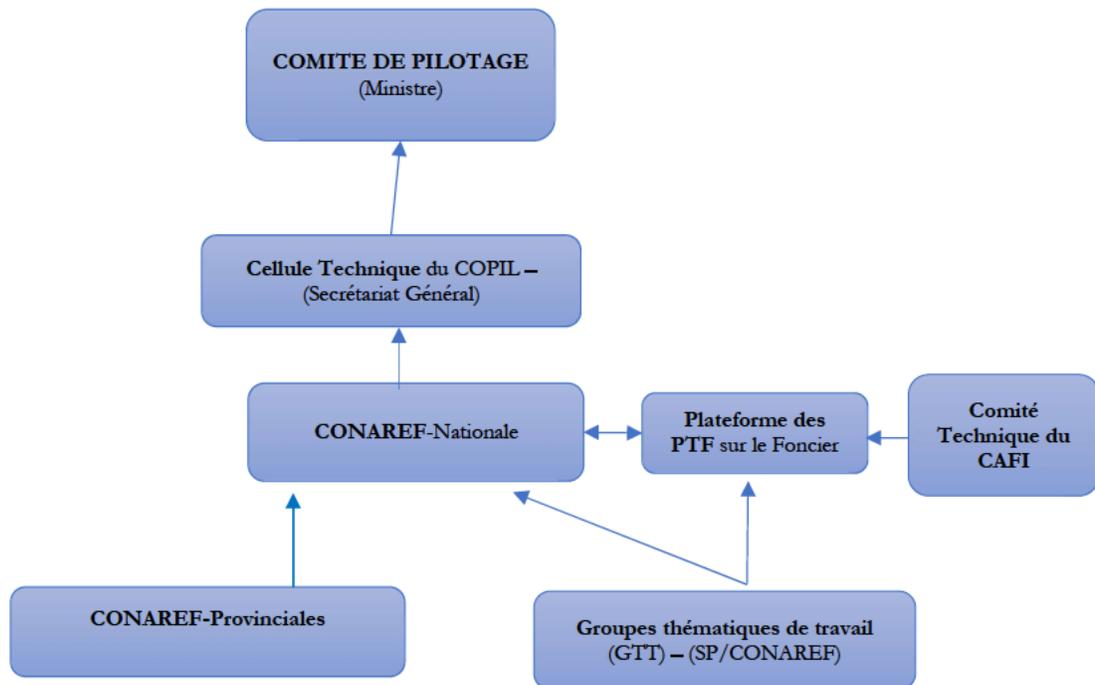
### a) Organes de gouvernance

Au **niveau central**, le programme est placé sous la tutelle du Ministère en charge des affaires foncières et Président du Comité de Pilotage (COFIL) de la CONAREF, qui est l'organe d'orientation et de suivi du processus de la réforme foncière. Il est constitué des ministères dont les attributions ont une incidence sur le foncier et dont la composition est reprise dans le décret créant la CONAREF. Conformément aux directives de la gouvernance des programmes CAFI, au membre statutaire du COFIL de la CONAREF s'ajouteront un représentant de l'ONU-Habitat et un autre de CAFI. Sa mission principale dans le cadre du programme sera, pas exclusivement, de valider les plans annuels de travail budgétisé et la revue annuelle (narrative et financière à des rapports).

Le COFIL est assisté dans ses missions par la Cellule Technique de la CONAREF présidée par le Secrétaire Général aux affaires foncières et le Secrétariat Permanent chargés notamment de préparer les dossiers techniques et les livrables à soumettre pour approbation du COFIL, la préparation des réunions et l'élaboration des rapports périodiques d'activités de la réforme foncière. En marge du COFIL, il est prévu de loger au sein du ministère un dispositif de concertation entre les divisions du Secrétariat Technique et le conseiller en charge de la réforme foncière. Ce **groupe de travail technico-politique (Task Force) sur le foncier** vise à assurer une appropriation des démarches, résultats, et défis par les cadres tout en sollicitant leurs avis techniques et leurs expertises pour améliorer l'opérationnalisation et consolider le lien entre les services généraux et le cabinet. En second lieu, ce groupe, en cas de besoin animera les rencontres avec les institutions engagés dans la promotion de la sécurisation foncière.

Au **niveau provincial**, le Gouverneur présidera les travaux de la représentation provinciale de la Commission Nationale de la Réforme Foncière (CONAREF-P) qui servira d'instance provinciale de pilotage du programme. Les membres seront désignés conformément aux textes portant organisation et fonctionnement des Coordinations Provinciales de la CONAREF. Le point focal de l'ONU-Habitat pour la province prendra part aux réunions en tant qu'observateur. Les Gouverneurs impliqués dans le programme seront encouragés à promouvoir des échanges d'expériences, de mise en œuvre des édits, ou de collaboration avec les partenaires techniques et financiers au sein d'un groupe de réflexion interprovincial sur la gouvernance foncière pour les investissements verts, la prospérité et la paix.

Figure 3 : Dispositif de la gouvernance du programme



Au **niveau national**, un **Groupe thématique de travail** (GTT) piloté par la CONAREF réunira des consultants et experts nationaux et si possible internationaux pour soutenir la mise en œuvre de la politique, de la loi et de la sécurisation foncière. Son rôle est de contribuer à la qualité des livrables et de renforcer la concertation entre des experts, des chefs coutumiers, des représentants de la société civile et des peuples autochtones, et parfois des entreprises du secteur privé. Cet organe de concertation et de consultation sera prévu au niveau provincial à travers les sessions des branches provinciales de la CONAREF et local par les **Comités Fonciers Locaux** (CFL)<sup>61</sup>. Ces instances réuniront les techniciens de divers ministères concernés par le foncier, les représentants des CL-PA, de la société civile et du secteur privé œuvrant dans le foncier ou les investissements sur des grandes surfaces de terres.

Le dispositif de gouvernance national et provincial permettra de maintenir un lien fonctionnel d'information et de communication entre les acteurs de la coordination basés à Kinshasa et ceux présents dans les provinces. Enfin, il entend aussi promouvoir le principe de la subsidiarité dans l'exécution et la responsabilisation face aux engagements pris par chaque intervenant.

Enfin, une **plateforme des bailleurs des fonds** et des partenaires techniques et financiers sur le Foncier et la Prévention des Conflits (Plateforme FOPREC) sera mis en place pour mobiliser des financements supplémentaires en faveur du processus de la réforme foncière et susciter le partage des informations et des pratiques prometteuses sur la réforme foncière et l'amélioration des indicateurs fonciers sur le climat des affaires en RDC. Elle sera

<sup>61</sup>Selon le contexte local, il est indiqué que le CFL s'intègre dans le CLD (comité local de développement) pour éviter la multiplicité des comités au niveau local.



animée par l'ONU-Habitat au niveau national. Au niveau provincial, les PMO et ALE appuieront ce dispositif dans les provinces n'ayant pas de point focal de l'ONU-Habitat. Elle produira un rapport biennuel sur la gouvernance et la sécurisation foncière en RDC. Elle facilitera, de concert avec la CONAREF et le GTT, le fonctionnement d'un système d'alerte précoce des tensions autour de la terre et des ressources naturelles.

En marge de ces organes, le **Comité Technique** (CT) du CAFI et les réunions stratégiques du FONAREDD seront des instances d'appui à la bonne gouvernance et la gestion efficace du programme.

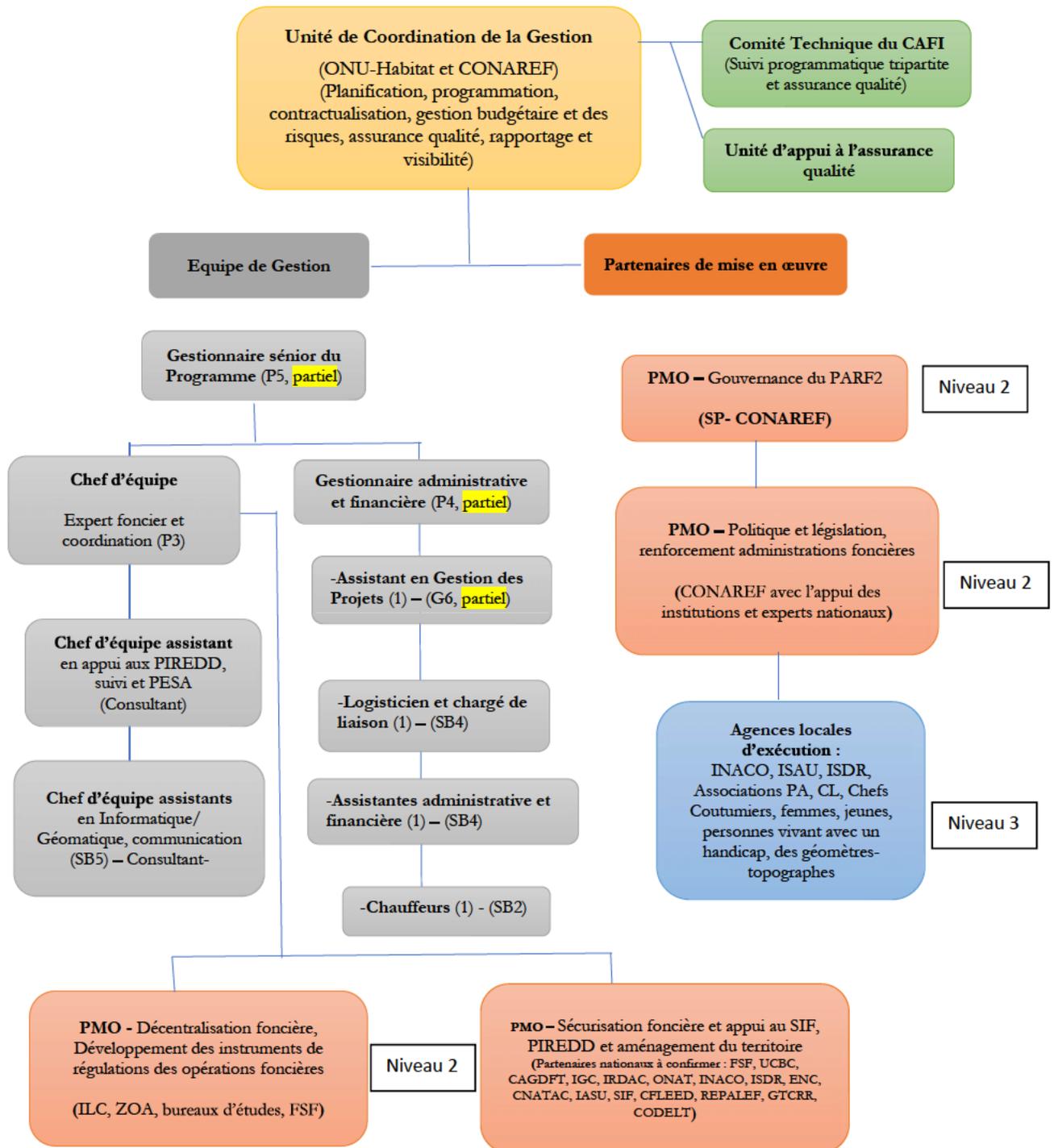
## **b) Gestion et exécution du projet**

L'organigramme présenté ci-dessous illustre le dispositif de l'Union de Coordination de la Gestion du programme. Placée sous la responsabilité fiduciaire et technique de l'ONU-Habitat, cette dernière entend structurer la gestion du PARF2 en collaboration avec la CONAREF. Ils travailleront de concert avec l'équipe du FONAREDD et du Comité Technique du CAFI pour s'assurer que les actions sont menées selon les principes prédéfinis et ajustés en fonction des défis rencontrés.

Ce dispositif servira d'ancrage pour le mécanisme d'appui et d'assurance qualité. Il sera complété puis renforcé par les trois instances inscrites dans le volet gouvernance du programme : le Groupe thématique de travail, le Comité de Pilotage qui sera décliné au niveau des provinces d'intervention, et la plateforme des PTF sur le Foncier et la Prévention des Conflits. Une note sur l'importance de l'assurance qualité concertée sera produite ou insérée dans les termes de référence de ces structures.

L'unité de gestion sera placée sous la supervision de l'ONU-Habitat, gestionnaire des aspects financiers et d'interface avec les bailleurs de fond; et de la CONAREF, en ce qui concerne les aspects administratifs, techniques et l'interface au plan institutionnel interne en RDC. L'ONU-Habitat jouera un rôle majeur de coordination de la planification et de la mise en œuvre des tâches selon les orientations budgétaires et les arrangements programmatiques arrêtés avec le CAFI/FONAREDD. Son équipe sera constituée des experts nationaux et internationaux basées en RDC et au siège à Nairobi, Kenya pour soutenir les opérations et la conformité aux règles et procédures des Nations Unies.

Figure 4 : Organigramme de l'unité de coordination de la gestion du programme



L'équipe de la CONAREF sera constituée des experts et consultants nationaux et/ou internationaux ainsi que les membres des groupes thématiques basés à Kinshasa ou en provinces pour soutenir la mise en œuvre du programme dans ses aspects techniques et opérationnels. La CONAREF sera directement impliquée dans la mise en œuvre de ce programme qui va accorder une place importante aux leçons qui proviendront de la capitalisation des expériences pilotes dans la perspective de la mise en œuvre de la politique foncière et le soutien au processus de promulgation de la nouvelle loi foncière de la RDC en cours d'examen à l'Assemblée nationale. D'autres partenaires de mise en œuvre seront identifiés et les compétences appréciées avant de les responsabiliser dans l'exécution du programme.

L'ONU-Habitat et la CONAREF joueront un rôle de pivot pour l'implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre. Il s'agit des Assemblées provinciales, des Entités Territoriales Décentralisées (ETD), du secteur privé, des ONG locales, des Partenaires techniques et financiers (PTF), les Organisations Communautaires de Base (OCB) ou religieuses. Les ONG locales et les associations locales professionnelles et confessionnelles seront mises à profit pour sensibiliser les communautés locales et les peuples autochtones du bien-fondé du programme et pour vulgariser les différents instruments juridiques envisagés pour la clarification et l'enregistrement des droits fonciers locaux.

Les interventions dans les villages et les groupements seront menées ou facilitées par des structures nationales ou locales d'exécution. Tel sera le cas pour le Conseil National des Autorités Traditionnelles et coutumières (CNATC), le Forum des Autorités Traditionnelles d'Afrique pour le Foncier (FATA), et l'Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtones (UEFA), de Aide et action pour la Paix (AAP). Il en est de même pour la Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durables (CFLEED), de l'Association Femmes Sans Frontières (FSF), du CODELT ou encore le Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové (GTCRR), qui pourront être mobilisés comme partenaires locaux de mise en œuvre. Les interventions spécialisées seront ouvertes aux bureaux d'études maîtrisant le système d'information géographique, la digitalisation ou les procédures administratives en matière de sécurisation foncière incluant les exigences coutumières.

Enfin, l'ONU-Habitat informera périodiquement le CAFI/FONAREDD de tous les recrutements des agence(s) d'exécution, les montants transférés et utilisés.

### **c) Capacités et expérience de l'organisation de mise en œuvre et de ses partenaires**

Cette section fournit **une description (i) du rôle dans le projet et (ii) de l'expérience pertinente, du 'track record' et des capacités de l'agence et des partenaires de mise en œuvre du projet listés ci-dessus (gouvernement, ONG, organisations de la société civile, etc.)** dans le pays.

La mise en œuvre du programme mettra à contribution à titre indicatif, les acteurs à la fois gouvernementaux et non gouvernementaux en plus de l'agence ONU-Habitat qui est le chef de file dans le cadre du présent programme.

- Partenaires gouvernementaux :



Le programme est placé sous le lead gouvernemental du ministère des Affaires Foncières. Son Secrétariat Général et la CONAREF assureront respectivement le suivi technique du programme et le co-pilotage des activités.

Le ministère des Affaires foncières interviendra dans la mise en œuvre du programme à travers le Cabinet du Ministre et Secrétariat Général des Affaires foncières. Le cabinet du Ministre dispose d'un conseiller spécial en charge de la réforme foncière. Il assure la mobilisation des ministères sectoriels et l'engagement et le soutien politique du gouvernement. Très actif dans la réforme foncière, le Cabinet du Ministre dispose des moyens, du réseautage et des compétences nécessaires pour fédérer les initiatives, projets et programmes du Ministère en lien avec la réforme foncière. Le cabinet du Ministre a toujours fait preuve de leadership dans le Comité de Pilotage du Programme.

Quant au Secrétariat Général des Affaires Foncières, il dispose de l'administration foncière et, est à ce titre assure la présidence du Comité de Gestion du Programme. Pendant la première phase du programme, le Secrétariat a usé de son influence pour jouer un rôle central dans la conduite du programme. A ce titre, il a coordonné toutes les actions et activités en lien avec la mobilisation de l'administration foncière et le renforcement de capacités de son personnel. Pour cela, le Secrétariat Général a conduit avec succès la définition d'un plan décennal de renforcement de capacités au profit des agents et du service de l'administration foncière pour garantir la mise en œuvre effective de la réforme foncière. Dans le cadre de la seconde phase du programme, le Secrétariat entend assurer la coordination et le pilotage de l'opérationnalisation de ce plan et la mobilisation du personnel de l'administration pour accompagner les actions de sécurisation foncière à l'échelle provinciale et locale.

La Commission Nationale de la Réforme Foncière - CONAREF : Créée par arrêté ministériel, la CONAREF est le bras technique du ministère des Affaires foncière en charge de la réforme foncière.

A ce titre, la CONAREF a été l'acteur principal de la réussite de la première phase du programme. A ce jour, la commission a réussi à asseoir une gouvernance claire de ses organes (Secrétariat permanent, Groupes thématiques et Cellule Technique) qui ont régulièrement fonctionné pendant toute la durée du programme. Aussi, la CONAREF dispose t'elle actuellement de compétences techniques et humaines nécessaires pour le pilotage de la réforme. Elle a une équipe composée d'experts aux profils divers avec plus de dix ans d'expérience dans le secteur foncier et des domaines connexes (agriculture, environnement, foresterie, aménagement du territoire etc.). Au cours de la première phase du programme, la CONAREF a géré pas moins de \$2.000.000 répartis dans trois accords de coopération avec l'agence d'exécution, l'ONU-Habitat, et a conduit avec succès toutes les activités dans le cadre des plans de travail annuels élaborés et validés par les parties prenantes du programme. La CONAREF poursuit sa maturation et son expansion au niveau des provinces pour l'opérationnalisation de la réforme foncière. Pas moins de 5 provinces ont mis en place des 49 coordinations provinciales qui sont des démembrements de la CONAREF national dont le but est de soutenir la mise en œuvre de la réforme foncière.

Les autres partenaires gouvernementaux sont l'ONAT, l'IGC, l'INACO, les ISDR, l'ENC et l'ISAU qui n'appuieront la mise en œuvre des activités dans les localités et la standardisation des procédures ou des outils du SIF en vue de leur approbation par le comité de pilotage.

- Chef de fil :

L'ONU-Habitat : ONU- Habitat, Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains, est mandatée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1978 en vue de promouvoir socialement et écologiquement des espaces de vie durables dans le but de garantir un logement convenable pour tous. Présente dans plus de 90 pays à travers le monde, l'organisation gère un large éventail de projets et programmes dont les montants oscillent entre 300,000 dollars américains à 51 millions de dollars américains entre 2016 et 2022. En 2022, l'agence a exécuté des projets à hauteur de 183.7 millions de dollar Etats Unis pour un budget total de 280.7 millions de dollar Etats Unis. Ce budget est réparti sur quatre sous-programmes : (i) réduction des inégalités spatiales et la pauvreté au sein des communautés tenant compte du continuum rural-urbain, (ii) augmentation de la prospérité partagée dans les villes et régions, (iii) amélioration de l'action climat et l'environnement urbain, (iv)

réponse et prévention effective des crises urbaines. L'ONU-Habitat héberge également le réseau mondial d'outils fonciers composé de plus de 80 partenaires internationaux travaillant dans le domaine de la cession de terres et du régime foncier, en particulier sur des outils et des approches foncières favorables aux pauvres, sensibles au genre et adaptés aux besoins (voir [www.gltm.net](http://www.gltm.net)) Sur la même période, en RDC, l'agence ONU-Habitat a mis en œuvre une dizaine de projets et programmes sur le foncier, la stabilisation, le développement urbain et la gestion des catastrophes, dont l'appui à la réforme foncière sous financement CAFI. Les valeurs ont oscillé entre 50,000 dollars États-Unis à plus de 20 millions de dollars États-Unis. De concert avec la CONAREF, divers partenaires de mise en œuvre pourront être mobilisés après les examens de leurs capacités et les décisions sur les activités à leur confier : ILC, ZOA, UCBC, CAGDF, IRDAC, ISAU, ISDR, IGC, INACO, ENC, CODELT et les organisations des chefs coutumiers, des femmes, des jeunes, et peuples autochtones.

- Partenaires non Gouvernementaux : Les Agences d'Exécution

Dans la Phase 1 du PARF, deux partenaires non gouvernementaux ont été actifs : l'UCBC et le CAGDFT. Leurs aptitudes et mécanismes d'intervention seront améliorés et ils participeront à la mise en œuvre des activités. Il en sera de même de l'ONG internationale ILC qui est logé au sein du FIDA.

En plus de ces structures, le programme mobilisera après analyses de leurs compétences et l'audit des organisations de la société civile ou communautaire pour soutenir les interventions dans les villages et les quartiers péri-urbains. Tel sera le cas pour le Conseil National des Autorités Traditionnelles et coutumières (CNATC), le Forum des Autorités Traditionnelles d'Afrique pour le Foncier (FATA), d'Aide et action pour la Paix (AAP) et l'Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtones (UEFA).

## 6) Stratégie d'engagement des parties prenantes.

La stratégie d'engagement s'appesantira principalement sur les aspects suivants :

- **Gérer les attentes** par le partage des informations d'informer sur le déroulement et les résultats du programme ;
- **Réduire les risques** à travers le contrôle des modifications majeures des parties prenantes qui risqueraient de nuire à la réussite du programme ;
- **Renforcer la confiance** à partir de la consolidation des liens entre les membres de l'unité de gestion, des instances de gouvernance et les parties prenantes ;
- **Améliorer le processus de prise de décision** en cernant tôt les besoins et souhaits des parties prenantes pour mieux encadrer les prochaines étapes.
- **Créer ou soutenir la synergie des équipes** en rendant fluide la collaboration en assurant une bonne communication d'équipe.

### a) Gouvernement

Le gouvernement à travers le Ministère Nationale des Affaires Foncière est partie prenante de la conception et de la mise en œuvre des activités. Le Comité de Pilotage du Programme dont il a la responsabilité assure la Coordination. Le Comité de Pilotage veille au respect des Orientations stratégiques du programme. Le Ministère assure à travers le Comité de Pilotage la mobilisation des autres ministères sectoriels (Agriculture, Forêts, Energie, Développement Durables, Urbanisme, Développement Rural, Finances) pour garantir l'intégration de l'intersectorialité dans le cadre de la mise en œuvre du programme. L'engagement du gouvernement se matérialise également par la mise à disposition des locaux à l'équipe de gestion. Les ministères sont disposés à mobiliser les agences et commissions sous leurs tutelles pour soutenir la mise en œuvre de la réforme foncière au niveau national et dans les provinces à PIREDD.

## **b) Donateurs et partenaires de développement**

Les partenaires de développement et donateurs seront associés à la mise en œuvre projet lors des réunions pour leur informer sur le processus de la réforme et solliciter/soutenir la consolidation de leur accompagnement. C'est aussi une façon d'identifier ensemble les approches pour renforcer les synergies avec d'autres initiative aux objectifs identiques qu'ils soutiennent dans le pays en particulier dans les provinces d'intervention du programme.

## **c) Société civile**

Les organisations de la société civile soutiendront les analyses et la mise en œuvre des activités de proximité. Des accords seront signés avec quelques-unes sélectionnées à l'issue d'un processus d'appel d'offre ou du fait de leur participation à la conception du programme. Ces organisations interviendront également dans les débats, les réunions techniques et stratégiques du programme afin de s'assurer que les préoccupations des peuples autochtones et de la dimension genre sont effectivement prises en compte.

## **d) Secteur privé**

Le secteur privé sera également associé à la mise en œuvre de projet. Ainsi, il participera aux réunions de concertation et consultation sur les activités stratégiques du programme notamment ceux portant sur la revue légale des concessions foncières et l'affectation des sols. Leur expertise sera en outre sollicité dans le cadre des activités nécessitant des moyens matériels et logistiques non disponibles auprès des populations.

## **e) Autres : Organisation d'éducation et/ou de recherche**

Les organisations d'éducation et/ou de recherche puis les médias seront mobilisés pour la vulgarisation de la politique et de la loi foncière y compris en langues nationales à travers divers supports selon le public cible. Les institutions de formation s'engagent à revisiter les curriculums afin d'inclure les innovations. Les médias sont disposés à revoir les lignes éditoriales pour promouvoir les principes de bonne gouvernance et de sécurité foncière.

# **7) Gestion des risques et des sauvegardes**

## **a) Risques et mesures d'atténuation**

Tableau 6 : Matrice de gestion des risques liés aux projets

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance:	Impact:	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
	Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité impact) x	Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1		
<b>Risques socio-environnementaux</b>					
Un contexte de gouvernance foncière qui ignore les défis environnementaux	Moyen	3	4	Veiller à l'application stricte de l'évaluation environnementales et stratégique de la politique foncière	Unité de gestion du projet
Détérioration des ressources naturelles suite à la non prise en compte des incidences environnementales	Moyen	3	3	Evaluer les risques environnementaux dans la mise en œuvre des activités au niveau des provinces d'intervention	Unité de gestion du projet
Dénaturer les principes coutumiers de gestion des terres	Bas	3	3	Impliquer suffisamment les sages, gardiens de coutume, notables dans la conception des chartes foncières communautaires.	Conseil des chefs coutumiers
<b>Risques politiques et réglementaires</b>					
Manque de volonté politique au niveau national	Bas	2	4	Engager pleinement le ministère des Affaires foncières pour la mobilisation des ministères sectoriels	CONAREF
Instabilité politique du pays suite aux prochaines élections	Elevé	4	4	Responsabiliser davantage l'Administration dans l'application de la PFN	CONAREF ; Le Gouvernement ; L'Assemblée Nationale ; Les organisations de la société civile
L'absence de coordination entre les ministères sectoriels	Elevé	4	4	Mettre en place un cadre de concertation de dialogue intersectoriel regroupant les ministères à incidence foncière	Unité de gestion du projet
<b>Risques financiers</b>					

Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance:	Impact:	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
Retards dans le décaissement des fonds par le donateur	Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	3	CAFI
Faibles capacités de décaissement des PMO et ALE	Faible	4	3	Etablir un dialogue avec le donateur sur les risques et potentielles conséquence du décaissement tardif des fonds Déployer un mécanisme d'exécution du programme adapté à l'effectivité des décaissements	CONAREF et ONU-Habitat
Lourdeurs des procédures de décaissement des Nations Unies	Moyen	4	3	Renforcer les capacités financières des PMO et des ALE pour une gestion et une exécution efficace des fonds Mettre en place un plan de décaissement des fonds tenant compte des contraintes procédurales des Nations Unies	ONU-Habitat
<b>Risques opérationnels (y inclus sur les processus et capacités d'adaptation du projet) et stratégiques (dont réputationnels)</b>					
Insuffisance des capacités humaines, techniques et financières de l'Administration foncière	Moyen	3	4	Renforcer les capacités et compétences de l'Administration foncière ;	L'Assemblée nationale ; Le Gouvernement ;
La politisation de l'Administration foncière	Elevé	4	4	Dépolitiser l'Administration foncière- -Tenir compte des critères au recrutement -proportion sur base des compétences -mise en place des pratiques légales : concurrentes, mérites, créativité,	CONAREF L'Assemblée nationale ; Le Gouvernement ;
Absence d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la PFN	Moyenne	3	4	Elaborer une feuille de route de la PFN	CONAREF ; Les organisations de la société civile ; Les organisations de la société civile
<b>Risques organisationnels (y inclus fiduciaires)</b>					
Faible connaissance de l'état des lieux des systèmes fonciers coutumiers	Moyen	4	4	Réaliser une étude de référence sur la gestion foncière par les communautés coutumières	CONAREF MINISTRE AGENCE D'EXECUTION



Risques	Niveau de risque :	Vraisemblance:	Impact:	Mesures d'atténuation	Unité/personne responsable
La non prise en compte des spécificités du contexte de chaque province	Très élevé Haut Moyen Bas (Probabilité x impact)	Presque certain - 5 Probable - 4 Possible - 3 Peu probable - 2 Rare - 1	Extrême - 5 Majeur - 4 Modéré - 3 Mineur - 2 Insignifiant - 1	Prendre en compte les réalités locales des provinces	CONAREF ; L'Assemblée nationale ; Les organisations de la société civile
Mauvaise gestion des fonds	Moyen	2	3	Formation, contrôle des comptes périodique, conseils	ONU-Habitat, CONAREF et FONARED
Faible moyen pour le paiement des frais de mutation des documents en titre ou de sécurisation des terres communautaires	Haut	4	4	Subvention	CONAREF-P et CONAREF
<b>Sureté et sécurité</b>					
La compétition entre l'Administration foncière et les chefs coutumiers dans l'attribution des droits sur la terre	Elevé	4	5	Harmoniser le pouvoir d'octroi des terres entre l'Administration et les chefs coutumiers ; Clarifier le statut des terres (terres domaniales ou terres coutumières) et la procédure d'octroi des terres	CONAREF ; L'Assemblée Nationale ; Les organisations de la société civile
Les autorités nationales comme provinciales peuvent bloquer le processus de la Revue Légale au regard des enjeux sécuritaires y afférentes	Elevé	4	4	Travailler sur une provinces pilote Mettre en avant le mandat de la CONAREF	CONAREF Ministère Agence d'exécution
Maintien et recrudescence de la crise sécuritaires et conflit inter/intra-communautaires dans les provinces d'intervention du projet	Elevé	4	4	Elaborer des scénarii de d'adaptation et de mise en œuvre des activités dans des contextes sécuritaires difficile	Unité de gestion du projet Autorités provinciales

## **b) Sauvegardes**

### **i. Intégration de la dimension genre**

ONU-Habitat possède des politiques internes spécifiques visant à promouvoir les questions de genre, de droits de l'Homme et la Non-discrimination. En rapport avec **les questions genre**, l'organisation a souscrit aux prescriptions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et à la Stratégie en matière de genre du Réseau mondial d'outils fonciers (2019-2030). En rapport **avec les questions de la promotion des droits de l'homme et à la non-discrimination**, elle promeut la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes sensibles aux droits de l'Homme basé sur les leçons tirées des rapports d'évaluation externe. En matière de la **prévention et la résolution des conflits**, ONU HABITAT obéit à la note d'orientation du Secrétariat général sur la terre et les conflits qui soutient que le personnel des Nations Unies doit conserver son indépendance et ne sollicite ni n'accepte d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autre personne ou entité extérieure à l'Organisation des Nations Unies.

Sur le plan opérationnel, l'intégration genre se fera à cinq niveaux de participation et d'influence : communication-information, écoute, consultation, engagement, et partenariat ou co-construction voire travail collaboratif. Les femmes, les jeunes garçons et filles, les personnes âgées ou vivant avec un handicap seront encouragés et leurs organisations responsabilisées à prendre part aux réflexions, actions et reportages des opérations de vulgarisation de la législation, la politique, et les mesures d'accélération de la sécurisation foncière.

### **ii. Exploitation, harcèlement et abus sexuels**

L'ONU-HABITAT dispose d'une politique de lutte contre l'exploitation sexuelle, le harcèlement et les abus. Dans cette perspective, l'ONU-HABITAT prendra toutes les mesures appropriées pour empêcher ses employés ou tout autre personne engagée pour exécuter des services au titre du présent programme de se livrer à des actes d'exploitation sexuelle ou à des abus sexuels à l'égard de quiconque. En ce sens, toute activité sexuelle avec une personne âgée de moins de 18 ans, indépendamment des lois relatives à l'âge du consentement, constitue une forme d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard de cette personne. En outre, l'ONU-HABITAT s'abstiendra et prendra toutes les mesures appropriées pour interdire à ses employés ou d'autres personnes engagées dans le cadre du présent programme de demander des faveurs sexuelles ou d'imposer toute autre forme de comportement sexuel à caractère dégradant ou d'exploitation en échange d'une somme d'argent, de biens, de services, d'offres d'emploi ou autres.

Dans le cadre du programme, le plan d'action des Nations Unies sur la Prévention de l'Exploitation Sexuelle et les Abus (PESA) en RDC sera déployé. Les responsables des PMO, des ALE, et de l'unité de gestion du programme y compris les points focaux dans les provinces seront formés sur les principes, les clauses, les modalités de suivi et du rapportage des activités menées en matière de PESA.

### iii. Mesures de sauvegarde de Cancún

Tableau 7 : Actions de mise en œuvre de la sauvegarde de Cancun

Sauvegarde de Cancún	Prise en compte dans la mise en œuvre du projet	Description des mesures de suivi-évaluation spécifiques
Complémentarité et compatibilité avec les objectifs des projets forestiers nationaux et les accords internationaux	Oui	Le projet respecte les normes environnementales nationales et internationales reconnues pour l'installation et la gestion de la base-vie des projets/initiatives. Il a en outre fait l'objet d'évaluation environnementale et stratégique dont les recommandations seront respectées
Transparence et efficacité des structures de gouvernance	Oui	Le projet mettra en place des structures de gouvernance solides et inclusives pour des raisons de transparence mais souples pour des raisons d'efficacité  Il assurera la participation effective de la femme, des jeunes et des personnes vulnérables
Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones	Oui	Le projet garanti le respect des droits coutumiers et légaux des communautés locales et autochtones dans la zone du projet  Le projet promeut le respect du Consentement Libre Préalable et Informé (CLIP) des communautés locales et autochtones affectées tout au long de sa durée
Participation intégrale et effective des parties prenantes, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales	Oui	Le projet va mettre en place et encourager des mécanismes d'information et de consultation des communautés locales et autochtones affectées, avant le début de la mise en œuvre du projet ;
Compatibilité des activités avec la préservation des forêts naturelles, de la biodiversité et des services écosystémiques /mise en place d'activités permettant des bénéfices socioéconomiques	Oui	Mise en place des mécanismes pour éviter la conversion des forêts naturelles à d'autres usages ou en reboisement à but économique  Le projet soutiendra la réduction de la précarité économique des ménages et des catégories de la population vulnérable et/ou défavorisée notamment : jeunes, femmes, personnes âgées, personnes de peu de qualifications, etc. ;
Mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion	Oui	Le projet entend soutenir les pratiques de conservation et de gestion des communautés locales et autochtones pour mieux prendre en charge les risque d'inversion ;
Mesures pour réduire les déplacements d'émission	Oui	Le projet réalisera des études d'impacts environnementaux afin d'identifier tous les impacts positifs et négatifs potentiels découlant de la mise en œuvre de ses activités sur l'environnement de son milieu récepteur et de la zone d'influence, ceci permettra de privilégier les mesures de nature à réduire les déplacements d'émission

#### iv. Gestion des plaintes

ONU-Habitat veille à ce que tous les donateurs soient informés de tout risque identifié, conformément à l'initiative "Open UN-Habitat Transparency", qui vise à renforcer la transparence, la responsabilité, la productivité et l'efficacité de l'organisation. Les plaintes se font directement au service des ressources humaines et auprès du point focal en charge des enquêtes au sein de l'ONU-Habitat. Des boîtes à suggestion sont aussi promues dans les locaux afin de faciliter l'accessibilité aux personnes n'ayant pas accès aux emails. Une sensibilisation périodique du personnel, des PMO e des ALE sera faite afin de s'assurer que les mécanismes, respectifs d'identification ou de réception et de gestion des plaintes, sont fonctionnels et des réactions fournis à temps aux plaignants. Les alerteurs seront identifiés de manière anonymes selon le cas et ils ne seront pas influencer dans l'exercice de leurs activités s'ils travailler pour ONU-Habitat ou un de ses partenaires. Selon l'ampleur, le FONAREDD et CAFI seront alertés afin de participer à la prise des décisions.

#### v. Fraude, détournement de fonds

Dans le respect de sa politique anti-corruption, l'ONU-HABITAT déclare et garantit qu'elle ne fera, directement ou indirectement, à toute personne ou à un représentant quelconque de FONAREDD/CAFI, aucune offre ou n'accordera aucun avantage de toute nature, susceptible de constituer une pratique illégale ou un acte de corruption, à titre d'incitation ou de récompense pour l'attribution ou l'exécution du présent Programme. Tout comme dans la procédure de gestion des plaintes, les PMO, ALE et le personnel seront sensibilisés sur l'éthique et les clauses contractuelles relatives à la fraude et au détournement de fonds.

Par ailleurs, l'ONU-HABITAT sera tenue d'informer le FONAREDD de toute pratique illégale de corruption ou de toute autre utilisation abusive de fonds, dont elle pourrait être au courant ou qui aurait été portée à sa connaissance dans le cadre du présent programme, que ce soit ou non sous sa responsabilité. Il doit fournir au FONAREDD des informations sur les résultats et toutes actions ou mesures par elle prises.

### 8) Suivi-évaluation

#### a. Cadre général du suivi

Le mécanisme de suivi-participatif et d'évaluation sera mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- i. **Réunion de planification annuelle conjointe** une (1) fois par an avec le partenaire gouvernemental (CONAREF), les partenaires de mise en œuvre et les ALE ;
- ii. **Rapportages des activités** mensuels, trimestriels, semestriels et annuels de tous les intervenants de la mise en œuvre programme ;
- iii. **Réunion de suivi** pour améliorer le contenu des rapports, des outils de communication ou d'engagement des parties prenantes, et examiner les mesures à prendre pour faire face aux difficultés et au contrôle puis l'atténuation des risques (mensuelle en interne, trimestrielle avec la cellule technique de suivi, et semestrielle avec le comité de pilotage) ;

- iv. **Revue annuelle conjointe** deux (2) fois par an avec le Comité de Pilotage pour apprécier les progrès réalisés et ajuster en cas de besoin les approches et modalités de mise en œuvre ;
- v. **Revue semestrielle conjointe** avec le Comité de gestion du programme PARF 2-COGE (CAFI-FONAREFF-CONAREF-PARTENAIRES CLES) pour adopter les PTBA, le suivi des activités et des recommandations et adoptions des rapports statutaires.

Les **outils de suivi** suivants seront utilisés :

- Plan de suivi et de la revue annuelle
- Plans de travail conjoints multi-annuels
- Rapport de la revue annuelle

### b. Calendrier prévu de réalisation de l'étude de base

**Objectif :** Améliorer l'analyse contextuelle afin d'affiner et de préciser les barrières au succès, la théorie du changement, les méthodologies de mesures des indicateurs, la précision des situations de référence et des cibles, et les axes de formation des PMO et les ALE en suivi participatif des résultats.

Ce calendrier s'étendra sur 20 semaines à partir de la confirmation ou l'acceptation du document de programme par le CAFI.

Tableau 8 : Calendrier d'exécution de l'étude de référence

	Activités	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	Montant
1	Mise en place du groupe de référence	X	X									
2	Rédaction et validation des TdRs	X	X	X								
3	Lancement de l'appel et sélection du prestataire ou des consultants				X	X						
4	Collecte des données						X	X				
5	Analyse et traitement des données								X			
6	Restitution et finalisation du rapport									X		
7	Validation et diffusion du rapport										X	
8	Formation des PMO et ALE										X	

L'étude de référence dressera également l'état des lieux du niveau de bonne gouvernance de la terre par les autorités traditionnelles et administratives dans les provinces et territoires à PIREDD. Les indicateurs d'ONU-Habitat et celles du Gouvernement seront fusionnés pour mesurer cette situation. De plus, elle donnera une situation de référence de l'adressage (physique) territoriale et de l'existence des plans d'aménagement du territoire. Ces deux aspects permettront d'apprécier les dispositifs institutionnels et organisationnels à promouvoir pour mieux réguler les transactions foncières et le processus du suivi géolocalisé de l'administration de la terre en présentiel ou virtuellement. Ces analyses seront complétées et approfondies dans le cadre de l'étude des risques de conflits fonciers basées sur l'évolution des connaissances, attitudes et pratiques socioculturelles dans les localités pilotes.

### c. Arrangements et les responsabilités dans le suivi-évaluation

- L'ONU-Habitat élaborera le cadre de suivi évaluation en collaboration avec la CONAREF et les groupes des experts.
- Le Comité de pilotage et le CT de CAFI approuveront le cadre de suivi évaluation du PARF2.
- La CONAREF et les autres PMO, les ALE et l'ONU-Habitat mèneront des actions de suivi et du rapportage des indicateurs selon les missions respectives.

### d. Description du mécanisme d'examen proposé et/ou son évaluation à mi-parcours et/ou finale

Les évaluations seront indépendantes. Elles seront facilitées par l'unité en charge des évaluations au sein de l'ONU-Habitat et selon les règles du Groupe des Nations Unies sur les Evaluations.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. L'ONU-Habitat, le ministère des Affaires Foncières, la CONAREF et le FONAREDD et l'organe de gestion du CAFI analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le gouvernement, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

- i. **L'évaluation interne** à mi-parcours se fera 1,5 ans après le lancement du programme. Il permettra de mesurer les progrès et les écarts afin de proposer des actions correctives pour faire face aux difficultés constatées ;
- ii. **L'évaluation finale** sera initiée quatre (4) mois avant la fin du programme. Il sera réalisé par un groupe des experts : un international et un national.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et de capitalisation à divers niveaux administratifs et territoriaux, en mettant en relief les mécanismes de coordination et la prise en compte des questions transversales. Un bureau d'évaluation sera recruté pour mener ces activités.

### e. Tableau synthétique reprenant l'ensemble des documents clés produits (études, draft de politiques, etc.) dans le cadre du projet

Tableau 9 : Principaux documents à produire

Document	
Etudes	Risques des conflits foncières par grande aire sociolinguistique/culturelle Manuel des procédures de sécurisation foncière Guide didactique des campagnes de sensibilisation sur les procédures d'obtention des titres et l'appui à la sécurisation groupée des terres agricoles/rurales communautaires ou familiales Guide de formation des agriculteurs à la cartographie participative et la sécurisation des terres Guide de mise en place et du suivi des Registres Fonciers Communautaires

	<p>Guide pratique du Système d'Information Foncière et d'archivage numérique</p> <p>Gouvernance coutumière des sols</p> <p>Système d'Information Foncière</p> <p>Sécurisation foncière participative et prévention des conflits communautaires</p> <p>Environnementales et Stratégiques de l'application de la loi et la politique foncière notamment de l'opérationnalisation du SIF et du RFC pour une gestion durable des forêts, tournières, aires protégées et espaces agricoles</p> <p>Adressage territorial, SIF et amélioration de l'offre des services fonciers par secteur (note technique)</p> <p>Rapport de mise en place et du fonctionnement des SIF, RFC, et des procédures de sécurisation foncière participative</p>
Lois et textes	<p>Loi foncière</p> <p>Décrets/arrêtés sur le SIF, le Registre foncier communautaire, l'archivage numérique, la digitalisation des procédures et recettes foncières,</p> <p>Edits</p>
Plans et cartes	<p>Atlas des circonscriptions foncières</p> <p>Cartes des terres coutumières</p> <p>Plans d'affectation des sols des villages, groupements, secteurs ou territoire (état des lieux et perspectives en 2040 selon la croissance démographique)</p> <p>Plan d'occupation des sols/Plans Particuliers d'Aménagement des villages/secteurs</p> <p>Cartes des zones agricoles et des aires naturelles à protéger et à sécuriser</p> <p>Cartes des superficies agricoles, forestière et naturelles à protéger</p> <p>Cartes des superficies rurales à dédier à l'habitat, les services publics, les Zones économiques spéciales, les aires de loisir, la voirie et les réseaux divers (eau, électricité, fibre optique, assainissement, circuit de promenade)</p>
Politiques (contribution, diagnostic, ou faisabilité)	<p>Développement rural</p> <p>Habitat et industrie rurale de construction écologique</p> <p>Investissement vert et prospérité communautaire dans les territoires</p>

#### Encadré 1 : Mise à disposition des outils et rapports de suivi-évaluation au FONAREDD et CAFI

Le projet fournira au FONAREDD et à CAFI, à minima tous les ans, toutes les données, informations, analyses techniques, méthodologies ainsi que toutes les photos et vidéos générées par le projet. Cela inclut toutes les données brutes et traitées issues des enquêtes et des études (sondage des ménages, études des moteurs de déforestation, études de filières, etc.), les données issues du suivi et de l'évaluation des activités, y compris les informations spatiales (c'est-à-dire les coordonnées GPS) associées.

Pour un suivi-évaluation robuste et efficace des activités et de leurs résultats, le projet se dote d'une capacité de collecte et de traitement des données spatiales (géoréférencées) des activités pertinentes du projet.

Quand certaines informations ne sont pas de caractère public, ces données peuvent être communiquées via des liens à des dossiers numériques dédiés sécurisés, en fournissant un accès protégé au FONAREDD et à CAFI via leurs secrétariats.

En année 1 du projet, sera produit et partagé avec le FONAREDD et CAFI, un plan de suivi et d'évaluation pluriannuel accompagné d'un guide méthodologique de suivi-évaluation qui orientera les équipes de travail, les experts et consultants ainsi que les partenaires impliqués dans la collecte de données et dans le suivi du projet conforme aux attentes en termes du Manuel d'opération, de la Politique et Lignes Directrices de Suivi Évaluation du FONAREDD et de CAFI en vigueur au moment de l'élaboration du document de projet.

## 9) Communication et visibilité

La communication et la visibilité auront deux objectifs principaux : i) influencer les perceptions et susciter le changement ii) accroître la visibilité du travail et des résultats du projet, ainsi que de ses financeurs. Tous les efforts de communication et de visibilité au niveau national et régional sont alignés sur le plan de communication et de visibilité du FONAREDD et de CAFI et mises en œuvre par les organisations de mise en œuvre pour assurer la visibilité du FONAREDD et de CAFI ainsi que pour sensibiliser les publics ciblés à la manière dont le projet lutte contre la perte de forêts, le changement climatique et la pauvreté dans la région.

Le projet utilisera les logos et la mention de financement « financé par FONAREDD et CAFI » dans toutes ses communications et ses activités de diffusion, sur les infrastructures, les équipements, les véhicules, l'approvisionnement et tout résultat financé. Les logos et la mention « financé par CAFI » seront montrés de manière visible au public et de façon prééminente. Ils apparaîtront dans tout type de produit public, y compris les publications, et le financement sera mentionné lors de toute relation avec les media.

Un plan de communication mise à jour et amélioré accompagnera la réalisation des activités, notamment autour des enjeux et des objectifs du programme ainsi que les différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre principalement le gouvernement congolais, le FONAREDD/l'Initiative CAFI et l'ONU-Habitat. Il se matérialisera par des actions de sensibilisation, de mobilisation, d'échange et d'information spécifiques en fonction de la cible et de l'étape d'exécution du projet. Il est retenu dans le cadre de la présente phase du programme, que les résultats et l'impact du soutien aux partenaires nationaux doivent également faire l'objet de communication et d'information. Une ligne budgétaire spécifique pour la communication et la visibilité seront prévues. Dans cette perspective, l'Unité de communication déjà mise en place dans la première phase du

programme sera renforcée à l'effet de développer toute une stratégie permettant de rendre visible les activités entreprises dans le cadre de la réforme (développement de supports, relation avec les media internes et externes, publication).

Le plan de communication permettra, de manière spécifique, à établir les ponts entre le niveau national et les provinces pour permettre un égal accès aux informations. L'Unité de communication devra également veiller à la bonne visibilité des structures et institutions qui apportent leur appui au processus de réforme foncière (CAFI/FONAREDD, Gouvernement, Partenaires Techniques et financiers, Société Civile). Au niveau du Secrétariat Technique de la Commission Nationale de la Réforme Foncière, le Chargé de Communication assurera en étroite collaboration avec l'ONU-HABITAT, la coordination de toutes les activités de communication liées au processus de la réforme foncière. Il travaillera en parfaite collaboration avec l'Administration Foncière ainsi que l'unité de communication du Cabinet du Ministre en charge des Affaires Foncières.

Afin de réussir la communication interne et externe puis la visibilité, les axes suivants promus. Un accent sera mis sur les foras communautaires en langue locale pour la vulgarisation de la politique et la loi foncières puis le SIF.

Figure 5 : canaux indicatifs de communication et de visibilité



Un responsable de la communication appuiera la mise en œuvre des actions. Un expert national sénior ou une ALE concourra à l'atteinte des objectifs de communication et de visibilité. Elle dotera, de concert avec l'ONU-Habitat, les outils et formations aux PMO et ALE afin de doter les parties prenantes d'une philosophie d'intervention commune et des canevas de rapportage sur la communication et la visibilité.

## **10) Transparence fiduciaire**

### **a. Transparence fiduciaire**

Les procédures et règlements de passation de marché reposeront sur les orientations du Manuel des achats du Secrétariat de l'ONU (ONU). Les conseils supplémentaires qui y sont permettra de mener à bien les activités d'achat de l'ONU-Habitat de manière efficace et efficiente, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'à d'autres textes administratifs applicables, tels que le Comité d'examen des contrats ST/AI (ST/AI/2011/8). Le Secrétariat de l'ONU maintient deux bases de données de fournisseurs : L'UNGM ([www.ungm.org](http://www.ungm.org)), qui comprend les vendeurs qui sont intéressés à faire des affaires avec l'ONU, et la base de données UMOJA, qui comprend les vendeurs qui ont été enregistrés comme partenaires commerciaux. Cette base sera complétée par celle du PNUD, de l'UNICEF et des autres agences des Nations Unies basées en RDC.

Dans le respect de sa politique anti-corruption, l'ONU-HABITAT déclare et garantit qu'elle ne fera, directement ou indirectement, à toute personne ou à un représentant quelconque de FONAREDD/CAFI, aucune offre ou n'accordera aucun avantage de toute nature, susceptible de constituer une pratique illégale ou un acte de corruption, à titre d'incitation ou de récompense pour l'attribution ou l'exécution du présent Programme.

Par ailleurs, l'ONU-HABITAT sera tenue d'informer le FONAREDD de toute pratique illégale de corruption ou de toute autre utilisation abusive de fonds, dont elle pourrait être au courant ou qui aurait été portée à sa connaissance dans le cadre du présent programme, que ce soit ou non sous sa responsabilité. Il doit fournir au FONAREDD des informations sur les résultats et toutes actions ou mesures par elle prises.

### **b. Modalités d'Audit et évaluation externes explicitées**

L'ONU-Habitat fait l'objet d'un audit tous les 2 ans car la période financière approuvée par le conseil d'administration est sur une base biennale. L'audit est effectué par des auditeurs externes qui sont nommés par le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies et sont indépendants de l'organisation afin de garantir l'objectivité des fonctions d'audit. Des copies des rapports d'audit externe sont disponibles pour le public. Tous les rapports d'audit antérieurs à 2016 ont été assortis de réserves. Dans le dernier rapport, la direction a accepté la plupart des observations et il est noté que des efforts ont été entrepris pour répondre aux observations d'audit afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et d'atténuer les risques qui ont été identifiés.

Le personnel, les PMO et les ALE seront sensibilisés sur l'importance des audits et les approches de mise en œuvre des recommandations des derniers rapports seront examinés conjointement et déployées de manière concertée.

## 11) Budget, plan de travail et chronogramme

### a) Plan de travail et budget par produits/activités

Tableau 10 : Budget par produits et activités

Produit	Activité	Lignes budgétaires	Total (USD)	Budget CAFI Tranche 1
<b>A. COÛTS DES PRODUITS DU PROJET</b>				
<b>Produit 1: La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités</b>				
		<b>Activité 1.1 : Renforcer les capacités de la CONAREF en mise en œuvre participative des actions de la réforme légale, institutionnelle, et organisationnelles du foncier en lien avec les sectoriels de l'aménagement du territoire, l'agriculture, forêt, l'urbanisme et le développement rural</b>		
1	1.1	Consultant	\$450,000.00	\$90,000.00
1	1.2	Consultant juriste	\$180,000.00	\$36,000.00
1	1.3	Fournitures et produits de base	\$0.00	\$0.00
1	1.4	Réunions et ateliers	\$0.00	\$0.00
1	1.5	Equipements et mobilier (vehicule)	\$68,000.00	\$68,000.00
1	1.6	Communication	\$50,000.00	\$10,000.00
	..	<b>Sous-total Activité 1.1:</b>	<b>\$748,000.00</b>	<b>\$204,000.00</b>
		<b>Activité 1.2 : Accompagner la CONAREF à la promotion des cadres de coordination nationale et des dialogues politiques sur les dynamiques de l'administration et la gouvernance foncières</b>		
1	2.1	Consultants	\$202,500.00	\$81,000.00
1	2.2	Fournitures et produits de base		\$0.00
1	2.3	Reunions et ateliers	\$200,000.00	\$80,000.00
1	2.4	Communication	\$10,000.00	\$4,000.00
1	2.5	Fonctionnement	\$33,000.00	\$6,600.00
	..	<b>Sous-total Activité 1.2:</b>	<b>\$445,500.00</b>	<b>\$171,600.00</b>
		<b>Activité 1.3 : Soutenir l'examen de la performance de la CONAREF et la préparation d'un texte pour sa possible mutation en Observatoire National du Foncier</b>		
1	3.1	Consultants	\$202,500.00	\$0.00
	..	<b>Sous-total Activité 1.2:</b>	<b>\$202,500.00</b>	<b>\$0.00</b>
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 1</b>			<b>\$1,396,000.00</b>	<b>\$375,600.00</b>
<b>Produit 2: La gestion des risques des conflits fonciers améliorée</b>				
		<b>Activité 2.1 Conduire une étude de référence du programme</b>		
2	1.1	Consultants	\$45,000.00	\$45,000.00
2	1.2	Ateliers validations	\$61,000.00	\$61,000.00
2	1.3	Deplacements et ateliers locaux	\$50,000.00	\$50,000.00
	..	<b>Sous-total Activité 2.1:</b>	<b>156,000</b>	<b>\$156,000.00</b>
		<b>Activité 2.2 Réaliser une étude des risques foncières et des systèmes d'alerte</b>		
2	2.1	Consultants	\$45,000.00	\$45,000.00
2	2.2	Ateliers et reunion	\$61,000.00	\$61,000.00
2	2.3	Deplacements et ateliers locaux	\$50,000.00	\$50,000.00
		<b>Sous-total Activité 2.2:</b>	<b>156,000</b>	<b>\$156,000.00</b>

<b>Activité 2.3 Soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif participatif d'alerte précoce</b>				
2	3.1	Enquetes	\$100,000.00	\$0.00
2	3.2	Mecanisme (institutionnel et organisationel)	\$125,000.00	0%
2	3.3	Observatoire	\$250,000.00	0%
<i>Sous-total Activité 2.3:</i>			\$475,000.00	\$0.00
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 2</b>			<b>787,000</b>	<b>\$312,000.00</b>
<b>Produit 3: L'administration foncière renforcée au niveau national et dans cinq provinces (SG, Circonscriptions, suivies, société civile, ETD)</b>				
<b>Activité 3.1 Faciliter l'adoption et la mise en œuvre du plan de restructuration de l'administration foncière conforme aux orientations stratégiques et lignes directrices de la politique foncière nationale est adopté et mis en œuvre.</b>				
3	11	Consultants	\$150,000.00	\$60,000.00
3	12	Formation	\$72,000.00	\$28,800.00
<i>Sous-total Activité 3.1:</i>			\$222,000.00	\$88,800.00
<b>Activité 3.2: Soutenir la validation et la mise en œuvre du plan de renforcement des connaissances et des capacités de l'administration foncière sur les innovations et priorités issues de la réforme foncière est adopté et mis en œuvre.</b>				
3	21	Reunions et ateliers	\$45,900.00	\$18,360.00
3	22	Formation/Renforcement capacites (ecoles)	\$375,000.00	\$0.00
<i>Sous-total Activité 3.2:</i>			\$420,900.00	\$18,360.00
<b>Activité 3.3: Accompagner les professionnels publics et privés du foncier à se doter d'un engagement corporatif pour réduire les tracasseries foncières et améliorer les relations avec les usagers particulièrement les femmes, les jeunes et les peuples autochtones</b>				
3	31	Consultant geographe cartographe	108,000	\$43,200.00
3	32	Equipements et mobiliers (frais de logistiques locaux)	1,500	\$600.00
<i>Sous-total Activité 3.3:</i>			109,500	\$43,800.00
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 3</b>			<b>752,400</b>	<b>\$150,960.00</b>
<b>Produit 4: Les textes sont produits, diffusés, et vulgarisés</b>				
<b>Activité 4.1 Informer le public sur le nouveau régime de sécurisation foncière en milieu, péri-urbain et urbain</b>				
4	11	consultant	3,750	\$3,750.00
4	12	Communication	10,000	\$10,000.00
4	13	Retraite et ateliers	50,000	\$25,000.00
<i>Sous-total Activité 4.1:</i>			63,750	\$38,750.00
<b>Activité 4.2 Soutenir le processus d'adoption, de vulgarisation et du suivi de la mise en œuvre de la future loi foncière</b>				
4	21	Task force et accompagnement politiques des textes	125,000	\$25,000.00
4	22	Groupe de travail multisectoriel	36,000	\$7,200.00
4	23	Groupe de travail societe civile	225,000	\$45,000.00
4	24	communication/diffusion de la loi	144,000	\$28,800.00
<i>Sous-total Activité 4.2:</i>			530,000	\$106,000.00
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 4</b>			<b>593,750</b>	<b>\$144,750.00</b>

<b>Produit 5: Les plans fonciers et la stratégie de transition écologique sont élaborés et mis en œuvre (national et cinq provinces)</b>				
<b>Activité 5.1 Appuyer la mise en place d'un panel d'experts au sein de la CONAREF pour élaborer le Plan Foncier National et les stratégies provinciales</b>				
5	11	expert mobilisation communautaire/approche genre	162000	\$54,000.00
5	12	Retraites et ateliers Canevas et finalisation PFN et SFP	100000	\$0.00
<b>Sous-total Activité 5.1:</b>			262000	\$54,000.00
<b>Activité 5.2 Soutenir l'élaboration et de mise en œuvre du Plan Foncier National et des stratégies foncières provinciales et transition écologique</b>				
5	21	consultants réalisation du PFN et SFP	500000	\$0.00
5	22	Harmonisation, édition et diffusion	50000	\$0.00
5	23	consultant élaboration de la stratégie pour la transition écologique dans les investissements fonciers	51000	\$0.00
5	24	Atelier national de validation de la stratégie pour la transition écologique dans les investissements foncier	50000	\$0.00
5	25	Appui aux mécanismes de plaidoyer pour son adoption (parlementaire, en conseil des ministres ou autres instances)	22000	\$0.00
<b>Sous-total Activité 5.2:</b>			673000	\$0.00
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 5</b>			935000	\$54,000.00
<b>Produit 6: Le SIF expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés</b>				
<b>Activité 6.1 Soutenir la mise en place des systèmes d'informations foncières sensible au genre, au peuple autochtone pygmée, et aux personnes vulnérables sont mis en place et rendu opérationnels au niveau décentralisé et déconcentré.</b>				
6	11	réunions d'information élargies (autorités, société civile...)	25000	25000
6	12	Fourniture (Connexion intranets/reseau local (serveur cloud/10168 Kbps)	300000	120000
6	13	Equipement (vehicule)	60000	60000
6	14	Equipement (batiment nouveau/rehabilite)	524500	209800
6	15	mise au point et plan de déploiement des outils	150000	60000
6	16	Test et suivi evaluation du SIF	90000	90000
<b>Sous-total Activité 6.1:</b>			1149500	564800
<b>Activité 6.2 Appuyer le fonctionnement et le suivi des SIF existants dans les territoires abritant les équipements et des outils informatiques</b>				
6	21	elaboration et validation d'un protocole de l'utilisation des logiciels adoptés	36000	14400
6	22	expert informatique de gestion des donnees et du geoportail web	42000	16800
6	23	technicien en pilote de drone	30000	12000
6	24	appui à l'opérationnalisation du SIF dans les circonscriptions de référence	25000	10000
<b>Sous-total Activité 6.2:</b>			133000	53200
<b>Activité 6.3 Equiper le Secrétariat Général en charge des affaires foncières et les administrations locales des circonscriptions foncières pour l'expérimentation des nouveaux SIF</b>				
6	32	Suivi des expérimentations en cours de SIF dans le cadre de PAR1 et des projets en cours	250000	100000
6	32	Equipement (matériel et voir le détail à la page A bis)	428900	171560
<b>Sous-total Activité 6.3:</b>			678900	271560
<b>Activité 6.4 Appuyer l'institutionnalisation du SIF avec les acteurs du PIREDD et des projets d'agriculture en savane</b>				
6	41	Groupe de travail DIRO et Atlas foncier	150000	150000
6	42	Atelier de valorisation et capitalisation	39000	0

6	43	Documentation, édition diffusion des outils	300000	0
<b>Sous-total Activité 6.4:</b>			489000	150000
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 6</b>			2450400	1039560
<b>Produit 7: La revue légale des concessions foncières appuyée au moins dans trois provinces à PIREDD</b>				
<b>Activité 7.1 Faciliter la mise en place d'un cadre normatif au niveau national pour encadrer techniquement les opérations de la revue de tous les titres d'occupations foncières de plus de 5 ha</b>				
7	11	Expert foncier	72000	0
7	12	Fonctionnement	3000	0
<b>Sous-total Activité 7.1:</b>			75000	
<b>Activité 7.2 Apporter un accompagnement de proximité aux provinces dans la réalisation de la revue légale des titres d'occupation foncière de plus de 5 ha et pour remonter les données générées au niveau national</b>				
7	21	Consultant externe	150000	0
7	22	Equipement	15000	0
7	23	Ateliers et reunion	160000	0
<b>Sous-total Activité 7.2:</b>			325000	
<b>Activité 7.3 Valider et diffuser les rapports des revues légales</b>				
7	31	communication et gestion des risques	8000	0
<b>Sous-total Activité 7.3:</b>			8000	
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 7:</b>			408000	0
<b>Produit 8: Les plans d'action de la fiscalité et la parafiscalité disponibles pour six provinces</b>				
<b>Activité 8.1 Examiner les opportunités, défis et perspectives de la collecte, la sécurisation et la gestion transparence des revenus fonciers et immobilier</b>				
8	1.1	Ateliers de lancement et validation	50000	0
8	1.2	Sensibilisation et information	18000	0
<b>Sous-total Activité 8.1:</b>			68000	
<b>Activité 8.2 Produire et faire valider des plans provinciaux et territoriaux d'augmentation de la collecte de la fiscalité et la parafiscalité pour pérenniser le processus de sécurisation foncière</b>				
8	2.1	Consultants	33000	0
8	2.2	deplacements et perdiem	26400	0
8	2.3	Edition, publication et visibilite	18000	0
<b>Sous-total Activité 8.2:</b>			77400	
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 8:</b>			145400	0
<b>Produit 9: Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces</b>				
<b>Activité 9.1: Accompagner les procédures d'attribution foncière prenant en compte les droits préexistants, les exigences en matière d'aménagement du territoire en vigueur, et les obligations environnementales</b>				
9	1.1	Consultant geometre topographe	84000	33600
9	1.2	Equipement (achats des motos tout terrain)	18000	7200
9	1.3	Sensibilisation et formation du personnel des PIREDD	27000	10800
9	14	conseil technique aux PIREDD	105000	0
<b>Sous-total Activité 9.1:</b>			234000	51600

<b>Activité 9.2: Etablir et assurer le fonctionnement d'un dispositif de gestion des risques et des plans de suivi de la sensibilité aux conflits établi avec les équipes du PIREDD, des bailleurs du foncier et de l'agriculture</b>				
9	2.1	expert junior geographe cartographe et gestion des bases de données	216000	86400
9	2.2	réunions du groupe de reflexion sur risque et sensibilité	10800	4320
9	2.3	fonctionnement dispositif conjoint de gestion des risques fonciers	3000	1200
<b>Sous-total Activité 9.2:</b>			229800	91920
<b>Activité 9.3: Accompagner les communautés locales, les ayants-droits et les entreprises privées à la sécurisation de la terre agricole dans les territoires à PIREDD et le bassin d'approvisionnement de Kinshasa</b>				
9	3.1	Expert en développement rural	60000	24000
9	3.2	expert foncier en appui aux PIREDD	300000	60000
9	33	appui aux études sur le foncier, la securisation des terres	100000	0
9	34	appui aux fonctionnements et renforcement des Comites fonciers locaux et operation de cartographie	140000	0
9	35	publication, diffusion et affichage	40000	0
<b>Sous-total Activité 9.3:</b>			640000	84000
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 9:</b>			1103800	227520
<b>Produit 10: La gestion efficace du Programme et des Connaissances</b>				
<b>Activité 10.1: Assurer une meilleure gestion du programme et des réunions de cadrage</b>				
10	1.1	Retraite PTBA	60,000	24000
10	1.2	Consultants nationaux	855,000	50000
10	13	Expert en accompagnement fiduciaire des partenaires du programme	150,000	30000
10	14	Appui logistique et opérationnel pour l'exécution des activités	\$282,000.00	\$56,400.00
10	15	Consultant renforcement des capacités administratives et financières des PMO et appui aux suivi	\$282,000.00	\$56,400.00
10	16	Chauffeur (SB2)	\$126,000.00	\$25,200.00
<b>Sous-total Activité 10.1:</b>			1755000	242000
<b>Activité 10.2: Promouvoir le suivi, le renforcement du rapportage des activités, et la visibilité des acquis du programme</b>				
10	2.1	Reunions avec PTF et ALE, PMO	105,000	21000
10	2.2	Voyages nationaux (suivi, et appui divers)	330,000	66000
10	23	Edition, impression et diffusion des rapports, études, et émissions TV/radio	60,000	0
10	24	Appui aux activités de communication et visibilité conjointe	100,000	0
<b>Sous-total Activité 10.2:</b>			595,000	87,000
<b>Activité 10.3: Faciliter la réalisation des évaluations indépendantes à mi-parcours et finale de concert avec les parties prenantes</b>				
10	3.1	Voyages internationaux/nationaux (suivi, rapportage et appui)	115,000	23000
10	3.2	gestion des risques et des connaissances du programme	150,000	0
10	33	symposium sous regional foncier et investissements verts	59,442	0
10	34	Evaluation	\$90,000.00	\$0.00
<b>Sous-total Activité 10.3:</b>			414,442	23,000
<b>SOUS TOTAL PRODUIT 10</b>			2,764,442	23,000
<b>TOTAL COÛTS DES PRODUIT DU PROJET</b>			11,336,192	2,327,390
<b>B. COÛTS DE GESTION DU PROJET (Ne doit pas dépasser 18 % du total des coûts des produits)</b>				
<b>11 RESSOURCES HUMAINES du projet 1</b>				
1		coordonnateur du projet (P5)	\$800,000.00	\$160,000.00

2	coordonnateur adjoint, chargé de programme (P3)	\$900,000.00	\$180,000.00
3	adjoint au gestionnaire (G6)	\$80,000.00	\$16,000.00
4	Gestionnaire administrative et financière (P4)	\$340,000.00	\$68,000.00
	<b>Sous-Total Org. de mise en oeuvre 1:</b>	<b>\$2,120,000.00</b>	<b>\$424,000.00</b>
<b>12</b>	<b>FOURNITURES, PRODUITS DE BASE ET MATERIAUX 3</b>		
1	Frais d'entretien, securite, eau, lumiere	\$60,000.00	\$12,000.00
2	Connexion intranets/reseau local (serveur cloud/10168 Kbps)	\$19,999.60	\$3,999.92
3	consommable (papier, encre, etc)	\$30,000.00	\$6,000.00
4	fourniture de bureau	\$30,000.00	\$6,000.00
5	loyers bases locales	\$0.00	\$0.00
6	fonctionnement et entretien voitures	\$66,000.00	\$28,200.00
	<b>Sous-Total Org. de mise en oeuvre 3:</b>	<b>\$205,999.60</b>	<b>\$41,199.92</b>
<b>13</b>	<b>EQUIPEMENTS, VEHICULES ET MOBILIERS 4</b>		
1	achat toyota prado 2.8L VX L 6 Auto 4x4	\$70,000.00	\$70,000.00
2	location/réparation voitures pour les opérations dans les sites isolés	\$37,500.00	\$15,000.00
	<b>Sous-Total Org. de mise en oeuvre 4:</b>	<b>\$107,500.00</b>	<b>\$85,000.00</b>
<b>14</b>	<b>DIVERS (COUTS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS DIRECTS) 6</b>		
1	AUDITS	\$30,000.00	\$0.00
2	TRANSFERTS (FRAIS FINANCIERS)	\$119,000.00	\$0.00
3	COMMUNICATION ET VISIBILITE	\$25,000.00	\$4,606.30
4	APPUI FONCTIONNEMENT ET AUTRES COUTS	\$75,000.00	\$15,000.00
	<b>Sous-Total Org. de mise en oeuvre 6:</b>	<b>\$249,000.00</b>	<b>\$19,606.30</b>
	<b>Sous-Total Org. Gestion:</b>		
	<b>TOTAL COUTS DE GESTION DU PROJET</b>	<b>\$2,682,499.60</b>	<b>\$569,806.22</b>
	<b>TOTAL COUTS DIRECTS DU PROGRAMME (COUTS DES PRODUITS + GESTION)</b>	<b>\$14,018,691.6</b>	<b>\$2,911,214.95</b>
	Coûts de soutien indirects au programme (préciser le pourcentage, à ne pas dépasser 7.00 % du total des coûts directs)	\$981,308.4	\$203 785,05
	<b>TOTAL DES COUTS (DIRECTS ET INDIRECTS)</b>	<b>\$15,000,000.0</b>	<b>\$3,115,000.0</b>

NB : Le budget de gestion est supérieur à 17,88%. Le personnel d'appui à la gestion efficiente du projet est principalement constitué de deux staffs internationaux à temps partiel, d'un international et d'un national à plein temps. Les autres ressources humaines seront affectées pour la réalisation des activités.

## b) Budget ventilé par catégories UNDG

Tableau 11 : Budget par catégories UNDG

CATÉGORIES DE BUDGET UNDG		TOTAL USD	Tranche 01	Restant
1	Personnels	2 120 000,00	424 000,00	1 696 000,00
2	Fournitures, produits de base, matériaux	486 000,00	97 200,00	388 800,00
3	Equipements, véhicules et mobilier (y compris l'amortissement)	674 400,00	134 880,00	539 520,00
4	Services contractuels	2 182 000,00	436 400,00	1 745 600,00
5	Voyages	445 000,00	89 000,90	355 999,10
6	Transferts et subventions aux contreparties	7 862 292,00	1 572 458,40	6 289 833,60
7	Coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs	249 000,00	157 275,65	91 724,35
<b>Total des Coûts Directs (USD)</b>		<b>14 018 692,00</b>	<b>2 911 214,95</b>	<b>11 107 477,05</b>
8	Coûts de soutien indirects (Max. 7 %)	981 308,00	203 785,05	777 522,95
<b>Total des Coûts (USD)</b>		<b>15 000 000,00</b>	<b>3 115 000,00</b>	<b>11 885 000,00</b>

## c) Plan d'opérationnalisation du projet

Tableau 12 : Plan de déploiement opérationnel (après réceptions du premier virement)

Interventions	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>1 Préparation du lancement du programme (processus interne)</b>													
Décision du CT/CAFI de pré-approbation	X												
Validation du document de programme	X												
Finalisation des arrangements avec les PMO prioritaires		X	X	X									
Lancement/pré-sélection du personnel clés manquants	X	X	X	X									
Signature de la convention ONU-Habitat et Gouvernement	X	X											
Création d'une ligne budgétaire/compte bancaire	X	X											
Réception des fonds et activation des lignes budgétaires		X											
Lancement officiel du programme et ses activités			X	X									
Validation des TdRs et documents des études de référence et des risques fonciers		X	X										
<b>2 Mise en place de l'unité de coordination/gestion</b>													
Contractualisations et formation du personnel et de la CONAREF	X	X	X	X									
Acquisition/réaménagement des locaux				X	X								
Etudes de référence		X	X	X	X								
Etudes des risques fonciers									X	X	X	X	X
Acquisition du matériel (roulant et informatique)		X	X	X	X								
PTBA Provisoire					X	X							
Plan de suivi évaluation participatif /géolocalisé validé					X	X							

	Plan de communication et de visibilité puis formation des PMO/ALE					X	X							
	Manuels de procédure et formation des PMO/ALE						X	X	X					
<b>3</b>	<b>Contractualisation des principaux partenaires et prestataires d'exécution/ALE</b>													
	Appel d'offres et sélections					X	X							
	Contrats et lancement des travaux					X	X	X						
	Formation des PMO et prestataires							X	X	X	X	X	X	
	Rapportage, visibilité							X			X		X	X
<b>4</b>	<b>PTBA</b>													
	Elaboration des TdR du PTBA intégrant la dimension genre et la communication, risques	X	X											
	Révision du PTBA avec le CT CAFI			X	X									
	Mise en place du comité de Pilotage					X	X							
	Organisation de la première session du COPIL et validation du PTBA						X							
	Plan de travail trimestriel et des demandes financiers produits et approuvés						X	X						
<b>5</b>	<b>Mise en place et suivi de la gestion des boites à suggestions et du dispositif de plaintes</b>													
	Locaux d'ONU-Habitat et CONAREF, SG Affaires foncières			X	X		X				X		X	
	Locaux des PMO, ALE et Territoires d'intervention				X		X			X		X	X	
	Suivi et rapportage													
<b>6</b>	<b>Lancement des études et travaux opérationnels sur le terrain</b>													
	Actions CONAREF					X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Actions des autres PMO						X	X	X	X	X	X	X	X
	Actions des ALE						X	X	X	X	X	X	X	
	Actions du COPIL et ses instances					X			X			X		
	Actions de Communication, visibilité et gestion des risques			X	X		X				X		X	
	Appui dimension genre, Ne pas Nuire et PESA		X		X		X		X		X			X
<b>7</b>	<b>Encadrement fiduciaire, suivi des paiements et rapportage financier</b>													
	Formation et coaching des PMO et ALE			X	X		X				X		X	
	Suivi des demandes et paiements			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Conseils et rapportages financiers			X	X		X				X		X	
<b>8</b>	<b>Rapport trimestriel et annuel</b>													
	Suivi de la mise en œuvre		X		X		X		X		X			X
	Collecte des données par les ALE pour renseigner les indicateurs			X	X		X				X		X	
	Production et vérification des rapports		X		X		X		X		X			X
	Soumission et validation des rapports			X	X		X				X		X	

	Atelier annuel de restitution des résultats aux COPIL, PTF, CT/CAFI et Média		X		X		X		X		X		X
<b>9</b>	<b>Edition et vulgarisation des documents clés</b>												
	Identification et approbation			X		X		X			X		X
	Edition et mise en page				X		X		X			X	X
	Production d'une version vidéo, radio ou dessin animé (si possible)					X				X		X	
	Production des synthèses illustrées et traductions en langues nationales			X		X		X			X		X
	Impression, affichables et disséminations					X		X			X		X

## 12) ANNEXES

### ANNEXE 1 : Engagement des parties prenantes dans le processus de développement du projet

Les agences doivent fournir une description du processus participatif mené lors du développement du projet y inclus les noms des parties prenantes et des institutions qui ont contribué à son élaboration et à sa validation ainsi que des **preuves de l'approbation du document soumis à FONAREDD et CAFI par les représentants des institutions clés**. A cette fin, il est demandé de compléter le tableau de synthèses ci-dessous et de fournir dans un fichier séparé les Comptes rendus des réunions et listes de présence.

Type de consultation (atelier national de lancement, revue mi-parcours, atelier de validation pour la soumission conjointe, etc.)	Date(s)	Liste des organisations participantes et nombre de participants	Résumé des recommandations	Compte rendu et liste de présence soumis dans un fichier séparé (☐)
Consultation tripartite	06.07.2022	Onu-Habitat/CONAREF - Observatoire Nationale de l'aménagement du territoire	<p>Mettre l'accent sur l'intersectorialité</p> <p>Réaliser un Géoportail interactif pour permettre la connectivité avec les différentes provinces</p> <p>Renforcer les capacités humaines - notamment en termes de formation, d'équipement en matériel</p>	<p>PV 1 - Consultations multiacteurs CAFI 2.d</p>
Consultation tripartite	06.07.2022	Onu-Habitat/CONAREF - Ministère de l'aménagement du territoire et de la reconstruction des villes	<p>Vulgarisation de la politique nationale et de la loi sur l'aménagement du territoire</p> <p>Formulation et l'adoption de Plans provinciaux, locaux, simples d'aménagement du territoire en lien avec les SIF</p> <p>Nécessité de mettre en place un Manuel de procédure, d'accès et d'occupation du sol</p>	<p>Voir</p> <p>PV 1 - Consultations multiacteurs CAFI 2.d</p>

Consultation tripartie	08.07.2022	Onu-Habitat/CONAREF, Secrétariat générale à la décentralisation	<p>Soutenir les initiatives nationales d'habitat et de la décentralisation</p> <p>Soutenir le processus de décentralisation qui est encore sans ressources</p> <p>Mobiliser et mettre à profit la cellule technique d'appui à la décentralisation</p>	<p>Voir</p>  <p>PV 1 - Consultations multiacteurs CAFI 2.dr</p>
Consultation bilatérale	8.7.2023	Onu-Habitat - Ministère du Développement Rural	<p>Renforcer l'industrie artisanale en milieu rural</p> <p>Cibler dans le cadre des interventions, les villages et zones les plus démunies</p> <p>Soutenir l'initiative du Ministère dans le cadre du projet de création écovillages</p>	<p>Voir</p>  <p>PV 1 - Consultations multiacteurs CAFI 2.dr</p>
Consultation multi-acteur	18.3.2023	Ministères, OSC, secteur privé, chefs coutumiers, organisations paysannes	<p>Positionner plus utilement le SIF dans le cadre du Prodoc 2 car, son coût est trop élevé si on veut le réussir au niveau des provinces</p> <p>Assurer une coordination inclusive mais fluide qui permettra de veiller à la synergie des interventions à l'échelle nationale comme provinciale notamment au niveau des provinces à PIREDD</p>	<p>Voir</p>  <p>PV 2 - Consultations multiacteurs Prodoc C</p>  <p>19.04.2023 Liste de presence de la'atelier</p>



## ❖ Consultations clairement explicitées et liste des acteurs inclus

Au regard de la démarche holistique et multi-sectorielle, la préparation du présent canevas d'expression a mis en contribution les institutions suivantes :

- Ministères en charge des affaires foncières, de l'Aménagement du Territoire, de l'Agriculture, Environnement et Développement Durable, de l'Urbanisme et l'Habitat, de la décentralisation et des autorités locales, et du plan ; et les gouvernements provinciaux - **Gouvernement**
- Secrétariat National pour le Renforcement des Capacités - **Service gouvernemental**
- Conseil National des Autorités Traditionnelles et coutumières (CNATC), Forum des Autorités Traditionnelles d'Afrique - Foncier (FATA), - **Communautés locales**
- La Plateforme SNE et ses 20 membres organisations nationales dont l'Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtones (UEFA) à la présidence du COPIL, le Conseil pour la Défense de l'Environnement par la Légalité et la traçabilité (CONDELTA), l'organisation Femmes Sans Frontières (FSF) - **Peuple pygmée et OSC**
- Initiative Régionale de Documentation et d'Accompagnement au Développement (IRDAC), le bureau d'études EPSILON, et l'entreprise de téléphonie VODACOM pour la digitalisation de l'administration foncière - **secteur privé**
- Institut Géographique du Congo (IGC), Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers (ENCTI), Institut Supérieur d'Architecture et d'Urbanisme (ISAU), l'Institut National des Archives du Congo (INACO), et les Instituts Supérieurs du Développement Rural dans les provinces (ISDR) - **Institutions de formation**
- Globe International - **ONG International,**
- MONUSCO/Stabilisation et Police - **Nations Unies.**

Les autres partenaires ayant activement participé à la phase 1 du CAFI sont CAGDFT, UCBC, CFLEDD, GTCRR, ILC à travers la Plateforme - Stratégie Nationale d'Engagement (SNE) et la CONAPAC par l'intermédiaire de la CONAREF.

En plus de ces rencontres, deux réunions stratégiques se sont tenues entre septembre et décembre 2022 avec les membres du CAFI en mode hybride. Elles ont principalement porté sur le progrès du PARF et les outils de promotion de la sécurisation foncière à travers un Système d'information foncière géolocalisée et numérique (SIF).

Le dialogue avec les Directeurs Généraux de l'Observatoire Nationale de l'Aménagement du Territoire (ONAT), de l'Institut Géographique du Congo (IGC) et de l'Institut National des Archives du Congo (INACO) ont permis d'initier une réflexion sur la dimension professionnelle du SIF sous le prisme des institutions publiques renommées.

Trois ateliers sur le financement basé sur le foncier, la gestion des données foncières désagrégée selon le genre, et le renforcement des capacités de l'administration foncière ont permis entre août et décembre 2022 d'identifier des axes novateurs d'intégration des informations foncières. Ils ont regroupé des représentants de l'ambassade de la Norvège, du cabinet du Ministre en charge du foncier, d'une dizaine des administrations foncières, et les gestionnaires des ETD. Enfin, le pilier foncier présent dans le future Document du Programme Pays de l'ONU-Habitat en RDC a été présenté à une vingtaine d'institutions

internationales et nationales y compris universitaires lors d'une session de présentation de la version provisoire dudit document.

Ce projet découle également des orientations et propositions issues de ces concertations. Il a été rédigé de concert avec la CONAREF en collaboration avec le Secrétariat Général et du Cabinet du Ministre des Affaires Foncières.

A l'issue des consultations, les résultats suivants ont été atteints :

- Les familles d'acteurs et potentiels partenaires ont été clairement informés de l'idée de la phase 2 du programme PARF et ont consenti à l'accompagnement de l'ONU-Habitat dans ce processus,
- Les avis, priorités, contributions et attentes de participants/partenaires potentiels ont été évalués et intégrés dans la proposition du programme,
- La note de manifestation d'intérêt pour la Phase 2 du programme a été enrichie et finalisée de manière participative.

La liste indicative des acteurs consultés se décline comme suit :

- Le Ministère nationale des Affaires foncière
- Le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Le Ministère du Développement rural
- Le Ministère des Finances
- Le Ministère des Travaux Publics/infrastructure
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable,
- Le Ministère de l'Agriculture,
- Le Ministère de l'Aménagement du territoire et de Renouveau urbain,
- Le Ministère de la Femme
- Le Ministère en charge de la Décentralisation à travers son secrétariat général
- Le Ministère de l'Agriculture à travers son secrétariat général
- La commission Nationale de la Réforme foncière
- L'Office National de l'aménagement du territoire
- L'administration foncière des provinces de l'Ituri et du Nord Kivu (pour le volet financement basé sur le foncier)
- Le Fédération des chefs coutumiers
- La Police Nationale Congolaise
- Des partenaires techniques et financiers (Ambassades de l'Algérie, de la Norvège, de la Suède et la France).

Ci-dessous les **listes** des sessions de consultations :

1. Consultations sur le Document du Programme Pays de l'ONU-Habitat dont un des



24523.VF DPP

axes portés sur la réforme et la sécurisation foncière ONU-Habitat RDC 20;

2. Ateliers sur le financement basé sur le foncier



norad validation.pdf

3. Atelier de rédaction des approches intégrées de mise en place des données foncières selon le genre avec la participation de diverses administrations publiques



INS.pdf

et l'Institut National des Statistiques

4. Atelier de révision et validation de la stratégie de renforcement de l'administration foncière :



06.02.2023 liste de  
presence atelier de rei

#### a. Engagement des parties prenantes

Le processus de la réforme foncière de la RDC dispose déjà d'un plan d'engagement des acteurs et parties prenantes au programme qui en décline les responsabilités respectives. Ce plan sera reconduit mais avec plus de rigueur dans le suivi de la présente phase. Ledit plan se décline ainsi qu'il suit :

Acteurs	Responsabilités
Premier Ministre	Arbitrage des conflits entre institutions Suivi du plan de la mise en œuvre de la Réforme foncière
Ministère des Affaires Foncières	Nomination de certains membres de la CONAREF et définition de leur rôle et responsabilités Suivi de la mise en œuvre du Plan de Travail de la CONAREF Assurer la Coordination des ministères impliqués. Plaidoyer envers les partenaires nationaux et Internationaux pour le soutien de la réforme
CONAREF	Mise en œuvre de la feuille de route du processus de la réforme foncière Gestion conjointe du Programme avec l'agence d'exécution UNH Coordination, capitalisation et suivi des expériences et initiatives dans le cadre de la réforme foncière. Développer des partenariats avec des pays, institutions pour les échanges d'expériences.
Ministères Agriculture, Mines, Forêts et Environnement, Urbanisme et Habitat, Décentralisation, Justice, Genre	Appuyer les mécanismes de coordination interministérielle. Prendre part aux réunions des organes de la CONAREF. Partager les orientations et plan de politiques sectorielles. Faire des recommandations pour leur domaine spécifiques pour une réforme cohérente et harmonisée.
Partenaires Techniques et Financiers	Appuyer financièrement et techniquement les expériences et initiatives diverses relatives au processus de la réforme foncière et du programme Donner un appui technique et financier au programme Harmoniser les interventions entre PTF. Répercuter la réforme dans les documents stratégiques (UNDAF, UNREED)
Société Civile/agences locales d'exécution	Participer aux mécanismes de consultation, information, sensibilisation communautaire dans le cadre de la réforme. Mener des expériences pilotes et reverser dans le cadre de la réforme. Collectes de données et d'expériences sur le secteur foncier. Sensibilisation, plaidoyer pour une réforme foncière inclusive et appropriée par les acteurs de la société civile. Harmoniser les initiatives des acteurs de la Société Civile.
Institutions de Recherche	Contribuer à la conduite des études et recherches thématiques. Participer au dialogue sur le processus de la réforme et sur les orientations de politique foncière.
	Assurer une participation de toutes les couches au niveau de la province. Coordonner les initiatives dans le domaine foncier au niveau des provinces.

<p>Coordinations Provinciales de la CONAREF</p>	<p>Faire le relai avec la CONAREF Servir d'interface locale avec les institutions et structures locales impliquées dans le secteur foncier</p>
<p>Administration foncière</p>	<p>Acteurs clés de la gestion foncière à consulter et impliquer à chaque étape de la mise en œuvre. Accompagner le programme dans l'évaluation des besoins de l'administration foncière. Validation technique des procédures de gestion spatiale élaborées par diverses structures. Assurer la mise à l'échelle des expériences pilotes. Donner des avis et des orientations sur les options pour la modernisation de l'administration foncière.</p>
<p>Corps professionnels (Notaire, Avocat, Association des Géomètres)</p>	<p>Contribuer au débat sur la mise en œuvre des options de la réforme foncière (à travers les groupes thématiques). Contribuer au renforcement des capacités techniques et institutionnelles (CONAREF, administration foncière).</p>

## ANNEXE 2 : Analyse et plan d'action genre

Dans le cas où l'agence ne dispose pas, en interne, d'une procédure et méthodologie détaillée pour la production d'une analyse et plan d'action genre pour les projets qu'elle exécute, on recommandera l'utilisation des [lignes directrices du Fonds Vert Climat disponible via ce lien](#).

La discrimination fondée sur le sexe, c'est-à-dire la discrimination à l'encontre des personnes fondées sur leur genre, leur identité de genre ou leur orientation sexuelle, peut se recouper avec et encore aggraver la discrimination fondée sur d'autres critères, tels que l'appartenance ethnique, le statut migratoire et l'âge, entre autres, exacerbant ainsi la marginalisation de ces personnes et réduisant leur capacité à pleinement participer au développement urbain durable et à en tirer profit.

Le présent programme tout en continuant à encourager l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, souligne avec force la nécessité de prendre en compte la problématique femmes-hommes dans toutes ses composantes.

L'ONU-Habitat promeut depuis longtemps l'intégration des questions de genre et leur programmation prioritaire dans tous ses travaux. Dans cette perspective, le plan stratégique de l'ONU-Habitat pour 2020-2023 s'appuie sur ces droits et engagements dans les quatre domaines de changement en conformité avec les normes de l'ONU<sup>62</sup>. Par exemple, une participation effective est indispensable pour venir à bout des différentes formes de discrimination fondée sur le genre, tant dans la prise de décisions que dans la mise en œuvre du programme. L'ONU-Habitat continuera donc de renforcer les solides partenariats dans ce domaine avec le gouvernement congolais à tous les niveaux ; au sein du système des Nations Unies, en particulier avec ONU-Femmes et le HCDH ; avec les partenaires non gouvernementaux et la société civile.

Les travaux de l'ONU-Habitat se sont beaucoup focalisés sur les jeunes - femmes et hommes. L'ONU-Habitat a défendu avec succès le rôle des jeunes en tant que chefs de file du développement durable, en se fondant sur le principe directeur des objectifs de développement durable - « ne pas faire de laissés pour-compte ».

Le programme élargira la portée des travaux et prendra en compte toutes les classes d'âge, intégrant pleinement les jeunes et les personnes âgées, qui peuvent être vulnérables à la discrimination. Les jeunes, en particulier les filles, les personnes âgées et les personnes particulièrement exposées au risque de marginalisation, comme les ménages dirigés par une femme, se voient souvent refuser l'accès à la terre, aux espaces publics et aux infrastructures dans leur ensemble.

La vulnérabilité et les besoins particuliers des personnes âgées, des enfants et des jeunes seront mis en exergue dans le cadre du présent programme.

L'ONU-Habitat continuera de collaborer et d'étendre ses partenariats avec les représentants de ces groupes d'âge ; les administrations locales et nationales ; d'autres partenaires clefs, dont la société civile et le secteur privé ; et avec les organismes pertinents du système des Nations Unies, notamment l'UNICEF et le Conseil consultatif de la jeunesse de l'ONU-Habitat, conformément au « Youth2030 : Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse » du Secrétaire général<sup>63</sup>.

---

<sup>62</sup>Par exemple, une plus grande prospérité partagée dans les villes et les régions ne peut être atteinte que si les femmes et les filles ont un accès égal à des moyens de subsistance et des emplois décents. De même, l'amélioration du niveau de vie et l'inclusion des migrants, des réfugiés et des déplacés internes seraient impossibles à réaliser si elles n'étaient abordées qu'à travers le prisme du genre.

<sup>63</sup>Voir <https://www.un.org/youthenvoy/youth-un/>



En effet, le foncier constitue une ressource essentielle à la survie de millions de Congolais et il représente à ce titre un levier important du développement socioéconomique pour l'ensemble du pays. Les personnes dépendantes du foncier pour leurs moyens de subsistance, dont une grande proportion de femmes, font partie des personnes les plus pauvres<sup>64</sup>.

### **a. Situation générale des femmes en RDC**

Comme indiqué dans la proposition de projet, il est question de contribuer efficacement à l'amélioration de la sécurité foncière des communautés locales et des peuples autochtones, y compris les femmes, les groupes marginalisés, les acteurs privés, et l'accès des populations rurales, y compris les agriculteurs, à des terres sûres. Cet objectif sera atteint grâce à des systèmes d'information foncière propices à la gestion durable des forêts, à la prévention des conflits et à un reboisement inclusif, sous la conduite d'administrations plus efficaces et plus professionnelles garantissant une meilleure gouvernance foncière visant à accroître les possibilités d'augmenter la productivité agricole et de restaurer les forêts (investissements verts) conformément aux politiques nationales en matière d'utilisation des terres, de régime foncier et d'agriculture.

Les inégalités entre les hommes et les femmes sont importantes. Souvent marginalisées dans les sphères culturelles et socio-économiques, les femmes sont, par exemple, exclues par un accès limité à l'éducation. Dans les zones rurales, environ 58 % des femmes ne savent pas lire, contre environ 20 % des hommes (Rapport national sur le genre, 2011).

La participation des femmes à la vie publique, tant aux niveaux supérieurs du gouvernement qu'au niveau local et parmi les chefs traditionnels, reste limitée. Les pratiques traditionnelles peuvent être discriminatoires à l'égard des femmes, en encourageant les stéréotypes liés à la subordination des femmes aux hommes et aux rôles respectifs des femmes et des hommes au sein de la famille et de la société. En général, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à accéder aux services en raison de leur faible pouvoir socio-économique et de leur dépendance à l'égard du chef de famille masculin. Par exemple, l'accès des femmes aux soins de santé est limité et peut dépendre de l'autorisation du chef de famille masculin. L'accès et l'utilisation par les femmes et les filles des soins de base et des services d'orientation pour la santé reproductive, maternelle, néonatale et des adolescents restent faibles. Les mères enfants et les mères adolescentes n'ont aucun droit à la santé ou à l'éducation<sup>65</sup>.

Des lois, des politiques et des programmes ont été adoptés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais leur mise en œuvre aux niveaux national et local reste problématique. Bien que d'importantes inégalités persistent, des progrès sont également réalisés en ce qui concerne le rôle des femmes dans l'administration locale. Par exemple, ces dernières années, davantage de femmes ont été élues maires<sup>66</sup>.

---

<sup>64</sup>Par ailleurs, en RDC les inégalités entre hommes et femmes sont importantes. Souvent marginalisées dans les sphères culturelles et socio-économiques, elles souffrent notamment d'un accès limité à l'éducation. Ainsi, en milieu rural, environ 58% des femmes ne peuvent lire, contre environ 20% des hommes (Rapport National sur le Genre, 2011). Les femmes contribuent cependant de manière substantielle à l'économie, surtout dans le secteur informel. En milieu rural l'occupation principale des femmes est l'agriculture, actuellement principale cause directe de la déforestation, où elles tiennent un rôle généralement plus important que l'homme

<sup>65</sup>[G1905856.pdf \(un.org\)](#)

<sup>66</sup>[Ending SGBV in the DRC: "We carry them in our hearts, encourage them and move forward together" | UN Women – Africa](#)



Au cours des précédents conflits en RDC, la violence sexuelle était couramment utilisée comme tactique de guerre et a touché un grand nombre de femmes et d'enfants. La violence sexuelle reste une préoccupation pour de nombreuses femmes et filles, en particulier dans les zones où des personnes armées sont présentes<sup>67</sup>.

Il est important de noter que la plupart des femmes sont victimes d'une discrimination aggravée en raison de leurs expériences croisées. Par exemple, les femmes autochtones, telles que les femmes pygmées et les femmes des communautés Batwa, font l'objet d'une marginalisation supplémentaire et sont encore plus exclues des services sociaux de base tels que l'éducation et les soins de santé.

### **b. Considérations relatives aux droits des femmes et à l'autonomisation des femmes dans le contexte de la terre et de l'agriculture**

La terre est une ressource essentielle pour la survie de millions de Congolais et, en tant que telle, représente un levier important pour le développement socio-économique dans tout le pays. Les femmes contribuent de manière substantielle à l'économie, en particulier dans le secteur informel. Dans les zones rurales, la principale occupation des femmes est l'agriculture, actuellement la principale cause directe de la déforestation, où elles jouent généralement un rôle plus important que les hommes. En même temps, les personnes qui dépendent de la terre pour leur subsistance, dont une grande partie sont des femmes, sont parmi les résidents les plus pauvres de la RDC.

« Après des années de conflit, la propriété foncière est une source majeure de tension en RDC. Les terres qui étaient auparavant communales ont été vendues à de riches particuliers, privant les agriculteurs de l'accès à leurs champs. Le manque chronique d'investissements dans l'agriculture et l'infrastructure rurale a créé une crise agraire, laissant les ressources agricoles adéquates et les terres fertiles rares.

Dans ce contexte, ce sont les femmes qui sont les plus désavantagées. Bien qu'elles soient censées assumer la plupart des coûts de la vie familiale et de l'éducation, elles sont souvent cantonnées à la vente de produits de moindre valeur par les hommes et n'ont qu'un accès limité aux ressources agricoles, à la formation et aux marchés.

La situation est aggravée par les préjugés sociaux généralisés et la légalisation discriminatoire auxquels les femmes sont confrontées, ce qui les empêche encore plus d'accéder à la terre sur un pied d'égalité.

Alors que la constitution congolaise consacre l'égalité de la propriété foncière pour tous, le droit formel et le droit coutumier sont tous deux discriminatoires à l'égard des femmes. En vertu du droit formel, une femme ne peut acheter une terre qu'avec l'autorisation de son mari, tandis que le droit coutumier empêche les femmes d'acheter, d'hériter ou de vendre des terres. Si les femmes parviennent à hériter d'une terre, elles ne détiennent souvent pas de titre foncier officiel. La procédure d'enregistrement des terres est longue, coûteuse et entachée de corruption<sup>68</sup> ».

En outre, en raison des désavantages éducatifs susmentionnés, les femmes sont confrontées à une exclusion aggravée, par exemple parce qu'elles ne sont pas en mesure de lire les documents juridiques, qu'elles ne connaissent pas leurs droits légaux, y compris

<sup>67</sup>[Democratic Republic of the Congo – United Nations Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict](#)

<sup>68</sup>[DFID Global Poverty Impact Grant - DRC | Women For Women](#)



la reconnaissance coutumière et la formalisation juridique des droits fonciers, ou qu'elles ne savent pas comment les faire respecter.

Ainsi, incapables d'accéder à leurs droits fonciers, les femmes courent un risque élevé d'être exploitées, y compris sexuellement, et de s'enfoncer encore plus dans la pauvreté.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les femmes s'engagent dans l'agriculture dans les zones protégées - parce que leurs options sont autrement très limitées et potentiellement dangereuses.

### **c. Solutions apportées par ce projet**

L'objectif global de ce projet est que, d'ici 2027, une bonne gouvernance et une sécurité foncière sensible au genre, propices à une gestion inclusive des écosystèmes forestiers, contribuent à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la prospérité des communautés.

A ce titre, le projet vise à renforcer le cadre légal et réglementaire, y compris les procédures de sécurisation foncière et les mécanismes inclusifs spécifiques au bénéfice des communautés locales et des peuples autochtones, des femmes et des jeunes.

Le renforcement de la sécurité foncière et de l'accès aux droits fonciers pour les femmes, y compris les femmes autochtones et les jeunes femmes, dans la loi et dans la pratique, est un élément clé de cet objectif. Le projet se concentre également sur la responsabilité, en veillant à ce qu'il existe des mesures d'application efficaces auxquelles toutes les femmes peuvent avoir accès, à la fois dans la loi et dans la pratique, afin de garantir le respect de leurs droits.

En outre, dans le cadre de ce projet, un système intégré d'information foncière (ILIS) et des outils connexes, sensibles à l'inclusion des personnes marginalisées, pour des applications dans les zones rurales et urbaines, seront développés et adoptés.

Sur la base de son engagement communautaire préliminaire, l'ONU-Habitat est convaincu que le renforcement des droits fonciers des femmes et la mise en place d'un cadre réglementaire solide et respectueux de l'égalité des sexes permettront aux femmes de la communauté de s'émanciper à court et à long terme. En aidant les femmes à accéder à leurs droits fonciers, elles seront moins susceptibles de devoir compter sur l'accès à des terres protégées pour cultiver, leur risque d'abus et d'exploitation (y compris sexuelle) diminuera, et leur autonomisation économique sera plus sûre, diminuant ainsi leur risque de sombrer davantage dans la pauvreté, ce qui, à long terme, augmentera leur capacité à accéder à des rôles décisionnels dans la communauté.

### **d. L'approche d'ONU-Habitat dans la mise en œuvre du projet**

Pour y parvenir, une diffusion et des formations seront organisées, à la fois sur le cadre réglementaire et sur les droits que celui-ci accorde aux femmes et aux groupes marginalisés. Les principales cibles de cette diffusion seront les décideurs politiques, tant au niveau local que national, les opérateurs fonciers privés, les sociétés civiles et les communautés touchées.



En outre, les principales politiques et lois seront élaborées de manière participative afin de garantir que les femmes, y compris les jeunes femmes et les femmes autochtones, puissent façonner les politiques et les lois qui ont un impact sur leur vie, et que les lois et les politiques soient transformatrices sur le plan de l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'elles s'attaquent également aux exclusions structurelles qui continuent de laisser les femmes dans des situations d'inégalité.

Cela peut nécessiter un développement des capacités pour s'assurer que toutes les femmes ont la confiance nécessaire pour participer, ainsi qu'un engagement stratégique avec les dirigeants masculins de la communauté et les membres des autorités locales pour s'assurer de l'adhésion de la communauté et d'une meilleure compréhension de l'importance de la participation effective de toutes les femmes et les filles.

L'ONU-Habitat promeut depuis longtemps l'intégration des questions de genre et leur programmation prioritaire dans tous ses travaux. Dans cette perspective, le plan stratégique d'ONU-Habitat pour 2020-2023 s'appuie sur ces droits et engagements dans les quatre domaines de changement en conformité avec les normes de l'ONU. Par exemple, une participation effective est indispensable pour venir à bout des différentes formes de discrimination fondée sur le genre, tant dans la prise de décisions que dans la mise en œuvre du programme. L'ONU-Habitat continuera donc de renforcer les solides partenariats dans ce domaine avec le gouvernement congolais à tous les niveaux ; au sein du système des Nations Unies, en particulier avec ONU-Femmes et le HCDH ; avec les partenaires non gouvernementaux et la société civile.

Dans le cadre de ce programme, afin de s'assurer que ce projet est transformateur en matière de genre, le programme s'efforcera de réaliser le plan de travail suivant :

- Assurer une représentation appropriée et suffisante des femmes dans les consultations et les prises de décision, afin de mieux appréhender les besoins pratiques des femmes dans la mise en œuvre du projet ;
- Développer des volets ciblant spécifiquement les femmes dans les interventions liées au monde rural ;
- Renforcer la base factuelle en procédant à la collecte et à l'analyse des données ventilées par sexe afin de mieux comprendre la dimension genre dans l'exploitation des ressources foncières pour mieux cerner les problématiques ainsi que les opportunités de gestion durable des terres ;
- Appuyer l'organisation des femmes en associations et coopératives, et assurer leur intégration dans les cadres de concertation pour leur participation aux processus de prise de décision et de planification ;
- Pour la pérennité du projet, faciliter un contexte de développement durable et économique favorable à l'entrepreneuriat des femmes ;
- Favoriser le développement de l'initiative privée et de l'esprit d'entrepreneuriat féminin ;

En outre, le travail de l'ONU-Habitat s'est fortement concentré sur les jeunes. L'ONU-Habitat a défendu avec succès le rôle des jeunes en tant que leaders du développement durable, sur la base du principe directeur des objectifs de développement durable - "ne laisser personne de côté".



Le programme élargira le champ d'action et prendra en compte tous les groupes d'âge, en intégrant pleinement les jeunes et les personnes âgées.

L'ONU-Habitat continuera à collaborer et à élargir ses partenariats avec les représentants de ces groupes d'âge, les gouvernements locaux et nationaux, d'autres partenaires clés, y compris la société civile et le secteur privé, et les organes pertinents du système des Nations unies, y compris l'UNICEF et le Conseil consultatif de la jeunesse de l'ONU-Habitat, conformément à la stratégie du Secrétaire général "Youth2030 : United Nations Strategy on Youth" (Jeunesse2030 : Stratégie des Nations unies pour la jeunesse).

## **ANNEXE 3 : Stratégie de communication**

### **1. Objectifs**

Objectif principal :

- Susciter un intérêt et promouvoir un dialogue au sein des administrations foncières, entre les institutions publiques et les organisations privées ou sociales
- Développer la participation des élus, des techniciens locaux, des médias, du secteur privé et des communautés locales à l'amélioration de la gouvernance foncière au niveau national et local

Objectifs opérationnels

Sous le volet communication institutionnelle interne (OO.1): Outiller les acteurs institutionnels directement impliqués dans la mise en œuvre du programme pour qu'ils assurent de manière concertée l'élaboration des instruments de communication et de visibilité visant à améliorer la bonne gouvernance foncière.

Sous le volet communication institutionnelle externe (OO.2) : Favoriser l'appropriation de l'approche d'intervention du projet par les élus locaux, les communicateurs, les institutions publiques, et les hauts cadres de l'administration en promouvant le plaidoyer de haut niveau et la sensibilisation du grand public.

Sous le volet communication pour le développement (OO.3) : Motiver et consolider l'adhésion des dirigeants des villages, groupements ou des quartiers, du secteur privé et des populations aux processus, principes, et outils d'une meilleure gouvernance urbaine pour qu'ils facilitent des actions concertées visant à relever les défis de l'urbanisation durable.

### **2. Public(s) ciblé(s)**

Au niveau du programme

- Equipes du projet
- Personnel de mise en œuvre et de coordination
- Membres des instances de pilotage, suivi et de supervision
- Les partenaires de mise en œuvre et ALE

Institutions nationales et locales

- Les Ministères et administrations étatiques
- Les collectivités décentralisées et les services déconcentrés
- Les institutions impliquées (ordres professionnels, syndicats, ONG) dans la mise en œuvre
- Les universités et instituts de formation et de recherche
- Les médias et les professionnels de communication
- Le patronat et la chambre de commerce
- Les agences nationales (i.e. Agence nationale de l'assainissement et de la salubrité publique)
- Les Bureaux d'études et d'évaluation environnementale
- Le Système des Nations Unies et les ONG internationales
- Le corps diplomatique accrédité.

### Communautés

- Les publics et les leaders d'opinion
- Les populations des zones d'intervention
- Les promoteurs du secteur privé
- Les femmes, jeunes et personnes vivant avec un handicap

### Acteurs de la sous-région

- La Commission Économique des États de l'Afrique Centrale
- La COMIFAC
- Les États membres du CAFI

### Au niveau international

- Les participants au Forum Urbain Mondial
- Les Ministres africains en charge du foncier lors de leur forum biennuel ou des rencontres internationales ou africaines de l'Union Africaine

## 3. Description des principales actions de communication

Description*	Public cible	Activités et outils de communication	Responsable	Période approximative de mise en œuvre
Sur le projet en général				
Information sur le renforcement de la CONAREF et les effets induits sur la diversification des partenaires travaillant avec elle	Autorités Nationales, provinciales et locales, administration foncière, OSC, Communautés locales, PTF	L'impression des affiches, dépliants, émission TV/radio, documentaire, et bulletins	CONAREF/ONUHABITAT, ALE	Août 2023 - Juillet 2027
Information sur les procédures, le contenu et le rôle des citoyens et des parties prenantes pour réussir la réforme foncière et la réalisation des nouveaux textes d'application	Administration foncières, OSC, PTF, autorités politiques	La vulgarisation de la politique/loi foncière	CONAREF, ALE	De manière semestrielle (chaque 6 mois de mise en œuvre du projet)
Sur les produits du projet				
Information les approches et les défis du SIF expérimenté et ses outils validés, édités et diffusés	CONAREF et ALE	La communication et gestion des risques	CONAREF/ALE/OSC/ sous la supervision de l'ONU-Habitat	De manière continue tout au long du projet
Information sur les équipes de gestion et les opérations des PIREDD y inclut les modalités de plainte et de Ne Pas Nuire ; information sur l'accès aux appuis des communautés à l'aide pour la	Administration foncière, OSC, Communautés locales, acteurs et partenaires des PIREDD	Publication, diffusion et affichage	CONAREF/ALE/OSC/ sous la supervision de l'ONU-Habitat	Annuellement à partir de 2025

sécurisation des terres coutumières				
Information sur les plans d'action fiscalité et parafiscalité, et leurs importances	Administration foncière, communautés locales, OSC, autorités politiques et PTFs	Outils de visibilité	CONAREF/ALE/OSC/ sous la supervision de l'ONU-Habitat	Annuellement à partir de 2024
Information sur les dispositions de gestion du programme, des connaissances et de transfert des compétences	Administration foncière, OSC, Communautés locales, acteurs et partenaires des PIREDD	Edition, impression et diffusion des rapports, études, et émissions TV/radio	CONAREF/ALE/OSC/ sous la supervision de l'ONU-Habitat	Janvier 2025

Afin de réussir la communication des messages doivent être portés aux institutions et personnel qui joueront un rôle dans le cycle de l'information, la sensibilisation, la communication et l'éducation. Certains sont résumés dans cette matrice.

PUBLIC CIBLES	MESSAGES CLÉS
<b>OO1 : Outiller les acteurs institutionnels directement impliqués dans la mise en œuvre du programme pour qu'ils assurent de manière concertée l'élaboration des instruments de communication et de visibilité visant à améliorer la bonne gouvernance foncière.</b>	
<b>Equipes du Projet</b>	<p>Communiquer la bonne information, au bon moment et à la bonne personne ne s'improvise pas.</p> <p>Structurons notre communication avec méthode pour une meilleure efficacité.</p> <p>Selon le cas, insérons les logos du CAFI, FONAREDD, du Gouvernement, de la CONAREF et d'ONU-Habitat sur les équipements et les instruments de communication pour une meilleure visibilité des partenaires</p> <p>Un collaborateur sera motivé s'il sait pour quoi et vers quel résultat il s'avance.</p> <p>Faisons de la capitalisation et du partage d'expérience un outil de promotion du projet : le partage d'expérience, un acte responsable qui aidera les décideurs à intégrer l'approche et les activités du Projet dans les stratégies de développement.</p> <p>Maintenons un climat dénué de conflit en éclaircissant les rôles et responsabilités de chaque acteur</p> <p>Pour une meilleure implication et engagement de nos partenaires institutionnels, mettons l'information utile à leur disposition</p> <p>En tant que Communicants, participons ensemble à la mise en place d'un environnement favorable à la bonne exécution du projet</p>
<b>OO2 : Favoriser l'appropriation de l'approche d'intervention du projet par les élus locaux, les communicateurs, les institutions publiques, et les hauts cadres de l'administration en promouvant le plaidoyer de haut niveau et la sensibilisation du grand public</b>	
<b>Equipes du projet</b>  <b>Institutions nationales et locales</b>  <b>Acteurs sous-régionaux</b>	<p>Faisons du Programme notre chantier pour l'atteinte de certains objectifs des ODD, du Nouvel agenda urbain et les résultats du PNSD et du CNUDD (UNSCDF) afin de garantir la paix, la résilience au changement climatique, la sécurité et les investissements verts dans les villes et campagnes</p> <p>Une gestion foncière anarchique, non maîtrisée, et non planifiée de manière participative peut être un frein à la croissance économique, un facteur d'insécurité et empêcher la protection inclusive des forêts</p> <p>Nous sommes tous des communicants au sein du projet et chacun de nous contribue à la construction d'un environnement favorable à la bonne mise en œuvre du programme</p>
<b>Groupes cibles au niveau international</b>	<p>Le succès des initiatives d'amélioration de la bonne gouvernance des terres et de l'application effective de la réglementation y afférents selon les administrations publiques et les autorités coutumières passe par des actions concertées d'autonomisation des acteurs à toutes les échelles territoriales</p> <p>Le partenariat entre le Gouvernement et les porteurs du CAFI d'une part, et la collaboration entre les communautés, les prestataires de services les décideurs en vue d'une codécision pour produire et assurer la mise en œuvre des instruments de gouvernance foncière durable bénéfiques pour tous et toutes</p>
<b>OO3 : Motiver et consolider l'adhésion des dirigeants des villages, groupements ou des quartiers, du secteur privé et des populations aux processus, principes, et outils d'une meilleure gouvernance urbaine pour qu'ils facilitent des actions concertées visant à relever les défis de l'urbanisation durable.</b>	

<b>Journalistes, communicateurs, promoteurs des médias</b>	<p>Une meilleure compréhension des normes de gestion foncière rurale et urbaine par les communicateurs favorisera et la diffusion dans les médias entrainera un changement positif vers des villes et villages guinéennes plus sûres, résilientes et prospères passent</p> <p>Communicateurs, journalistes et techniciennes des médias tous pour une gestion foncière mieux planifiée, coordonnée et durable</p>
<b>Les populations (femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap) Le secteur privé</b>	<p>La planification et l'exécution de ce projet de gouvernance foncière est considérée comme un mécanisme de réduction des inégalités et de promotion de l'équité, à travers la planification spatiale et de sécurisation des terres pour un développement local autocentré</p> <p>La femme est appelée à jouer un rôle plus dynamique en matière de gouvernance foncière au niveau communautaire, des villes et des territoires</p> <p>Au-delà de la dimension politique, la planification et l'exécution du programme sont un processus technique qui nécessite une connaissance approfondie des diverses situations et des causes selon chaque acteur/communauté</p> <p>Contribuons à une bonne analyse des dysfonctionnements de la gouvernance foncière urbaine ou rurale en vue de déterminer les solutions durables et réalistes</p>

#### 4. Description des moyens alloués, dispositions pour la mise en œuvre et estimation du budget nécessaire

La mise en œuvre des actions/activités de communication autour du programme va mobiliser les acteurs étatiques (ministère de tutelle, la CONAREF, les agences locales d'exécution et l'agence hôte l'ONU-Habitat).

- *Le Ministère des Affaires foncières se chargera de la diffusion de la politique foncière auprès du gouvernement et des acteurs stratégiques tels que les partenaires au développement. Le sujet étant sensible, le Ministère sera en outre mis à contribution pour la validation des outils/supports de communication avant leur diffusion par les différents canaux appropriés. Les institutions publiques engagées dans le projet participeront à la dissémination des informations en les affichants dans leurs structures ou leurs sites web.*
- *La CONAREF et les agences locales d'exécution seront chargées de la vulgarisation du document de politique foncière nationale et de la loi foncière modificative auprès des communautés locales et de l'administration foncière. Elles seront appuyées par les associations communautaires et les bureaux d'études.*
- *L'ONU-Habitat s'occupera de la production, mise en page et impression des supports de communication y compris la communication à l'international à l'occasion de colloques sur la réforme foncière et contribuera ainsi à la mobilisation des bailleurs de fonds pour financer la réforme foncière.*

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des actions de communication, des ressources spécifiques sont prévues et serviront de moyens d'opérationnalisation



de la stratégie de communication. Ces actions et initiatives concernent respectivement :

- L'impression des affiches, dépliants, émission TV/radio, documentaire, et bulletin relatif au produit 1 (**\$50.000**),
- La vulgarisation de la politique/loi foncière relatif au produit 4 (**\$154.000**)
- La communication et gestion des risques relatif au produit 6 (**\$8000**)
- Publication, diffusion et affichage relatifs au produit 9 (**\$40.000**)
- La visibilité relative au produit 8 (**\$6000**)
- Edition, impression et diffusion des rapports, études, et émissions TV/radio relatif au produit 10 (**\$60.000**)
- Communication et visibilité relatives aux coûts généraux de fonctionnement et autres coûts directs (**\$75.000**).

En outre, le projet fait une large place à la redevabilité à travers le suivi rapproché/missions interne des activités avec une enveloppe de (**\$154.400**).

## ANNEXE 4 : Plan d'approvisionnement / Passation de marché

### 1. Général

Indiquer :

- **Information du projet** : (Programme d'Appui à la Réforme Foncière : phase 2, République Démocratique du Congo)
- **Version du Plan** : Version 1.0 datée \_28.07.2023
- **Date approbation du plan** :
- **Période couverte** :2023 - 2028

### 2. Seuils et méthodes d'acquisition (biens, travaux et services)

Tableau 13 : Marchés de biens, travaux, services et ressources humaines

Le tableau suivant s'applique aux marchés de biens, travaux, services et ressources humaines

Méthode d'acquisition	Seuils valeurs de contrats	Type de contrat	Méthode de sollicitation	Type de compétition	Examen préalable/postérieur par l'agence
Direct	1\$-500\$	N/A	Direct	N/A	N/A
Proforma	500\$-2500\$	Bon de commande	Collecte des factures proforma	Soumission des factures proforma	Analyse qualité prix
Cotation	2500\$-10000\$	Bon de commande	Demande de cotation	Soumission de cotation avec spécification des caractéristiques, prix et délai de livraison	Analyse qualité prix
Appel d'offre	≥ 10000	Contrat ou LTA	PUBLICATI ON	Soumission	Procurement PNUD

### 3. Plan d'acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Tableau 14: Acquisition de biens et travaux (autres que les services de consultation)

Description	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Préqualification (O/N)	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Acquisition des panneaux	155.000	CAFI	Appel d'offre	Oui : le fournisseur doit avoir une bonne expérience avec les agences de nations unies en	A déterminer	A déterminer	Soumissionner l'offre

solaires et accessoires				matière de passation de marché			
Achat véhicules	190.000	CAFI	Appel d'offre international	Oui : le fournisseur doit avoir une bonne expérience avec les agences de nations unies en matière de passation de marché	A déterminer	A déterminer	Soumissionner l'offre
Réhabilitation bureau UN-Habitat	150.000	CAFI	Appel d'offre	Oui : le prestataire doit avoir une bonne expérience avec les agences de nations unies en matière de passation de marché et un certificat du métier	A déterminer	A déterminer	Soumissionner l'offre et le cahier de charge
Réhabilitation /construction Bureaux de l'administration foncière	524.500	CAFI	Appel d'offre	Oui : le prestataire doit avoir une bonne expérience avec les agences de nations unies en matière de passation de marché et un certificat du métier	A déterminer	A déterminer	Soumission l'offre technique et financière

#### 4. Plan d'acquisition de services de consultance

Tableau 15 : Acquisition des services de consultance

Description	Type de contrat	Valeur (USD)	Source financement	Méthode d'acquisition	Début du processus d'acquisition	Début et fin estimés du contrat	Type de compétition
Renforcement des capacités de la CONAREF	Accord de collaboration	125000	CAFI	Appel d'offre	A la fin de chaque séance de formation	A définir sur avec le contractant	Offre technique et financier
socio-anthropologue et expert en gestion des risques	Accord de collaboration CONAREF	285.000	CAFI	Appel à candidature	Début de l'accord de coopération	Fin de l'accord	Offre technique et financier
Rédaction et mise au point des textes	Accord de collaboration CONAREF	180.000	CAFI	Appel à candidature	Début de l'accord de coopération	Fin de l'accord	Compétence, offre technique et financière
Test et mise au point des guides	Accord de collaboration	180.000	CAFI	Appel à candidature	Début de l'accord de coopération	Fin de l'accord	Compétence et offre financière
Gestion de base de données ou géomatique	Accord de collaboration	250.000	CAFI	Appel à candidature	Début de l'accord de coopération	Fin de l'accord	compétence et offre technique et financière
Géographe cartographe	Contrat individuel	108.000	CAFI	Appel à candidature	A déterminer	Fin de contrat	Compétence et offre financière
Mobilisation communautaire et approche Genre	Contrat individuel	162.000	CAFI	Appel à candidature	A déterminer	Fin de contrat	Compétence et offre financière
Appui à la coordination du programme et partenariat	Accord de collaboration	450.000	CAFI	Candidature	Début de l'accord	Fin de l'accord	Compétence, offre financière
Développement institutionnel et réforme foncière	Contrat individuel	150.000	CAFI	Candidature	A déterminer	Fin de contrat	Compétence et offre financière

Expert foncier en appui aux PIREDD	Contrat individuel	300.000	CAFI	Appel à candidature	A déterminer	Fin de contrat	Compétence et offre financière
Expert junior géographe cartographe et gestion des bases de données (connaissances en SIG et usage des GPS Diff)	Contrat individuel	216.000	CAFI	Appel à candidature	A déterminer	Fin de contrat	Compétence et offre financière
Evaluations indépendantes à mi-parcours et finale de concert avec les parties prenantes (étude référence)	Contrat individuel	150000	CAFI	Appel d'offre	Fin de la mission	A déterminer	Soumission de l'offre technique et financier

## ANNEXE 5: Termes de référence pour le recrutement des experts clés de l'Unité de Gestion du Projet (versions provisoires ou définitives)

### TDR des postes clés de l'unité de gestion de projet

L'unité de Gestion sera coordonnée par l'ONU-Habitat et comprendra la CONAREF et d'autres PMO. Au sein de l'ONU-Habitat, les termes de référence y afférents sont consultables ci-après :

- Chef d'équipe : Gestionnaire sénior des programmes



Staff Senior  
Programme Managen

- TDR Assistant en politique et législation foncière



TRD ASSISTANT  
POLITIQUE ET LEGISL

- Chef d'équipe assistant : Gouvernance et Gestion des conflits fonciers(consultant)



TRD GOUVERNANCE  
ET GESTION DES CON



TDR Systèmes  
d'Information Géogra

- Chef d'équipe assistant : informatique/géomatique
- TRD Chargé de Communication et suivi évaluation :



TRD Chargé de  
COMMUNICATION ET

- Chargé d'administration et finances -



CAFI ToRs AAF.doc

- Chauffeur du programme -



ToR Chauffeur.docx

#### 1.1. CV des personnels clés inclus dans la coordination et le suivi du projet

Au sein de l'ONU-Habitat, le projet sera supervisé par le Directeur de l'ONU-Habitat pour la Région Afrique centrale. Cette mission sera exercée par le Secrétaire Général du ministère des Affaires Foncières.



La coordination et le suivi du PARF 2 sera réalisée par le Gestionnaire sénior et la Consultant-coordonnateur de la CONAREF. Ils seront appuyés par des équipes de mise en œuvre constituées du personnel et des consultants dont certaines seront recrutés avant le lancement du Programme. Compte tenu de la requalification de plusieurs postes dans le cadre de la transition du PARF1 au PARF 2, les CV seront fournis après la sélection des



TOR

personnels clés au sein de l'ONU-Habitat et la CONAREF<sup>CONTRACTUALISATI</sup>.



## **ANNEXE 6 : Termes de référence des études à mener en année 1 pour un montant supérieur à 100000 USD (versions provisoires ou définitives)**

Une **étude de référence** et une seconde sur les **risques de conflits fonciers** seront menées en Année 1. (i) L'évaluation de la situation de référence permettra d'affiner les informations et les indicateurs sur les problématiques foncières dont le PARF vise à apporter des changements. Des jalons et des cibles réalistes seront établis pour mesurer le progrès vers le changement induit par les interventions prévues. Une analyse PESTEL (Politique, Economique, Socio-culturelle, Technologique, Ecologique, Légale) permettra de déterminer les facteurs juridiques et politiques extérieurs qui peuvent impacter sur le programme afin de mieux les gérer. (ii) Elle sera complétée par l'analyse des risques des conflits liées aux évolutions socio-culturelles qui permettra de promouvoir un système d'alerte précoce dans la démarche de la gouvernance et la sécurisation foncières.

### **6.1. TDR des études de référence (Provisoire)**

#### **I. Contexte**

La République Démocratique du Congo (RDC) est engagée dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) depuis 2009. En novembre 2012, le Gouvernement a validé la Stratégie Cadre nationale REDD+ en Conseil des Ministres. Cette Stratégie promeut une gestion et une utilisation durables des terres en vue d'adresser de façon intégrée les divers moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et de stabiliser le couvert forestier, tout en assurant la croissance économique, l'augmentation des revenus des populations et l'amélioration de leurs conditions de vie, en particulier celle des plus pauvres et vulnérables. La Stratégie REDD+ est basée sur sept piliers : l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'exploitation agricole et forestière durable, la compensation des effets négatifs de l'exploitation forestière et minière, la promotion d'un accès à une énergie durable, la maîtrise de la croissance démographique et l'amélioration de la gouvernance. Elle a été déclinée de façon opérationnelle dans un Plan d'investissement national REDD+ qui en fixe le cadre programmatique. Ce Plan d'Investissement a été validé en septembre 2013, puis actualisé en 2015.

Dans le cadre de cette première phase de mise en œuvre du plan d'investissement, l'ONU HABITAT a bénéficié d'un financement de 7 millions de dollars à travers un projet d'appui à la réforme foncière conjointement exécuté avec la CONAREF. Ce programme a eu des résultats fort encourageants : adoption d'une politique foncière, élaboration d'une loi foncière modificative sur base des options dégagés dans la politique foncière, appui institutionnel conséquent au ministère des Affaires foncières et à la CONAREF, renforcement des capacités techniques et matérielles de l'administration foncière, appui aux communautés locales dans l'identification, la cartographie et la sécurisation de leur droits fonciers et forestiers au travers de Chartes foncières locales, des cadastres et registres fonciers communautaires dans les provinces pilotes, pour des raisons de sécurisation et de réduction des conflits fonciers.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt de la seconde lettre d'intention, qui vise à identifier et soutenir des projets et programmes qui concourent à la réalisation des engagements de la RDC et dans la continuité de son programme d'appui à la réforme foncière, l'UNH et ses partenaires ont soumis un nouveau programme qui vise à consolider et renforcer les acquis du programme d'appui à la réforme foncière, de mettre en œuvre la réforme foncière, à travers l'élargissement de son champ d'intervention et l'intensification de l'action communautaires dans la conservation et la restauration des forêts.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de l'étude de faisabilité du programme qui sera réalisé grâce au don de préparation qui sera mis à disposition.

## **II- Justification**

Le don du programme d'appui à la mise en œuvre de la réforme foncière en République Démocratique du Congo (projet-cible) permettra de (i) faire une analyse approfondie sur la dualité des régimes fonciers (régimes coutumiers et régime dit du droit moderne) et leurs conséquence sur le climat d'insécurité foncière avec son lot de conflits et d'instabilité sociale ;(ii) d'en identifier et d'évaluer les causes profondes et structurelles, les forme et manifestations des conflits fonciers et (iii) proposer et formuler des projet-cibles assortis et son plan de mise en œuvre participative pour adresser les conflits fonciers, asseoir et soutenir de manière les efforts de l'administration foncière et des communautés locales en termes de sécurisation foncière à l'échelle locales. L'étude de référence sera mise à profit pour tirer les leçons des expériences passées, d'enclencher une approche participative de consultation pour l'identification des besoins, et de mettre à jour l'analyse contextuel du projet-cible et de déploiement des outils de la politique foncière en tenant compte également des risques environnementaux et sociaux stratégiques liées à la mise en œuvre de la politique et la loi foncière.

Les principales activités seront des études d'analyse contextuelle des risques liés à la mise en œuvre du projet au regard des réalités locales de gestion foncière et de la diversité des tenures. La finalité est de favoriser une meilleure appropriation des contextes pour accélérer l'opérationnalisation participative de la réforme foncière, notamment de la politique et la loi foncière en lien avec les autres réformes en cours, tant au plan institutionnel que des investissements de terrain. L'étude s'attachera dans cette perspective, à préciser la viabilité conceptuelle, financière, et opérationnelle du projet-cible.

L'analyse de l'état des lieux de la gouvernance foncière mettra en évidence les problèmes de la coexistence des systèmes fonciers - traditionnels et étatiques - en interrogeant notamment leur fonctionnalité, les formes et manifestations, quels sont les risques afférents à cette superposition des pouvoirs (traditionnel et étatique), comment les communautés vivent-elles cela ? quelles pistes et quelles approches innovante mais prudente pour réussir les projets pilotes de sécurisation foncière en tenant compte des risques identifiés ? Dans la même veine, l'étude de référence sera l'opportunité pour interroger la fonctionnalité des outils de la réforme foncière déployés par l'ONU-Habitat dans le cadre de CAFI 1 et du Programme de Planification Foncière Communautaire Participative financé par le DFID entre 2014 et 2021 ainsi que leurs apports à la sécurisation foncière et l'offre des services de l'administration, les limites et les perspectives desdits instruments dans CAFI 2.



L'étude de référence sera précédée et suivie des consultations des acteurs de la chaîne des valeurs de la promotion de la bonne gouvernance foncière des populations rurales aux autorités des ETD et nationales en passant par les ONGs/OSCs et le secteur privé. Ceci s'inspirera des conclusions des concertations initiées par divers acteurs humanitaire, de la paix et de développement, et récemment ceux organisées par l'ONU-Habitat à Kinshasa sur les indicateurs fonciers et le financement basé sur le foncier.

Ces deux principales activités, seront complétés par une analyse de la sensibilité aux conflits lors de la formulation, la mise en œuvre, et le suivi-évaluation. A cet effet, les leçons découlant de l'évaluation finale du Programme de Planification Communautaire Foncière Participative (PCFP), précurseur des SIF et des Chartes communautaires, réalisé sous financement du DFID à plus de 20 millions de dollar seront exploitées. L'étude de référence va cibler les zones d'intervention du projet donc prioritairement les provinces à PIREDD, ceci pour des raisons de facilité de collaboration et donc de la collecte des données.

### III - Objectif

L'objectif principal est d'identifier et de justifier les données de référence à utiliser pour l'évaluation comparative des changements obtenus à la suite de la mise en œuvre du PARF 2.

Le rapport final comportera, sans être exhaustif, **des indicateurs clés pour le suivi des activités, de l'efficacité, de l'efficience et de la performance** en tenant compte des spécificités géographiques ou socio-culturelles.

#### Objectifs Spécifiques :

Produire un rapport de démarrage incluant les groupes de référence à consulter  
Analyser le contexte socio-culturel, politique, technologique, administratif et géographique des provinces d'intervention  
Proposer les territoires et circonscriptions foncières d'intervention  
Approuver ou proposer une nouvelle formulation de la théorie du changement  
Énoncer les hypothèses et les risques prioritaires à considérer par effets et produits  
Proposer les indicateurs de référence, les sources de données, et les observations  
Énoncer les méthodes de calcul, la méthodologie de collecte des données, et la périodicité de suivi des cibles à mi-parcours et à la fin du programme  
Soumettre un rapport final de l'étude de référence incluant une note sur les difficultés et un projet des termes de référence pour l'évaluation à mi-parcours

#### IV- Livrables

Rapport de démarrage incluant la liste des personnes ressources et des institutions au niveau national et provincial y compris les chefs coutumiers, les femmes, les jeunes et les représentants des peuples autochtones

Note méthodologique et fiches de collecte des données et plan de déploiement incluant les types d'analyse à réaliser

Rapport des consultations et des analyses des données

Rapport provisoire



## **V- Indicateurs clés à considérer**

### **Les indicateurs des ODD**

**ODD1** : 1.4.1. Proportion de la population pauvre vivant ayant accès à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété,

**ODD 2** : 2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (sur les terres sécurisées)

**ODD 5** :5.a.1.a. Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe

### **ODD 11 :**

11.4.1 Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal) –

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

*11.7.2 Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)*

11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes

11.5.1 Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes

**ODD15** : 15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)

### **Les indicateurs de l'administration et la gouvernance foncière**

- i. Nombre et qualité de SIF développé ou existant (sur Open Source et web ou non)
- ii. Nombre de cartes foncières à numériser et convertir dans le SIFI
- iii. Nombre des certificats d'occupation existants/convertis au profit des communautés locales
- iv. Nombre d'enregistrements foncières convertis
- v. Nombre de concession/province (selon le type d'usage)
- vi. Nombre d'ETD ou de circonscriptions foncières équipées
- vii. Pourcentage des terres agricoles (communautaires) immatriculés (sécurisées)



- viii. Nombre de personnes formées (administration, opérateurs privés du foncier, chefs coutumiers, jeunes et femmes, etc.)
- ix. Nombre de superviseurs formés et qualité de la formation
- x. Nombre et répartition annuel des dossiers de sécurisation foncière
- xi. Délais de traitement des dossiers (gestion électronique/numérisation/vérification des données)
- xii. Qualité de prestation des administrations foncières locales
- xiii. Coût de fonctionnement/nombre de dossiers (intervention/nombre de descente sur le terrain)
- xiv. Coût de fonctionnement/nombre d'heure passé (temps passé) sur un dossier
- xv. Pourcentage des frais administratifs des transaction foncières
- xvi. Nombre de femmes et d'agriculteurs ayant des terres reconnus (sécurisées)
- xvii. Nombre des structures à base communautaires prenant en charge le système foncier coutumier, la prévention et résolution des conflits, système d'alerte et de gestion des conflits
- xviii. Nombre d'initiatives locales et bonnes pratiques foncières
- xix. Taux de satisfaction des communautés locales et des chefs coutumiers
- xx. Variation des délais initiaux de sécurisation foncière/variation des coût de fonctionnement

## ANNEXE 7 : Plan de renforcement de capacités

Le plan de renforcement de capacités est celui défini dans le cadre de la mise en œuvre de la Phase 1.



Plan stratégique de renforcement des cap

Il y'a, par ailleurs, celui qui est destiné à l'administration foncière et celui destiné à la CONAREF



Plan du renforcement des capacités CONAR

**ANNEXE 8 : Consultations clairement explicitées et listes des acteurs** (Procès-verbal de la réunion tenue avec les parties prenantes nationales avec la liste complète des participants qui ont examiné la version soumise du PRODOC avant sa soumission officielle au FONAREDD

Le document de projet a fait l'objet de consultation/présentation de la part des parties prenantes.

Voir le document de PV et la Liste de présence ci-dessous :



PV 2 - Consultations multiacteurs Prodoc C



19.04.2023 Liste de présence de l'atelier



## ANNEXE 9 : Note méthodologique appui aux PIREDD et sécurisation des terres

Note sur la méthodologie indicative d'appui aux PIREDD et projets de sécurisation des terres pour un mécanisme standardisé de sécurisation foncière en prérequis aux contrats de PSE

### Contexte :

Intégrer dans le Prodoc et le plan de déploiement – en tout début de projet, un appui méthodologique aux PIREDD et projet d'utilisation des terres pour un mécanisme standardisé de sécurisation foncière en prérequis aux contrats de PSE, en attendant la mise au point et le déploiement des outils issus de la réforme.

### Justification et vision :

Il ne saurait y avoir de RFC partout lors de l'exécution du programme ou d'appui au PIREDD. Ceci sera dû à plusieurs raisons dont l'accessibilité, l'insécurité, et d'autres facteurs socio-culturels. A cet effet, il serait indiqué de soutenir la production d'un document reconnu par les parties prenantes pour soutenir la sécurisation foncière et réduire les risques de tensions ou de conflits violents. Ledit document devrait à faire signer par les parties prenantes. Il devrait consigner les arrangements participatifs, des risques qui pourraient survenir et comment les atténuer, et si possible reconnus (enregistrés) auprès des parties prenantes. Le document consignerait clairement les engagements des chefs sur le territoire commun et dont la garde est conjointe. La finalité est un modèle d'arrangement participatif de l'accès à la terre pour la production et la sécurisation devant faciliter des investissements sûrs en l'absence des instruments formels et du RFC. Le nom du document pourrait être spécifique selon les localités.

### Orientations indicatives :

Dans le cadre du présent projet, il attendu un appui au programme intégrés REDD qui constituent les principale zones d'intervention. La finalité sera de produire un « mécanisme standardisé » de sécurisation foncière, lequel va constituer une étape première dans le processus de mis en place de contrats de PSE. Cet appui suivra la méthodologie suivante :

- **Etape 1** : identifier les outils mis en place par et dans les PIREDD et projets de sécurisation des terres. Il est essentiel pour mieux cerner le type d'appui à apporter aux PIREDD, de connaître les efforts déjà déployés dans ce sens y compris les résultats obtenus et les défis rencontrés. Ce travail se fera conjointement avec les acteurs des PIREDD. Nous interrogerons tour à tour la méthodologie utilisée pour l'élaboration de ces outils, leur pertinence par rapport aux contextes locaux, leur acceptabilité, leur ancrage dans la politique et la loi foncière et leur potentiel répliquabilité dans d'autres contextes.
- **Etapes 2** : Confronter les outils/efforts existants dans les PIREDD et projets de sécurisation des terres aux outils de sécurisation foncière développés dans le cadre du Programme d'Appui à la Réforme foncière. Il s'agit ici de voir quelles sont les similitudes, les complémentarités et les contrariétés qui existent d'entre les outils produits. Ce travail de confrontation se fera sous forme de séances de travail technique qui mettront côte à côte les PIREDD, les projets de sécurisation des terres, le Programme PARF et les représentants des communautés locales.
- **Etapes 3** : A partir des résultats issus de la confrontation des outils, élaborer un projet de « mécanisme standardisé » de sécurisation foncière au profit des PIREDD et projets de sécurisation foncière. Le mécanisme à élaborer fera ainsi la synthèse des meilleures pratiques entre ce qui existe déjà au niveau des PIREDD et autres projets de sécurisation des terres avec les outils produits dans le cadre du PARF.



- **Etape 4** : Présenter le projet de « mécanisme standardisé » aux autorités locales provinciales puis aux autres parties prenantes pour avis. Cette action vise à informer/sensibiliser l'autorité, recueillir les avis et recommandations des parties prenantes notamment les communautés, les services publics, les partenaires du développement.
- **Etape 5** : Tester le mécanisme standardisé : les tests auront pour objectif de passer de la théorie à la pratique pour le confronter à la réalité du terrain. Les tests permettront, sur base des retours d'expérience, d'améliorer le « mécanisme dite standardisé » pour sa validation potentielle par les autorités nationales de sorte que son application pourra être mise à l'échelle dans les différentes provinces et territoires d'intervention.
- **Etape 6** : Validation du « mécanisme standardisé ». Une fois le mécanisme testé et amélioré sur base des retours d'expériences de mise en œuvre sur terrain, il fera l'objet de validation finale par les parties prenantes. Cette validation consacra le mécanisme comme outils de sécurisation foncière mis à la disposition des PIREDD et projets de sécurisation des terres. Il sera ainsi un livrable essentiel de la réforme foncière.

**Finalité** : L'existence de ce mécanisme permettra de doter les PIREDD et autres projets d'un outil de sécurisation foncière variable selon le contexte socio-culturel et les conflictogènes. L'outil ainsi produit selon une démarche participative sera en outre promu au niveau des communautés et servir de tremplin vers les PSE dans les provinces à PIREDD et partout où il sera appliqué.



## Annexe 10 : Plan d'action genre ; peuple autochtone, et personnes vulnérables – PARF 2

Activités	Indicateurs	Echéances	Responsables	Coût
<b>Produit 1 : La CONAREF renforcée et impliquée dans les activités</b>				
<p>1. Renforcer les capacités de la CONAREF en termes de mise en œuvre inclusive des actions de la réforme légale, institutionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des femmes dans l'organigramme de la CONAREF,</li> <li>• Nombre de femmes bénéficiant de renforcement de capacités au sein de l'équipe de la CONAREF,</li> <li>• Qualité du plan d'action genre élaboré par et pour la CONAREF</li> </ul>			
<p>2. Accompagner la CONAREF à la promotion des cadres de coordination nationale et des dialogues politiques inclusive sur les dynamiques de l'administration et la gouvernance foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des femmes, de filles, de PA ou leur représentant membres des plateformes et cadres de coordination de dialogue sur le foncier</li> <li>• Pourcentage des femmes, de filles, de PA ou leur représentant au poste de décision (bureau de la plateforme et cadres de coordination de dialogue)</li> </ul>	<b>2024 - 2028</b>	<p>CONAREF (avec appui d'une consultante CONAREF recrutée pour cet appui genre) et</p>	<b>138.8000 USD</b>
<p>3 organiser un atelier annuel de capitalisation et définition du plan de mise en œuvre des connaissances genre au sein du PARF 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des leçons apprises sur les bonnes pratiques du genre dans le foncier à travers les provinces ;</li> </ul>			



	avec l'appui et sous le contrôle de l'ONU-Habitat		
<b>Produit 2 : La gestion des risques des conflits fonciers améliorée - Renforcement des capacités</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de plan de mise en œuvre des connaissances genre</li></ul>			
<p>1. Réaliser une étude des risques foncières et des systèmes d'alerte : mettre en place un pôle de consultants pluridisciplinaires en veillant à ce qu'il y ait un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de l'équipe.</p> <p>2. Soutenir la mise en place et le fonctionnement d'un dispositif participatif d'alerte précoce, qui incluent toutes les composantes de la communauté, y compris les femmes, les jeunes et les populations autochtones</p>	2024 - 2028	Partenaires de mise en œuvre du projet sous la supervision de l'ONU-Habitat	<b>78.700 USD</b>
<b>Produit 3 : L'administration foncière renforcée au niveau national et dans cinq provinces (SG, Circonscriptions, suivies, société civile, ETD)</b>			



<p>1. Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une stratégie de restructuration de la l'administration foncière inclusive et sensible au droits fonciers des femmes, des filles, des PA et des groupes vulnérables</p> <p>2. Assurer une participation inclusive et équitable de l'administration foncière dans le renforcement de leurs connaissances et capacités des sur les innovations de la réforme en relation avec les droits fonciers des droits des femmes, des filles et des PA</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Existence d'une stratégie de restructuration de l'administration foncière inclusive et sensible au genre</li><li>• Nombre d'agents (hommes et femmes) de l'administration foncière formés aux approches novatrices de bonne gouvernance foncière, sensible à l'égalité des sexes et fondée sur les droits de l'homme,</li><li>• Nombre de formations sur le foncier du personnel administratif portant spécifiquement sur les droits fonciers des femmes et des populations autochtones.</li></ul>	Partenaires de mise en œuvre du projet sous la supervision de l'ONU-Habitat	2024 - 2028	75.240 USD
<b>Produit 4 : les textes/mesures d'application de la politique foncière nationale et de la loi foncière révisée sont élaborés et vulgarisés</b>				
<p>1. Engager sur la base de la loi foncière, des échanges inclusives avec les autorités nationales et locales, le pouvoir judiciaire et communautés, sur les droits fonciers des aux personnes vulnérables, en particulier les femmes, les filles, les PA</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de consultations inclusives sur la loi foncière, participants ventilés par sexe et âge, (participation de 50 % de femmes, de PA)</li><li>• Nombre de campagnes de promotion de la politique/loi foncière auprès de la communauté accessible à tous (langue, capacité de lire, handicap, accessibilité des médias, etc.)</li></ul>			



<p>2. Effectuer une évaluation/diagnostic sur les obstacles pratiques qui peuvent empêcher les groupes marginalisés, y compris les femmes, les jeunes filles, et les PA de participer pleinement aux discussions sur le foncier assorti d'un plan de mitigation</p> <p>3. Vulgariser le document de politique foncière nationale sous diverses formes inclusives et accessibles aux femmes aux jeunes et aux PA dans les différentes provinces d'intervention du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pourcentage des femmes ayant pris part ou bénéficiaire de ces actions</li><li>• Nombre d'études réalisées et provinces couvertes par les études ;</li><li>• nombre de plan, stratégies de mitigation des contraintes liées à la participation des femmes dans les discussions sur leurs droits fonciers</li><li>• Nombres de femmes ; jeunes filles, PA y compris les groupes touchés par les actions de vulgarisation. Niveau de compréhension, d'appropriation de la politique foncière nationale</li></ul>	<p><b>2024 à 2028</b></p>	<p>Partenaires de mise en œuvre du projet sous la supervision de l'ONU-Habitat</p>	<p><b>59.397 USD</b></p>
---	---	---------------------------	--	--------------------------

**Produit 9: Les équipes de gestion et les opérations des PIREDD appuyées dans cinq provinces**

<p>1. Accompagner les procédures d'attribution foncière prenant en compte les droits préexistants, les droits collectifs et individuels spécifiques des populations autochtones, les femmes, les filles et autres groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de provinces dans lesquelles les femmes et jeunes sont appuyées (objectif 100%)</li> </ul>	<p>CONAREF et Agences locales d'exécution sous la supervision de l'Onu-Habitat</p>	<p><b>110.380 USD</b></p>
<p>2. Appuyer les actions de soutien et de sécurisation foncière au profit des femmes, des filles des PA et autres groupes vulnérables</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage des femmes et jeunes mobilisé dans le cadre de la mise en place et le pilotage des actions de sécurisation foncière</li> <li>• Pourcentage de femmes, de filles et de PA appuyé y compris des groupes de femmes, de filles et de PA appuyés</li> <li>• Nombre de certificats de sécurisation foncières délivrés au profit des groupes vulnérables notamment les femmes, les filles et les PA</li> </ul>	<p><b>2024 à 2027</b></p>	

**Produit 6 : Le système intégré d'information foncière (SIF) et ses outils, sensibles aux personnes vulnérables, pour des applications dans les zones rurales et urbaines sont développés et adoptés**

<p>1. Tester, valider et mettre à l'échelle les manuels et guides de mise en œuvre, de suivi et de gestion des SIF et ses outils (chartes, cartes foncières communautaires, RFC) quant à leur sensibilité au genre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'outils adoptés et synchronisés avec les provinces PIREDD prenant en compte les préoccupations des groupes vulnérables notamment les femmes et les jeunes</li> </ul>	<p>CONAREF et Agences locales d'exécution sous</p>	
--	---	--	--



<p>2. Organiser des sessions de renforcement de capacités spécifiques au profit des plus vulnérables sur la promotion de leur droits fonciers à travers le SIF</p> <p>3. Evaluer l'appropriation des outils par les groupes vulnérables et leurs impacts sur la sécurité de leurs droits fonciers</p>	<p><b>2024 à 2027</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de formations sensibles au Genre de renforcement des capacités organisés sur le SIF avec les autorités nationales, locales et traditionnelles</li><li>• Nombre de session de renforcement des capacités sensibles au genre dans les communautés, min 50% de participation des femmes</li><li>• Nature des Impacts avec comme objectif 75% de participants confirmant que les droits fonciers des femmes ont été renforcés (50% des participants enquêtés doivent être des femmes)</li></ul>	la supervision de l'Onu-Habitat	<b>245.040 USD</b>
---	--	---------------------------------	--------------------

